

**ABD  
BVD**

ASSOCIATION BELGE  
DE DOCUMENTATION  
BELGISCHE VERENIGING  
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**  
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

Trimestriel | Driemaandelijks **Septembre | September**



**Le journalisme  
d'investigation et  
l'accélérateur de  
particules informatives**

**Impala, 20 jaar  
op vaste koers in  
een snel wijzigend  
informatielandschap**

**Impala, 20 ans en ligne  
droite dans un monde  
de l'information en  
évolution rapide**

**UniCat revisited  
Belgische collectieve  
catalogus opnieuw  
beschikbaar**

**Un consommateur  
informé en vaut deux  
Le rôle du CRIOC**

**Autour d'un livre  
Libres savoirs : les biens  
communs de la connaissance**

**ABD  
BVD**

ASSOCIATION BELGE  
DE DOCUMENTATION  
BELGISCHE VERENIGING  
VOOR DOCUMENTATIE

Bladen voor **DOCUMENTATIE**  
Cahiers de la **DOCUMENTATION**

**Rédacteur en chef  
Hoofdredacteur**

Guy Delsaut

**Ont participé à ce numéro  
Werkten mee aan dit nummer**

Christopher Boon  
Jacques Henrard  
Paul Heyvaert  
Simone Jérôme  
Helmut Masson  
Philippe Mottet  
Chantal Stanescu  
Marc Van den Bergh  
Dominique Vanpée  
Natacha Wallez

**Mise en page**

**Opmaak**

Véronique Monnier

**Conception de la couverture**

**Coverontwerp**

Image Plus

**Image de couverture**

**Afbeelding cover**

Stockbyte

**Impression**

**Druk**

Ciaco

Pour tout renseignement sur les *Cahiers de la documentation*  
ou pour soumettre un article :

Voor alle inlichtingen over de *Bladen voor documentatie*  
of om een artikel voor te stellen:

**cahiers-bladen@abd-bvd.net**

# Sommaire Inhoudstafel

65<sup>e</sup> année - 2011 - n° 3

65ste jaargang - 2011 - nr 3

▪ Éditorial – Woord vooraf	3
▪ Le journalisme d’investigation et l’accélérateur de particules informatives Marc Vanesse	5
▪ <i>Impala</i> , 20 jaar op vaste koers in een snel wijzigend informatielandschap Jan Corthouts, Julien van Borm en Michèle Van den Eynde	11
▪ <i>Impala</i> , 20 ans en ligne droite dans un monde de l’information en évolution rapide Jan Corthouts, Julien van Borm et Michèle Van den Eynde	21
▪ Unicat revisited Belgische collectieve catalogus opnieuw beschikbaar Jan Corthouts	31
▪ Un consommateur informé en vaut deux Le rôle du CRIOC Sylvie Mejblum et Réjane Dethise	39
▪ Autour d’un livre Libres savoirs : les biens communs de la connaissance Note de lecture par Simone Jérôme	45
▪ Regards sur la presse – Een blik op de pers	53

Les sommaires depuis 1947 et les articles des numéros 1999/1 à 2010/3  
sont disponibles à l’adresse :

<http://www.abd-bvd.be/cahiers.php>

De inhoudstafels sinds 1947 en de artikels van de nummers 1999/1 tot 2010/3  
zijn beschikbaar op:

<http://www.abd-bvd.be/bladen.php>



Cet été, le temps d'un long week-end, la presse belge francophone a cessé d'exister... du moins sur *Google*.

Pour ceux qui n'aurait pas suivi l'affaire "Copie-*presse vs. Google*", voici un petit résumé des faits. Copie*presse*, la société de gestion des droits de éditeurs de la presse quotidienne belge francophone et germanophone, s'oppose depuis des années à la diffusion des articles de leurs affiliés sur le service *Google News*, contestant notamment la mise en cache des articles et la diffusion de larges extraits sans qu'aucun accord n'ait été négocié. Un jugement favorable aux éditeurs a été rendu en 2006 et confirmé en mai 2011. Menacé d'astreintes importantes, le géant américain a décidé de retirer toute référence aux sites de ces éditeurs, non seulement dans *Google News* mais aussi dans leur moteur de recherche. Le 15 juillet, un internaute cherchant le site du *Soir* ou de *La Libre Belgique* ne pouvait plus les retrouver via le moteur de recherche le plus utilisé du monde. La presse belge crie au scandale et parle alors de "boycott", voire de "censure". Trois jours plus tard, *Google* rétablissait les liens dans son moteur de recherche. Affaire réglée! Du moins pour l'instant car d'autres procédures judiciaires sont annoncées<sup>1</sup>.

Il n'est évidemment pas de mon ressort de commenter une décision de justice. Je ne souhaite pas plus m'étendre sur les pratiques souvent critiquées de *Google*. On est ici face à un problème complexe mêlant droit d'auteur et intérêts économiques, sans compter les débats sur une certaine vision du Web. Cependant, je voulais faire part de mon interrogation sur la politique des journaux belges francophones. Depuis des années, leur devise semble être "Pour vivre heureux, vivons cachés". En effet, si les journaux belges francophones sont absents de *Google News*, ils sont également absents des agrégateurs internationaux. Les professionnels de l'information, à l'étranger, sont ainsi privés de sources de qualité sur notre pays. Quant aux professionnels belges, dont la portée des recherches dépasse très souvent les frontières de notre petit pays, ils sont souvent obligés de payer deux abonnements, l'un à agrégateur international et à un intégrateur belgo-belge.

Deze zomer, gedurende een lang weekend, is de Franstalige Belgische pers opgehouden te bestaan... tenminste op *Google*.

Voor hen die niet de zaak "Copie*presse vs. Google*" gevolgd hebben, hierbij een kleine samenvatting van de feiten. Copie*presse*, de auteursrechtenbeheermaatschappij van de Franstalige en Duitstalige Belgische dagbladpers, verzet zich reeds jaren tegen de verspreiding van artikelen van hun (toegetreden) leden op de *Google News*-dienst. Ze contesteren namelijk het in cache bewaren van artikelen en de verspreiding van ruime uittreksels zonder dat er enig akkoord onderhandeld werd. Een voor de uitgevers gunstig vonnis werd uitgebracht in 2006 en bevestigd in 2011. Bedreigd met omvangrijke dwangsommen besliste de Amerikaanse reus om alle referenties naar de websites van deze uitgevers niet enkel in *Google News* maar tevens uit hun zoekmachine terug te trekken. De vijftiende juli kon ene internaut die de webstekken van *Le Soir* of *La Libre Belgique* zocht deze niet meer terugvinden via de meest gebruikte zoekmotor ter wereld. De Belgische pers sprak er schande van en sprak toen van "boycot", ja zelfs van "censuur". Drie dagen later herstelde *Google* zijn linken in zijn zoekmotor. Zaak geregeld! Ten minste voor het ogenblik want andere juridische procedures zijn aangekondigd<sup>2</sup>.

Het is vanzelfsprekend niet mijn bevoegdheid om een beslissing van het gerecht toe te lichten. Ik wens niet uit te weiden over de praktijken van *Google* die dikwijls gekritiseerd worden. We staan hier voor een complex probleem dat het auteursrecht en economische belangen mengt zonder de debatten in acht te nemen over een zekere visie op het Web. Evenwel wil ik kennis geven van mijn ondervragen van de politiek der Franstalige Belgische pers. Sedert jaren lijkt hun devies wel "Om gelukkig te leven is het best om in het verborgene te leven". Inderdaad indien de Franstalige Belgische kranten afwezig zijn in *Google News* zijn ze tevens afwezig in internationale nieuwsaggregatoren. De informatieprofessionals in het buitenland worden hierdoor kwaliteitsbronnen met betrekking tot ons land onthouden. Wat betreft de Belgische professio-

Rappelons que l'intérêt d'avoir recours à ces agrégateurs permet, non seulement une recherche sur plusieurs sources à la fois, mais aussi d'établir efficacement et facilement une veille sur un sujet. La politique des éditeurs rend ce travail plus compliqué et plus cher.

Pourtant, des négociations semblent possibles puisque les journaux flamands, eux, sont présents tant dans *Google News*, que dans les agrégateurs internationaux. La presse francophone est-elle plus rebelle ? Moins flexible quant à ses droits ? Plus gourmande ? Ou n'a-t-elle pas encore intégré le passage au numérique ? On est en droit de se poser la question.

Plaidons donc pour que la presse belge francophone intègre, enfin, les agrégateurs internationaux, qu'ils soient gratuits ou payants, professionnels ou grand public. À force de se marginaliser, ces journaux perdront tant le grand public que les documentalistes et ce ne sera pas rendre justice à tous ces journalistes qui, chaque jour, nous informent et font un travail remarquable.

nelen – waarvan de draagwijdte van hun opzoekingen zeer vaak de grenzen van ons klein land overschrijdt – zijn dikwijls verplicht om twee abonnementen te betalen, een voor de internationale aggregator en een voor de Belgisch-Belgische.

Laten we ons herinneren dat de interesse om beroep te kunnen doen op deze aggregatoren toelaat niet enkel een opzoeking te doen over meerdere bronnen in een keer maar tevens doeltreffend en eenvoudig een onderzoeksbewaking over het onderwerp te plaatsen. De politiek der uitgevers maakt dit werk meer ingewikkeld en duurder.

Nochtans onderhandelingen zijn mogelijk daar de Vlaamse kranten aanwezig zijn op *Google News* en in de internationale nieuwsaggregatoren. Is de Franstalige pers meer rebels? Gulziger? Of heeft de passage naar het digitale nog niet geïntegreerd? Men heeft het recht zich de(ze) vraag te stellen.

Laten we er daarom voor pleiten dat de Franstalige Belgische pers ten slotte de internationale nieuwsaggregatoren integreert – of ze nu gratis of betalend, professioneel of ontspannend zijn. Door almaar meer zich te marginaliseren verliezen deze kranten zowel de massa als de documentalist en dat zal geen recht doen aan al die journalisten die ons elke dag informeren en een voortreffelijk werk realiseren.

## Notes / Noten

<sup>1</sup> Cet éditorial a été écrit le 14 août. Une procédure pour dommage et intérêt devrait être engagée par Copiepresse, le 8 septembre.

<sup>2</sup> Dit woord vooraf werd op 14 augustus geschreven. Een actie tot schadevergoeding zou door Copiepresse op 8 september geopend worden.

---

# LE JOURNALISME D'INVESTIGATION ET L'ACCÉLÉRATEUR DE PARTICULES INFORMATIVES

---

**Marc VANESSE**

Ancien journaliste au quotidien *Le Soir* (1989-2008)

Chargé de cours en journalisme d'investigation et déontologie de l'information

Co-fondateur du Lemme (Laboratoire d'études sur les médias et la médiation), Université de Liège

▪ Comme forme la plus achevée du métier d'informer, le journalisme d'investigation exige une parfaite maîtrise de l'ensemble des techniques journalistiques les plus poussées pour traquer le secret partout où il se trouve. Mais à chaque étape de son enquête, a fortiori depuis l'irruption des outils numériques, le journaliste doit pouvoir s'appuyer sur des sources fiables et des documents incontestables. D'où la nécessité de travailler en parfaite harmonie avec des documentalistes passionnés par l'actualité. Et par la quête de vérité.

▪ Als meest voltooide vorm van het informatieberoep vergt de onderzoeksjournalistiek een perfecte beheersing van het geheel van doorgedreven journalistieke technieken om het geheim op te jagen overal waar het zich bevindt. Maar in elke etappe van zijn onderzoek – a fortiori sinds de doorbraak van de digitale middelen – dient de journalist te kunnen steunen op betrouwbare bronnen en onbetwistbare documenten. Waar vandaan de noodzakelijkheid om in perfecte harmonie te werken met documentalist die bezeten zijn door de actualiteit en door de zoektocht naar de waarheid.

## Hier encore...

Entre 1996 et 1998, j'enquêtais avec rage sur le dossier *Agusta-Dassault* qui allait plonger la Belgique et son personnel politique dans une tourmente sans précédent. Pour faire court, il s'agissait de démêler un imbroglio politico-financier invraisemblable concernant d'éventuelles malversations réalisées dans le cadre de contrats militaires juteux, signés dix années plus tôt par des éminences socialistes. Willy Claes (SP) détenait alors le portefeuille des Affaires économiques et Guy Coëme (PS) celui de la Défense. Tout indiquait que ces derniers avaient favorisé ces deux entreprises, italienne et française, pour qu'elles décrochent les marchés publics lancés par l'armée belge. À savoir l'achat d'hélicoptères de combat (Agusta) et l'acquisition du système Carapace de contre-mesures électroniques pour les chasseurs F-16 (Dassault-Électronique). En remerciement, les lauréats de ce marché truqué avaient ristourné, aux deux formations socialistes, ce que l'on appelle pudiquement des "rétrocommissions". En clair, des pots-de-vin pour un montant total estimé à 3 millions d'euros.

Irrigué par les multiples enquêtes qui avaient suivi l'assassinat de l'ancien ministre socialiste André Cools (le 18 juillet 1991), ce dossier sulfureux allait emporter dans la tombe judiciaire une douzaine de personnalités politiques tenues de s'expliquer devant la Cour de cassation, seule habilitée à juger des ministres. Outre les corrupteurs, Serge Dassault (PDG du groupe Dassault) et Raffaello Teti (PDG du groupe Agusta, décédé

avant l'entame du procès), une kyrielle d'hommes politiques de tout premier plan avaient été appelés sur le banc des prévenus, tous accusés de corruption : les anciens ministres Guy Coëme, Willy Claes et Guy Spitaels ; des cadres ou chefs de cabinet ; un avocat d'affaires. Ils seront tous condamnés.

Au détour de chaque élément du dossier *Agusta-Dassault*, on ne pouvait s'empêcher de découvrir le règne hallucinant de l'argent sale coulant secrètement dans les caisses des partis. Générés par des méthodes déloyales, ces apports financiers substantiels transitaient par des comptes bancaires suisses ou luxembourgeois non déclarés au fisc. Et sans le moindre contrôle démocratique... Il aura fallu connaître pareil scandale politico-judiciaire pour que le législateur définisse (enfin !) un cadre normatif destiné à assurer le financement des partis politiques par le biais de subventions publiques, elles-mêmes contrôlées par les assemblées parlementaires.

Que le lecteur le plus impatient pardonne ce détour uniquement destiné à tracer la silhouette d'une époque où l'information devait surgir sans le moindre concours d'un outil numérique et, a fortiori, d'un site tel que *WikiLeaks*. Il s'agissait, certes, du siècle passé. Mais treize années à peine nous séparent de cette période "héroïque" où le journaliste ne pouvait compter que sur la richesse de son carnet d'adresses et sa maîtrise des techniques d'investigation pour accéder au cœur de l'information. Il fallait afficher la patience d'un fauve en chasse pour tenter de dégoter la moindre exclusivité, l'extrait significatif d'un document interne au parti, la copie d'un procès

verbal d'audition éloquent, la liste des dépenses d'un homme politique en mission secrète, le listing des appels téléphoniques litigieux, les relevés d'un compte bancaire douteux...

Bien avant le dénouement judiciaire devant la Cour de cassation, il avait déjà fallu percer les murs des commissions spéciales, chargées d'examiner les levées d'immunité parlementaire des personnes concernées. Les nombreuses audiences se tenaient à huis clos. Aucun tweet n'était évidemment possible, ni même un SMS, dont l'usage n'allait s'étendre que quelques mois plus tard ! Sans trahir la moindre de mes sources, il existait tout de même un appareil merveilleux. Le GSM qui avait permis à certains députés-commissaires de me chuchoter discrètement l'info sur les débats en cours depuis... les toilettes du Parlement.

Et lorsque le journaliste politique que j'étais devait rédiger son article depuis notre rédaction de Namur, Liège ou Bruxelles, il fallait transporter dans un énorme sac l'ensemble des articles précédents (l'affaire avait débuté en 1991, soit près de 2.000 coupures de presse) et plonger dans ces documents fatigués par l'usage pour vérifier telle date, tel fait, telle déclaration, utiles au développement. *Le Soir* commençait à peine sa numérisation sur CD-Rom. Nous ne disposions pas encore d'ordinateurs portables et Internet démarrait seulement sa fabuleuse expansion. En plein bouclage, vers 22h30, combien de documentalistes de la rédaction centrale n'avaient-elles<sup>1</sup> pas dû s'immerger dans les archives bourrées de papiers jaunâtres pour trouver, en quelques minutes, une information précieuse que l'on pourrait aujourd'hui obtenir d'un simple clic ? L'âge d'un protagoniste, son curriculum vitae, le nom de son chef de cabinet, la liste de ses mandats...

Mieux encore, durant ce procès historique qui allait durer quatre mois (septembre-décembre 1998), il était humainement impossible de pouvoir disposer de l'entièreté du dossier répressif puisqu'il s'élevait à 400.000 pages. Chaque avocat avait dû aménager une pièce entière de son cabinet pour l'étaler sur des rayons de fortune. Seul luxe informatique, le parquet général avait enregistré sur disquette une table des matières colossale reprenant chaque pièce, soigneusement numérotée, qu'il fallait alors retrouver dans les centaines de fardes dont disposait chaque partie.

Encore fallait-il rester extrêmement prudent pour protéger ces sources. Afin de mieux identifier les fuites, le parquet général avait marqué chaque pièce d'un nombre gigantesque traversant la page, chaque nombre correspondant à tel exem-

plaire du dossier permettant d'identifier aussitôt sa provenance. Il était donc impossible d'exhiber dans nos colonnes le moindre document en l'état sans dévoiler l'origine de la fuite. Il fallait aussi planquer certaines pièces sensibles puisque la rédaction avait été, à plusieurs reprises, perquisitionnée dans le but de retrouver des sources confidentielles. Depuis lors, la loi sur la protection des sources (7 avril 2005) autorise enfin le journaliste à taire l'origine de ses informations, ce qui n'était pas encore le cas en 1998<sup>2</sup>. En effet, comme le souligne l'avocat Pierre Lambert<sup>3</sup>, *les informateurs de la presse ne parleront que s'ils sont certains de ne pas être dénoncés et de n'encourir aucune représaille*".

Cinq années plus tard, aux côtés de notre regretté collègue René Haquin, j'avais couvert les premières semaines du procès Cools, cet autre rendez-vous au parfum de scandale politico-judiciaire. Le parquet avait remis à chaque partie une disquette contenant l'ensemble du dossier répressif. Une avancée technologique de taille qui allait permettre de mieux irriguer nos enquêtes !

Alors que nous étions coincés dans la cour d'assises surchauffée du palais de justice de Liège, nous devions évidemment mettre nos téléphones portables sur silence. Mais l'usage intensif des SMS (nos portables connaissaient enfin la tabulation alphabétique) nous aidait déjà à travailler autrement. Tel point délicat soulevé à l'audience pouvait être transmis à un avocat présent dans les prétoires qui pouvait nous répondre sur le champ. Il nous était aussi permis de dialoguer avec la rédaction centrale pour donner le tempo de l'audience et envisager le découpage de nos papiers, définir leur longueur et proposer une illustration collant à l'actualité. Munis d'un ordinateur portable, il nous était également possible de commencer la rédaction de nos articles, sans devoir attendre un retour précipité à la rédaction. Grâce au système Wi-Fi, nous pouvions même envoyer nos textes depuis le palais de justice. Quant aux vérifications de dernière minute, elles pouvaient être obtenues d'un simple clic, sans devoir secouer la documentaliste de garde.

Chacun l'aura compris, en cinq années à peine, la pratique du métier d'informer venait de connaître une évolution technologique sans précédent. Encore faut-il tempérer ce constat par un autre. Même si les nouveaux outils mis à la disposition du journaliste lui apportent une aide logistique indéniable, il restera toujours un socle de pratiques fondamentales qu'aucune machine, aussi performante soit-elle, ne pourra jamais remplacer.

## Aujourd'hui déjà...

Depuis l'explosion de l'information numérique, la plupart des rédactions se trouvent confrontées à un problème majeur, celui du déclin inexorable de la presse papier. Après une période de tâtonnement exploratoire, les responsables de presse ont, dès lors, choisi d'animer deux canaux d'information parallèles en distinguant leurs contenus éditoriaux. Le site internet privilégie l'information factuelle, instantanée, ludique, tout en offrant une plateforme de services utiles aux internautes (accès aux archives, forums de discussions, blogs de journalistes, chargement de vidéos...). Délestée de cette obligation de complétude ("tout dire", "tout raconter"), la version papier peut désormais resserrer son assise éditoriale autour d'une information davantage révélée, décodée, argumentée, analysée, où l'investigation retrouve une place privilégiée. Et offrir à l'ensemble des informations publiées, un label générique, une assise crédible, auprès du lectorat.

Aujourd'hui actif dans l'ensemble des secteurs informatifs (politique, économique, judiciaire, sociétal...), le journaliste d'investigation tente de révéler ce que les acteurs d'un dossier, d'une problématique, d'une controverse, tentent de tenir caché. La cible de l'enquêteur consiste à traquer le secret partout où il se trouve en s'en tenant aux faits : les dessous d'un conseil des ministres capital, les véritables chiffres d'une étude réalisée dans la discrétion, la remise en question d'une explication officielle, les clés d'un système politique local omniprésent, les zones d'influence au sein d'une multinationale, les dessous de table d'un contrat juteux, les circuits de blanchiment d'un trafic de stupéfiants, les abus de position dominante d'un responsable public, la révélation d'un scandale financier... Autre caractéristique communément admise par la profession et ses observateurs, les journalistes d'investigation travaillent sur une quantité impressionnante d'informations et de sources pour pénétrer le milieu qu'ils investissent. L'enquêteur est d'abord obligé de découvrir les liens qui subsistent entre un nombre important de faits, de documents, de personnages pour se familiariser avec la problématique étudiée. Il doit ensuite prolonger cette première analyse par un recoupement minutieux des informations recueillies sur le terrain avant d'attaquer la synthèse écrite de ce gigantesque travail et lui trouver "un sens nouveau"<sup>4</sup>.

Malgré les bouleversements engendrés par la naissance des nouveaux médias, le journalisme d'investigation connaît un regain d'intérêt, principalement dans les rédactions de presse écrite confrontées à une crise identitaire sans précé-

dent. Paradoxalement, le retour de cette forme la plus achevée du journalisme (enquête multisources, investigation poussée, révélations dérangeantes), et partant, la plus onéreuse, est principalement motivé par des raisons économiques. Dont celle qui consiste à capter un lectorat exigeant, avide d'analyses et d'enquêtes performantes.

Chaque journaliste suit son tempérament. Chaque reporter privilégie ses sujets. Chaque enquêteur utilise sa méthode. Concernant l'investigation journalistique, les manières de progresser peuvent tout autant emprunter les itinéraires balisés que les chemins de traverse. Comme un musicien, tenu de respecter sa partition, tout en se la réappropriant au gré des interprétations. On l'aura compris, le journaliste d'enquête ne dispose d'aucun chromosome supplémentaire qui lui garantirait un don exceptionnel. Face à cette part d'inné qui incite plutôt à la réserve, il serait préférable de privilégier l'acquisition progressive d'un savoir-faire, une qualité nettement plus accessible au plus grand nombre.

Afin d'éprouver cette hypothèse, je suis parti à la rencontre d'une trentaine de journalistes d'investigation pour les interroger longuement sur la pratique de leur métier. Cette recherche, destinée à mieux percevoir le travail d'investigation journalistique, vise aussi à nourrir une réflexion pédagogique puisque j'ai le plaisir de transmettre un certain savoir-faire aux étudiants en journalisme de l'Université de Liège. Basée sur une solide expérience de terrain, enrichie par le témoignage de mes nombreux collègues, la méthode de transmission que j'ai tenté de développer offre au moins le mérite d'avoir été éprouvée par une majorité d'enquêteurs, chacun d'entre eux l'ayant ajustée à sa personnalité, adaptée aux circonstances. On découvrira aussi que chaque étape contient sa part de recherche et de vérification convoquant l'apport d'une documentation fiable, accessible ou difficile d'accès.

Cette méthodologie propre au travail d'investigation comprend dix étapes incontournables qui permettront à tout journaliste, débutant ou expérimenté, de suivre un canevas précis qui l'aidera à progresser dans son travail. Résumons la teneur de ce parcours :

### Le choix du sujet et de l'angle

Acte fondateur de toute enquête, le journaliste doit non seulement définir son sujet mais lui trouver un angle original, adapté aux exigences de l'actualité. Plus l'angle sera large, plus il suscitera une approche générale aux contours flous,

peu passionnante pour le lecteur. Plus il sera étroit, plus il suscitera l'intérêt par son originalité.

### Les recherches préparatoires

Dès le thème choisi, le journaliste se doit de réunir une documentation crédible qui l'aidera à enrichir ses connaissances. Il peut s'agir d'une documentation personnelle, de dossiers gérés par la bibliothèque de sa rédaction, d'ouvrages, de conférences ou d'articles spécialisés, de sites d'information en ligne, de rencontres avec des experts ou avec des aigilleurs...

### Le recours au carnet d'adresses

Au fil des dossiers traités, le journaliste noue des contacts dans différents milieux qui pourront l'aider à progresser dans son enquête. Certains informateurs masqués sont évidemment à protéger.

### L'immersion et le travail de terrain

Toute enquête se prête à un travail de terrain qui met le journaliste directement en contact avec la réalité qu'il entend décrire : reportage, observation, témoignages, planques, filatures...

### Le contournement des résistances et de l'hostilité du terrain

Plus l'enquête risque de déranger, plus le journaliste devra agir en toute discrétion. Il sera aussi confronté à des personnes réticentes, excellent dans l'art de la fuite ou de l'esquive. Cette résistance peut parfois prendre un visage plus hostile avec des manœuvres d'intimidation ou des menaces plus ou moins voilées.

### La collation minutieuse des faits

Toute enquête démarre par une question, une hypothèse qu'il importe de vérifier jusque dans les moindres détails, quitte à devoir faire machine arrière. D'où la nécessité de se nourrir aux sources les plus fiables (témoignages, documents) pour étayer le propos. La moindre erreur en la matière peut aller jusqu'à anéantir la crédibilité du travail d'enquête.

### La confrontation et la vérification

La multiplication des sources et la confrontation des points de vue peut contenir des éléments de contradiction qu'il convient de vérifier avec minutie (faits, chiffres, chronologie, noms, fonctions, documents...). Il est souvent nécessaire de revenir vers les sources pour apporter une précision, éclairer un point litigieux.

### La structure de l'enquête et son sens nouveau

Au terme du travail d'enquête, il convient de relire attentivement son dossier, de l'actualiser, avant d'affiner l'angle initial et de procéder au découpage des articles à la lumière de développements nouveaux.

### La narration et la mise en forme du récit investigatif

En privilégiant une approche vivante, en décodant les éléments de complexité, en alternant les genres journalistiques, la mise en forme du récit investigatif se doit de mettre en avant les éléments essentiels de l'enquête : les sources, les preuves, le reportage, les révélations, l'analyse.

### La défense et la légitimation du travail journalistique

Pour préparer la défense de son travail, le journaliste se doit de conserver toutes les pièces utiles à sa démonstration (pièces, enregistrements, notes, sources) et prévoir, avant la publication, une relecture attentive de ses articles par des tiers (rédaction en chef, chef de service, juriste).

À la lumière de ces étapes, trop rapidement décrites, il apparaît clairement que l'apport d'un service de documentation performant peut, à tout moment, aider le journaliste d'investigation. Un soutien d'autant mieux apprécié qu'il faut agir vite, l'actualité exigeant de la presse une immédiateté encore plus soutenue qu'auparavant. Dès lors, l'expérience démontre qu'un documentaliste exerçant ses talents dans une rédaction se doit de suivre l'actualité pour engranger au fil des jours des éléments d'information qui permettront de nourrir l'imaginaire des journalistes. Au *Soir*, comme dans d'autres rédactions de référence, certains documentalistes se sont même spécialisés dans la recherche d'informations spécifiques (politique belge, politique internationale, économie, société, culture, sciences...), ce qui représente un atout indéniable lorsqu'il s'agit de plonger dans un dossier solidement préparé.

### Demain sans doute

Face à une infinité de sujets d'enquête, le journaliste se doit de frapper aux multiples portes du savoir documentaire. Si certaines d'entre elles sont directement accessibles, d'autres nécessitent une approche confidentielle. Comme le souligne Yves Agnès, ancien rédacteur en chef au *Monde* et professeur de journalisme : *"Aucun pouvoir ne joue l'absolue transparence. C'est*

*donc l'investigation qui seule permet de faire la démonstration de sa liberté de manœuvre. [...] L'enquête redonne au métier son entière crédibilité, la plénitude de sa justification. Car il agit alors comme un contre-pouvoir, capable de contourner l'opacité de la vie publique et de lui redonner une clarté"<sup>5</sup>.*

S'il exerce son métier dans une rédaction dotée d'un service documentaire professionnel, le journaliste pourra, à coup sûr, gagner en efficacité. En effet, comme le rappelle avec lucidité le journaliste et professeur de journalisme Mark Lee Hunter dans son *Manuel d'investigation*<sup>6</sup> : "*La plupart de ce que nous appelons des "secrets" ne sont que des faits auxquels nous n'avons pas prêté attention. La majorité de ces faits - disons, environ 90% - est disponible à travers des sources "ouvertes", c'est-à-dire des sources auxquelles nous pouvons librement accéder*". Et l'auteur américain d'ajouter à l'adresse des apprentis journalistes : "*Ne supposez pas que simplement parce qu'elle est accessible à tous, cette information est sans valeur, déjà connue, périmée. Bien souvent, elle peut avoir des implications explosives que personne n'avait remarqué. Ne recherchez pas simplement des informations spécifiques ; c'est ce que font les amateurs. Recherchez plutôt le genre de sources et d'archives que vous pourrez employer à plusieurs reprises. Votre capacité à utiliser ces matériaux sera un facteur crucial pour votre réputation"*<sup>7</sup>.

De nos jours, le libre accès des sources et des données utiles à l'enquête est devenu phénoménal (bibliothèques, organismes publics, tribunaux, littérature promotionnelle, registres du cadastre, rapports annuels, institutions internationales...). Une ouverture au monde davantage amplifiée par l'émergence de sites d'information en ligne. Depuis quelques années, plusieurs journalistes (les data-journalistes) excellent dans cette recherche de données fiables qu'ils dénichent avec brio aux quatre coins du web.

Fonctionnant comme un accélérateur de particules informatives, le "réseau des réseaux" peut parfois égarer le web-journaliste dans les multiples dédales de l'information en ligne, autant truffés d'erreurs que de leurres. Souvenons-nous de l'affaire *Clearstream* en France qui avait éclaté au départ de listings bancaires adroitement truqués... D'où l'impérieuse nécessité de pouvoir compter sur le savoir-faire de documentalistes affûtés, ne lésinant pas sur les indices probants pour crédibiliser chaque source et orienter les journalistes vers les données les plus fiables.

Parallèlement, un nouvel accès à l'information vient de voir le jour sur le web, ce média qui effraie autant qu'il fascine les journalistes

d'investigation. Se sentant, dans un premier temps, dépossédés d'une exclusivité professionnelle, ces derniers commencent à apprivoiser les vertus de l'interactivité où chaque internaute peut servir de rabatteur ou d'aiguilleur. D'une relation verticale où il agissait en surplomb sur ses lecteurs, le journaliste apprend à partager son savoir avec une communauté d'internautes fiables qui peut l'aider à progresser dans son enquête. *Twitter*, *Facebook*, *WikiLeaks* et autres blogs ou forums deviennent progressivement des sources d'information utiles qui exigent les mêmes règles éthiques de prudence et de vérification que par le passé (qui parle ? dans quel but ? avec quelle fiabilité ?).

En perpétuelle expansion (d'aucuns parlent d'*infobésité*), l'information en ligne se retrouve fragmentée (chaque personne qui découvre une information peut aussitôt la poster sur *Facebook*) et segmentée (l'usage soutenu de l'hypertexte). Parce qu'elle n'appartient plus aux seuls journalistes mais également aux internautes, l'information se transforme en phénomène social. En conséquence, son contenu est généré par un orchestre invisible où chacun invente les gammes d'une partition collective dont il produit, relaye, partage, commente et hiérarchise le contenu. En chantier permanent, l'information sur le web rend le lecteur actif et responsable, une démarche qui entraîne une exigence de sa part, surtout dans "ses" domaines de prédilection.

Pour en revenir à l'enquête relatée au début de cet article, il y a gros à parier que la communauté des internautes intéressés par ce scandale politique aurait multiplié les indices et révélations pour aider le journaliste que j'étais à nourrir son enquête. Sans doute aussi, l'un ou l'autre témoin direct de ces marchés truqués aurait-il pu orienter mes recherches, livrer des documents probants, relater des propos entendus. Voire poster sur *Wikileaks* des pièces fracassantes sous le couvert de l'anonymat. À charge pour moi de vérifier la crédibilité de ces éléments nouveaux. Quant aux commissions d'enquête parlementaires tenues à huis clos, plusieurs messages postés sur *Twitter* m'auraient sans doute permis de suivre les débats en direct depuis mon iPhone.

Que chacun se rassure, si le renouvellement des instruments technologiques évolue de manière supersonique, les bases du métier d'informer resteront inchangées (chercher, trouver, vérifier, raconter). "Source de puissance"<sup>8</sup>, les informations ouvertes et partagées permettront davantage au journaliste d'investigation de progresser dans son enquête. Dûment informé par ces dernières, il sera encore mieux à même d'interroger en profondeur ses interlocuteurs (témoins, ex-

perts), voire à bousculer certains responsables privés ou publics misant naïvement sur sa méconnaissance du dossier. Car, selon un adage cher aux enquêteurs, "*quand on sait déjà ce que l'on cherche, on le trouve*"<sup>9</sup>.

Demain, plus qu'hier, la nécessité se fera sentir pour tout journaliste d'investigation de maîtriser parfaitement les rouages de l'information numérique. À défaut, Internet se réduira à un annuaire aux contenus exponentiels qui l'égarera dans ses liens hypertextuels plus qu'il ne le guidera au cœur de l'information recherchée. Dès lors, au terme de cette réflexion, forcément réductrice, visant à décrire certaines méthodes d'investigation journalistiques, ne serait-il pas judicieux de proposer un épilogue prenant la forme d'une main tendue ? En suggérant, par

exemple, aux documentalistes passionnés par l'actualité de venir à la rencontre des journalistes professionnels pour les aider à mieux maîtriser leur destin documentaire. Et servir ensemble l'un des droits les plus vitaux de nos démocraties, la liberté de la presse.

**Marc Vanesse**  
*Université de Liège*  
 Département des Arts et Sciences de la  
 Communication  
 Place du 20 août, 7  
 4000 Liège  
 marc.vanesse@ulg.ac.be

*Mai 2011*

## Notes

- <sup>1</sup> À l'époque, le personnel de la bibliothèque du *Soir* était exclusivement féminin. Quelques années plus tard, ce service allait fusionner avec celui des archives photographiques, quant à lui, entièrement... masculin.
- <sup>2</sup> Avant l'adoption de cette loi tant attendue par la profession, autorisant la protection des sources, les journalistes étaient confrontés à deux logiques irréconciliables. D'une part, leur charte déontologique ("Charte des devoirs et droits des journalistes", adoptée par la Fédération internationale des Journalistes réunie à Istanbul en 1972) les contraignait déjà à protéger leurs sources en toutes circonstances, même face à une autorité judiciaire. D'autre part, l'ancienne législation belge pouvait contraindre les journalistes à révéler leurs sources en cas d'enquête judiciaire. Un hiatus impossible à honorer. En 1985, le journaliste Martin Coenen (*Humo*), avait d'ailleurs été confronté à une expérience douloureuse. Inculpé pour recel de documents judiciaires secrets, il avait été emprisonné durant quelques jours avant de craquer et de révéler ses sources. Il avait ensuite été tancé par la commission de déontologie de l'Association des Journalistes professionnels pour avoir contrevenu à ses obligations professionnelles, à savoir la protection de ses sources en toutes circonstances.
- <sup>3</sup> Lambert, Pierre. *Le secret professionnel*. Éditions Nemesis, 1985.
- <sup>4</sup> Lee Hunter, Mark. *Le journalisme d'investigation*. Presses Universitaires de France, 1997. ISBN 978-2-13-048383-0.
- <sup>5</sup> Agnès, Yves. *Manuel de journalisme, écrire pour le journal*. La Découverte et Syros, 2002. ISBN 978-2-7071-4393-8.
- <sup>6</sup> Lee Hunter, Mark ; Hanson, Nils ; Sabbagh, Rana ; Sengers, Luuk ; Sullivan, Drew ; Thordsen Pia,. *L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation* [en ligne]. Unesco/ARIJ, 2009 (consulté le 24 avril 2011). <[http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL\\_ID=29032&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=29032&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)>.
- <sup>7</sup> *Idem*.
- <sup>8</sup> *Ibidem*.
- <sup>9</sup> Adage rappelé par Edwy Plénel, ancien patron de la rédaction du *Monde* et fondateur du site d'information en ligne *Médiapart*, lors d'un entretien récent avec l'auteur.

# IMPALA, 20 JAAR OP VASTE KOERS IN EEN SNEL WIJZIGEND INFORMATIELANDSCHAP

**Jan CORTHOOTS**

Diensthoofd van Anet Bibliotheekautomatisering, Universiteit Antwerpen (UA)

**Julien VAN BORM**

Ere-hoofdbibliothecaris, Universiteit Antwerpen (UA)

**Michèle VAN DEN EYNDE**

Voormalig Hoofd van de Interbibliothecair Leenverkeerdienst, Universiteit Antwerpen (UA) en tevens coördinator van *Impala* (tot eind april 2011). Nu gepensioneerd.

▪ *Impala*, het Belgische systeem voor interbibliothecair leenverkeer (IBL) en documentlevering, werd door de Universiteit Antwerpen ontwikkeld en in 1991 als nationaal systeem in gebruik genomen. Twintig jaren later in een snel wijzigend informatielandschap is het nog volop operationeel en werkt het nog altijd volgens de oorspronkelijke uitgangspunten. Wel werd overgestapt naar een webversie (1998) en werd de elektronische levering toegevoegd (2001). Dit artikel geeft een overzicht van de mogelijkheden van *Impala*, focust op de openheid van het systeem en geeft daarbij cijfers die een inzicht geven in het IBL verkeer in België.

*Impala* werd begin 2011 twintig jaar. Dat werd gevierd met een colloquium op 23 maart 2011 aan de Universiteit Antwerpen en met twee artikelen in een Belgisch<sup>1</sup> en een internationaal tijdschrift<sup>2</sup>. Nu ook in *Bladen voor Documentatie-Cahiers de la Documentation*, in het Nederlands en in het Frans (p. 21).

Gedurende deze 20 jaar zijn de uitgangspunten en de basisconceptie van *Impala* niet gewijzigd. De overstap naar een webversie in 1998 en de belangrijke toevoeging van de elektronische levering in 2001 zijn de voornaamste wijzigingen c.q. aanvullingen in die hele periode.

Tab. 1: Mijlpalen uit de geschiedenis van *Impala*.

## Historiek

*Impala* werd in 1990 door de Universiteit Antwerpen<sup>3</sup> ontwikkeld als antwoord op een nood aan een efficiënt systeem voor het interbibliothecair leenverkeer in België. Tot dan was het Belgische IBL-model er een van ongeplande decentralisatie met alle nadelen daaraan verbonden<sup>4</sup>. *Impala* heeft de zwakte van dit model weggewerkt en omgevormd tot een gestructureerd systeem, essentieel voor het goed functioneren van het IBL in België.

*Impala* is tot stand gekomen vanuit een praktische noodzaak, zonder overheidsinitiatief of -financiering. De Belgische context is hieraan niet vreemd. De samenwerking tussen bibliotheken wordt hier immers op het niveau van de gemeenschappen georganiseerd en er is sinds vele jaren geen federaal overlegplatform meer voor universitaire bibliotheken. Dit neemt niet weg dat bibliotheken in het verleden en ook vandaag op een pragmatische basis initiatieven nemen om belangrijke werkinstrumenten zoals *Impala* zelf te ontwikkelen en te onderhouden. Ook *Antilope*, de collectieve catalogus voor tijdschriften<sup>5</sup>, en de nieuwe *UniCat* portal<sup>6</sup> zijn goede voorbeelden van deze pragmatische samenwerking.

1990	De Universiteit Antwerpen (UA) start de ontwikkeling van <i>Impala</i> .
1991	<i>Impala</i> wordt in gebruik genomen door de UA, de Stadsbibliotheek Antwerpen (thans Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience) en het Limburgs Universitair Centrum (thans Universiteit Hasselt).
1992	De NFWO-Conferentie van Universitaire Hoofdbibliothecarissen (Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek) erkent <i>Impala</i> als het nationaal documentbestelsysteem in België.
1998	<i>Impala</i> stapt over naar een webversie.
2000	<i>Impala</i> verwerkt een record aantal van bijna 178.000 aanvragen.
2001	Realisatie van elektronische levering in het kader van het federale <i>VirLib</i> -project.
2001	Alle Vlaamse openbare bibliotheken treden toe tot <i>Impala</i> .
2005	Integratie van <i>Impala</i> in het <i>Brocade</i> bibliotheeksysteem gecreëerd door de Universiteit Antwerpen.
2011	<i>Impala</i> vier haar twintigste verjaardag.

## Model

Net zoals andere (nationale) IBL-systemen, bestaat de kern van *Impala* uit een aantal basisfuncties:

- lokaliseren van documenten in collectieve catalogi;
- online bestellen van boeken en tijdschriftartikelen;
- opvolgen van de aanvragen;
- (elektronisch) leveren van boeken en tijdschriftartikelen;
- doorberekenen van de kosten via een clearinghouse;
- aanbieden van cijfergegevens (aantallen, leveringstijden,...).

Bij het implementeren van deze functies werd gestreefd naar openheid, efficiëntie, betrouwbaarheid, eenvoud en lage kosten.

## Openheid

### Open naar alle types van bibliotheken

Elke bibliotheek kan aansluiten bij *Impala* en daarbij beslissen welke rol ze speelt: aanvrager, leverancier of beide. In 2010 telde *Impala* 620 aangesloten bibliotheken waaronder de Koninklijke Bibliotheek van België, alle Belgische universiteitsbibliotheken, de Vlaamse hogeschoolbibliotheken, de Vlaamse openbare bibliotheken, (federale) overheidsbibliotheken, documentatiecentra, bedrijfsbibliotheken, speciale bibliotheken, de Bibliothèque Nationale de Luxembourg, bibliotheken van internationale instellingen zoals het Europese Parlement en verschillende bibliotheken van de Europese Commissie.

De (Vlaamse) openbare bibliotheken vormen de grootste groep gebruikers (53%), gevolgd door de bibliotheken van de hogescholen (14%), de universiteiten (10%) en wetenschappelijke bibliotheken (8%). De openbare bibliotheken en de universiteiten zijn èn de grootste leveranciers èn de grootste aanvragers. Samen staan ze in voor 90% van de leveringen en nemen 80% van de aanvragen voor hun rekening.

### Open naar bestellingen voor alle types materiaal

Boeken, tijdschriftartikelen en alle soorten audiovisueel materiaal kunnen worden aangevraagd. Het bestellen van e-boeken zal nog niet voor eerstdaags zijn. Een eerste initiatief hiervoor werd in Canada genomen waar Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI) samen met Ingram's *MyiLibrary* een IBL-service voor e-boeken heeft opgezet<sup>7</sup>. In de meeste gevallen zullen het auteursrecht en de licentiebepalingen de uitwisseling van e-boeken als onderdeel van de klassieke documentlevering onmogelijk maken.

Tien jaar lang kende *Impala* een spectaculaire groei. Samen met het aantal gebruikers stegen de transacties snel tot het topjaar 2000 waarin 177.458 aanvragen in *Impala* verwerkt werden. Vanaf 2000 groeide echter het aanbod van e-tijdschriften (commercieel en Open Access). Hierdoor daalde het aantal *Impala* transacties tot 112.531 in 2005. De aansluiting van de Vlaamse

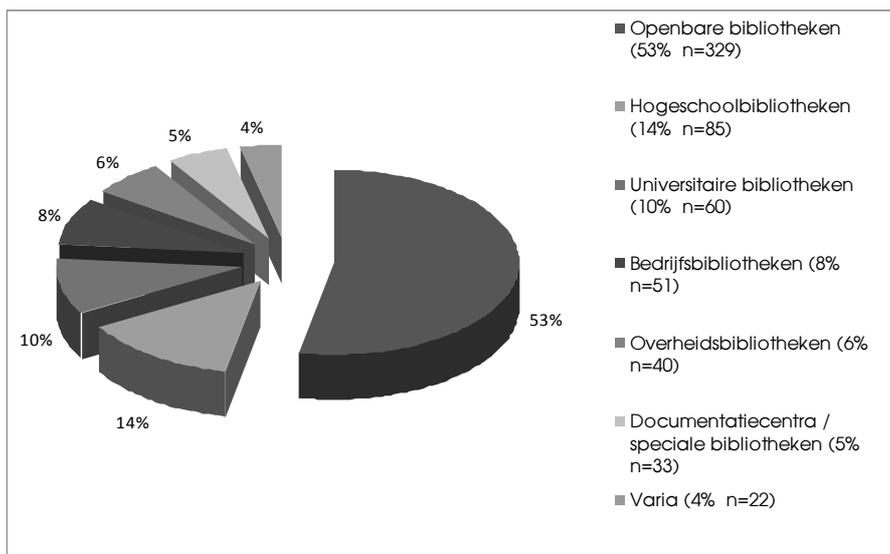


Fig. 1: *Impala* gebruikers per bibliotheektype in 2010.

openbare bibliotheken (2001) met hoofdzakelijk aanvragen voor boeken maakte vanaf 2005 het verlies deels goed. Gedurende de laatste drie jaar is het aantal *Impala* transacties stabiel gebleven op ca. 140.000 per jaar. De stijgende trend van het aantal aanvragen voor boeken houdt voorlopig nog aan, terwijl het aantal aanvragen voor artikelen gedaald is tot onder de 50.000 per jaar.

Groei kan er nog komen in de Vlaamse provincies waar de openbare bibliotheken pas later zijn ingestapt in een vernieuwde IBL-werking via *Impala*. Oost- en West-Vlaanderen nemen daarbij nu de koppositie in. Dat zijn twee provincies die

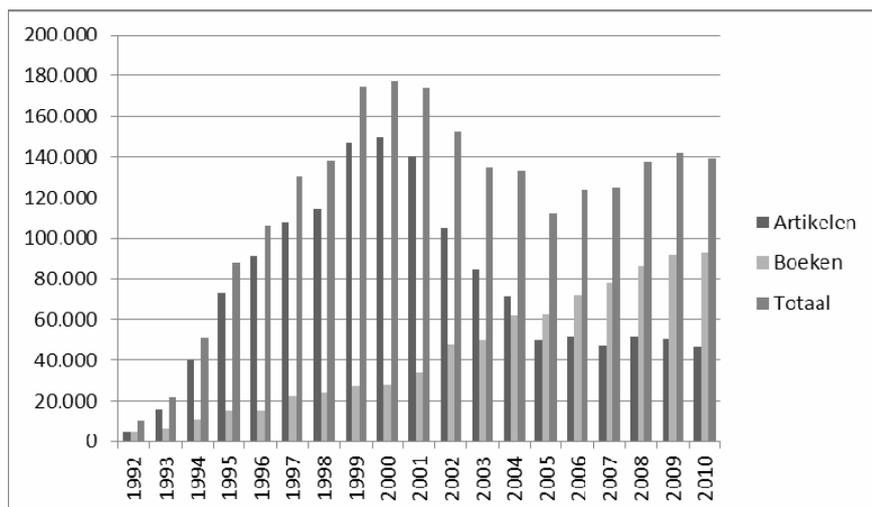


Fig. 2: Aantal Impala aanvragen 1992-2010.

vroeger al de *Impala*-software draaiden op hun eigen server. De andere Vlaamse provincies lijken nu snel die achterstand in te halen. Groei zou er ook kunnen zijn als de Franstalige openbare bibliotheken het voorbeeld van hun Vlaamse collega's en van de Franstalige wetenschappelijk bibliotheken zouden volgen. Groei kan er ook zijn

tijdschriftartikelen nog maar 40% van dat van 2000. In dezelfde periode steeg het aantal aanvragen voor boeken van ca. 30.000 tot 92.000. Het aantal aanvragen aan openbare bibliotheken overtreft nu duidelijk dat van de universiteitsbibliotheken (54.000 versus 92.000 voor de openbare bibliotheken).

### Open: koppeling met collectieve catalogi

Een instrument als *Impala* kan maar efficiënt werken als de gebruiker snel de potentiële leveranciers kan aanspreken. *Impala* heeft er daarom naar gestreefd om zo veel mogelijk collectieve catalogi met *Impala* te integreren. De koppeling met die catalogi wordt gerealiseerd op basis van de OpenUrl specificaties<sup>9</sup>.

De voornaamste links zijn:

**Antilope**, de Belgische collectieve catalogus van tijdschriftentitels. Deze catalogus wordt al bijna 40 jaar geproduceerd door de bibliotheek van de Universiteit Antwerpen. Hij bevat nu 300.000 titels van tijdschriften aanwezig in een 200-tal bibliotheken.

**UniCat**<sup>10</sup> vervangt sinds begin 2011 de verouderde *Collectieve Catalogus van Belgische wetenschappelijke bibliotheken (CCB)*. Het is een product van de samenwerking tussen de

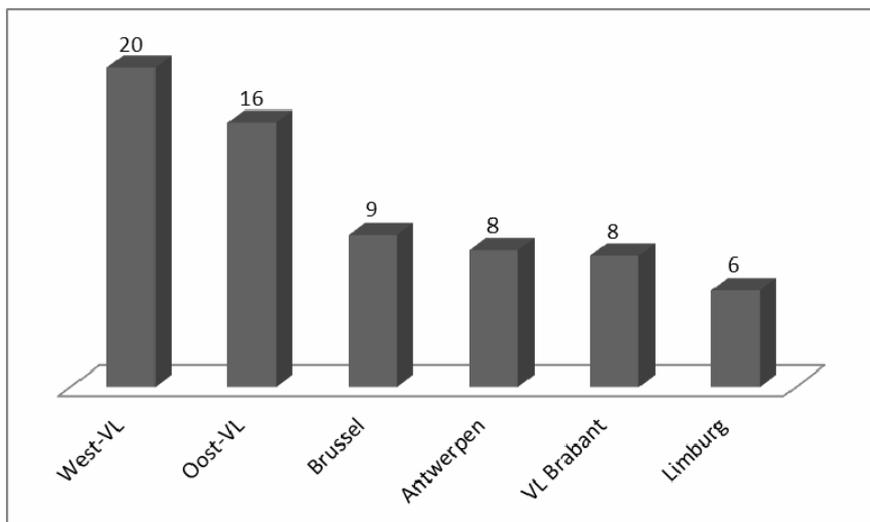


Fig. 3: Aantal IBL-aanvragen per 1000 inwoners in Vlaamse openbare.

als het IBL in België even grote hoogten zou bereiken als in de USA. West-Vlaanderen, op dit gebied de meest actieve provincie in Vlaanderen, totaliseert 20 IBL-aanvragen per jaar per 1.000 inwoners tegenover 74 in Minnesota en de twee Dakotas en zelfs 139 in Colorado. Niet verwonderlijk dat daar dan ook uitgebreide transportschema's worden uitgedacht voor een efficiënte routing en kostenbesparend transport van die grote hoeveelheid boeken die daar jaarlijks tijdelijk van de ene naar de ander bibli-

Tab. 2: Aantal aanvragen gericht aan universiteitsbibliotheken en aan openbare bibliotheken

Jaar	aan universiteitsbibliotheken			aan openbare bibliotheken		
	Boeken	Artikelen	Totaal	Boeken	Artikelen	Totaal
2000	23.660	110.896	134.556			
2001	22.662	101.629	124.291	8.082	625	8.707
2002	22.093	77.082	99.175	27.035	923	27.958
2003	20.729	63.601	84.330	33.963	1.211	35.174
2004	19.635	52.151	71.786	50.202	1.252	51.454
2005	16.666	36.299	52.965	57.192	1.113	58.305
2006	17.229	37.408	54.637	68.271	1.086	69.357
2007	16.909	34.768	51.677	73.065	1.294	74.359
2008	15.066	40.613	55.679	84.410	1.269	85.679
2009	14.589	43.252	57.841	90.177	1.132	91.309
2010	13.282	41.182	54.464	90.981	1.175	92.156

Belgische universiteitsbibliotheken en de Koninklijke Bibliotheek. Infrastructuur en technologie komen van een externe partner SemperTool, een Deens softwarebedrijf gespecialiseerd in oplossingen voor ontsluiting en beheer van e-resources in bibliotheken<sup>11</sup>.

***bib.belgium.be*** is een portaal van de bibliotheken van de federale overheidsdiensten (FOD) en de federale wetenschappelijke instellingen (FWI). Zij hebben hun catalogi verenigd in een gemeenschappelijke zoekomgeving.

**Bibliotheekportalen van openbare bibliotheken.** De Vlaamse openbare bibliotheken hebben zich de laatste jaren verenigd in provinciale netwerken. Zo biedt elke provincie via een webportaal een gemeenschappelijke catalogus aan. Openbare bibliotheken kunnen deze portals en ook de overkoepelende Vlaamse portal<sup>12</sup> gebruiken als bron voor IBL-aanvragen.

## Open naar andere IBL-systemen

Veel aanvragen komen in *Impala* terecht nadat ze eerst in een lokale IBL-toepassing werden ingevoerd, meestal door de eindgebruiker zelf. Dit is het geval voor universiteitsbibliotheken zoals Universiteit Gent (UGent), Université Libre de Bruxelles (ULB), Vrije Universiteit Brussel (VUB) en Katholieke Universiteit Leuven (K.U.Leuven). De uitwisseling van IBL-transacties met *Impala* gebeurt op basis van XML gestructureerde berichten die via e-mail worden uitgewisseld. Dit geldt niet enkel voor het versturen van aanvragen naar *Impala* maar ook om status informatie over *Impala*-aanvragen terug te koppelen naar de lokale toepassing.

## Open naar buitenlandse leveranciers

Vanaf het begin waren grote Europese documentleveranciers via *Impala* bereikbaar: British Library Document Supply Centre (BLDSC), het Franse Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST), en drie Nederlandse instellingen: Technische Universiteit Delft, Landbouwniversiteit Wageningen (BLUW), thans Wageningen University, en het Nederlands Instituut voor Wetenschappelijke Informatiediensten (NIWI). De lopende tijdschriften van deze documentleveranciers werden toegevoegd aan de *Antilope* catalogus. BLUW en NIWI zijn in 2005 weggevallen omdat documentleverantie geen deel meer uitmaakt van hun opdracht. In het begin verstuurd *Impala* deze aanvragen via fax naar de leverancier. Nadien werd daarvoor ook de email gateway gebruikt. Feedback van leverancier naar *Impala* werd via dezelfde gateway verwerkt.

Het aantal aanvragen aan buitenlandse leveranciers – ooit meer dan 40.000 per jaar – daalde vanaf 2001 erg sterk tot 5.500 in 2010. Impala klanten gebruiken de beschikbare

van de Europese Unie ter verbetering van centrale catalogi en IBL-systemen voor verschillende universiteiten in Sint-Petersburg (Rusland).

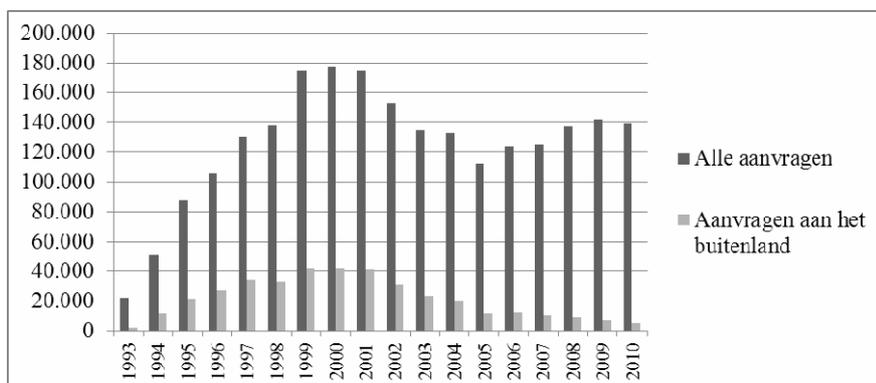


Fig. 4: Aanvragen gericht aan buitenlandse leveranciers t.o.v. alle aanvragen.

e-informatie of zoeken goedkopere alternatieven voor dure leveranciers zoals BLDSC en INIST. Zij vinden die in België zelf, bij het Duitse *Subito*<sup>13</sup> en via het *NCC/IBL*-systeem uit Nederland. Met een initiële subsidie van het Samenwerkingsverband Archief Bibliotheek en Documentatie van de Nederlandse Taalunie (Sabido) werd *Impala* in oktober 2004 gelinkt met het *NCC/IBL*-systeem van Nederland. Meer dan 400 bibliotheken in Nederland werden zo bereikbaar voor de *Impala* gebruikers. Vanuit *Impala* wordt de gebruiker verbonden met het *NCC/IBL*-systeem. De verwerking van de aanvragen en de facturatie gebeurt volledig in het *NCC/IBL*-systeem. De kosten worden rechtstreeks doorgerekend naar de Belgische bibliotheek en de standaard *NCC/IBL* tarieven worden gehanteerd. Toch maakt slechts een klein aantal Belgische bibliotheken gebruik van de link, vooral dan voor het aanvragen van boeken.

## Buitenlandse projecten

*Impala* speelde een faciliterende rol in enkele internationale projecten waaronder een project van de Universiteit de Liège (ULg) in Benin (documentlevering) en het *COPETER*-project<sup>14</sup>.

## Efficiëntie: snelheid en honoreringspercentage

Snelheid en honoreringspercentage zijn bepalend voor een efficiënte dienstverlening. De alomtegenwoordigheid van elektronische informatie – beschikbaar 24 uur op 24 en 7 dagen op 7 (24/7) – heeft een belangrijke impact gehad

op de gebruikersverwachtingen ten aanzien van IBL en documentlevering.

E-resources zijn "just in time" beschikbaar van om het even waar en wanneer en meestal ook zonder meerkost voor de eindgebruiker. IBL en documentlevering kunnen zich daarmee niet

Tab. 3: Aantal aanvragen vanuit Impala verstuurd naar *NCC/IBL*-systeem.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Aantal bibliotheken</b>	18	19	18	26	23	24
<b>Aantal aanvragen</b>						
Boeken	880	1.119	1.208	1.098	1.159	1.401
Artikelen	698	1.019	817	684	584	679
<b>Totaal</b>	<b>1.578</b>	<b>2.138</b>	<b>2.025</b>	<b>1.782</b>	<b>1.743</b>	<b>2.080</b>
<b>Honoreringspercentage</b>						
Boeken	87%	87%	87%	89%	90%	83%
Artikelen	82%	78%	84%	81%	89%	82%
<b>Totaal</b>	<b>85%</b>	<b>83%</b>	<b>85%</b>	<b>86%</b>	<b>89%</b>	<b>83%</b>

meten. De leverende bibliotheken en *Impala* stellen alles in het werk om nauw bij deze gebruikersverwachtingen aan te sluiten. Zij doen dat door het gebruik van goede ICT-tools en door onderlinge afspraken om snel te reageren op binnenkomende aanvragen.

## Snelheid

Op verschillende etappes van de aanvraag wordt ingespeeld op het aspect snelheid:

- documenten worden elektronisch besteld met aanduiding van vijf potentiële leveranciers. Bij

negatief antwoord van de eerste leverancier wordt de aanvraag onmiddellijk en automatisch verder gestuurd;

- bibliotheken worden via e-mail geattendeerd op inkomende aanvragen;
- afspraak: dagelijks opvolgen van inkomende aanvragen en antwoorden binnen de 48 uur met de melding: "succes" of "mislukt";
- *Impala* houdt rekening met de sluitingsperiode van leveranciers;
- toezicht op snelle documentleverantie via duidelijke statusinformatie per aanvraag en dagelijks bijgewerkte statistische informatie over het aantal aanvragen en leveringstijden. Elke bibliotheek kan zo haar eigen prestaties evalueren en voor haar eigen bestellingen de beste leverancier zoeken.

Tabel 4 geeft voor elk jaar de mediaan van de volledige doorlooptijd: van het indienen van de aanvraag over de ontvangst en verwerking door de aangezochte leverancier tot de melding geleverd en de bevestiging van ontvangst door de aanvragende bibliotheek. Dit alles uitgedrukt in uren 24/7.

De mediane leveringstijd voor een fotokopie van een artikel bedroeg in 2010 slechts 48 uur. M.a.w. een lezer die een tijdschriftartikel bestelt, verkrijgt dit in de helft van de gevallen binnen de 2 dagen. Deze snelle responstijden worden gerealiseerd dank zij elektronische levering die de laatste jaren flink in omvang is toegenomen (zie verder). De mediane leveringstijd voor een fysiek object blijft de laatste jaren stabiel op 118 uur. Met andere woorden, een lezer die een monografie/object leent van een andere bibliotheek moet daar in doorsnee vijf dagen op wachten. De leveringstijden van boeken liggen hoger dan die van een tijdschriftartikel en dat is ook logisch: een boek wordt immers via post of

Tab. 4: Mediane doorlooptijden in *Impala* in uren 24/7.

	Artikel	Boek
2005	71	140
2006	52	126
2007	48	118
2008	45	118
2009	45	119
2010	48	118

pendel geleverd – trager dus dan een elektronische levering van een kopie - en bovendien kunnen de gevraagde materialen in de gesolliciteerde bibliotheek uitgeleend zijn. In dat geval wordt de aanvraag doorgestuurd naar een

volgende bibliotheek. Elke volgende stap creëert bijkomende

## Honoreringspercentage

De honoreringspercentages voor tijdschrift-artikelen zitten op een erg hoog niveau (bij de 90%). Het honoreringspercentage van monografieën ligt doorgaans lager aangezien materialen wegens leen onbeschikbaar kunnen zijn bij de leverancier. Nochtans merken we sinds de toetreding van de Vlaamse openbare bibliotheken een opmerkelijke stijging van 71% in 2001 tot 85% in 2010. Allicht is dit toe te schrijven aan een doordacht gebruik van *Impala* en de daarmee gekoppelde on-line catalogi van de provinciale netwerken waarin ook de beschikbaarheid van een document wordt getoond. Openbare bibliotheken bestellen in de regel materialen waar deze niet uitgeleend zijn.

Tab. 5: Honoreringspercentage.

	Artikelen	Boeken	Totaal
2000	92%	72%	89%
2001	91%	71%	87%
2002	91%	76%	86%
2003	90%	77%	85%
2004	89%	78%	83%
2005	88%	79%	83%
2006	89%	81%	84%
2007	88%	82%	84%
2008	88%	84%	86%
2009	89%	84%	86%
2010	87%	85%	86%

## Elektronische leveringen en auteursrecht

Als resultaat van het *VirLib*-project (1995-2000)<sup>15</sup> startten verschillende *Impala* bibliotheken medio jaren 90 met de elektronische levering van kopieën van tijdschriftartikelen. Voor het scannen en verzendklaar maken van de kopieën maken de meeste bibliotheken gebruik van de *Ariel*-toepassing. Gedigitaliseerde bestanden worden via deze toepassing naar een e-mailadres verstuurd. Dit e-mailadres wordt ook in *Impala* geregistreerd. Op die manier weet elke leverende bibliotheek naar welk adres bestanden verzonden moeten worden. Het kan hier gaan om een lokaal e-mailadres of om het centraal beheerde adres <virlib@lib.ua.ac.be>. In het

eerste geval stuurt de leverende bibliotheek het bestand rechtstreeks naar de aanvragende bibliotheek. *Impala* heeft dan verder geen weet van de elektronische levering. In het tweede geval worden de binnenkomende documenten automatisch verwerkt door *Impala*. *Impala* converteert de geleverde bestanden indien nodig naar PDF, bewaart het bestand tijdelijk op de server en presenteert de URL bij de aanvraag. De aanvragende bibliotheek kan het document downloaden, afdrukken of via post of e-mail doorsturen naar de eindgebruiker.

Tabel 6 geeft een overzicht van de evolutie van elektronisch geleverde documenten op het centrale *VirLib*-adres. Tot 2009 was het gebruik van het centrale *VirLib*-adres voorbehouden voor betalende klanten. Vanaf 2010 kan elke *Impala*-bibliotheek van dit centrale adres gebruik maken. Dat verklaart meteen de sprong die het aantal e-leveringen maakte in 2010. Daarnaast werden en worden documenten afgeleverd op lokale e-mailadressen. Alhoewel *Impala* hiervan geen kennis heeft, kan men wel stellen dat in 2010 meer dan drie vierden van alle fotokopieën van artikelen op elektronische wijze worden geleverd. De elektronische leveringen stellen nieuwe vragen in verband met het auteursrecht. Een fotokopie van een artikel kan op basis van de uitzonderingen voor de privékopie en deze voor onderwijs en onderzoek. Maar hoe zit het met het auteursrecht en de elektronische kopie?

Tab. 6: Elektronische documentlevering.

	E-leveringen	Aantal artikelen	Percentage E-leveringen
1999	3.150	136.218	2%
2000	7.954	137.884	6%
2001	7.300	128.075	6%
2002	10.260	95.327	11%
2003	16.011	76.722	21%
2004	18.338	63.264	29%
2005	16.970	43.821	39%
2006	19.431	45.877	42%
2007	17.705	41.589	43%
2008	18.820	45.294	42%
2009	19.033	44.540	43%
2010	29.797	40.709	73%

Sommige juristen zijn van oordeel dat het toesturen van een e-kopie moet gekarakteriseerd worden als een mededeling aan het publiek. In dat geval valt zo een e-kopie onder het verbodsrecht en zou dit enkel kunnen via een

voorafgaandelijke toestemming van de rechthebbenden. Maar evengoed kan gepleit worden dat dit valt onder de uitzondering voor de privékopie. Er wordt namelijk geen databank aangelegd waaruit het publiek zijn kopieën zou kunnen kiezen. En in alle geval is de e-kopie niets anders dan de vroegere fotokopie. Alleen komt de e-kopie sneller toe bij de aanvrager door gebruik te maken van moderne ICT-middelen.

## Bestellen en leveren aan eindgebruikers

*Impala* is een bestelsysteem voor bibliotheken, niet voor eindgebruikers. Toch hebben enkele *Impala* bibliotheken een uitbreiding voor eindgebruikers opgezet. Voor de Universiteit Antwerpen en de Universiteit Hasselt werd een toepassing ontwikkeld waarmee eindgebruikers elektronisch IBL-aanvragen kunnen plaatsen en opvolgen<sup>16</sup>. De belangrijkste functies zijn:

- identificatie van gebruiker op basis van naam en paswoord;
- betaling cash of via facultaire kredieten;
- plaatsing van aanvragen via de UA-catalogus, via SFX in een databank of als vrije aanvraag;
- valideren van de aanvraag door de bibliotheek;
- feedback naar de eindgebruiker via e-mail over de status van de aanvraag;
- feedback via de website van de bibliotheek;
- elektronische levering van artikelen aan de eindgebruiker;
- financiële afhandeling bij betaling via facultaire kredieten.

Uit tabel 7 blijkt dat bibliotheekgebruikers van de Universiteit Antwerpen gedurende de laatste jaren erg vertrouwd zijn geraakt met deze toepassing: nagenoeg alle aanvragen worden door de eindgebruikers zelf elektronisch ingediend. Men mag aannemen dat dit ook zo is in andere universiteitsbibliotheken.

Tab. 7: Aanvragen ingediend door eindgebruikers  
(enkel Universiteit Antwerpen).

## Betrouwbaarheid

Het *Impala* systeem is volcontinu beschikbaar, 7 dagen per week en 24 uur per dag, behoudens onderbrekingen voor onderhoud of eerder zeldzame netwerkproblemen.

## Kosten

De instapkosten voor aansluiting en opleiding zijn laag (€250). Er moet geen jaarlijks lidgeld worden betaald.

Aangesloten bibliotheken betalen voor elke geslaagde aanvraag een transactiekost van € 0,61 (de transactiekost volgt de evolutie van de posttarieven voor genormaliseerde zending). Mislukte aanvragen worden niet aangerekend.

## Clearinghouse

Bovenop de *Impala*-transactiekost moeten bibliotheken aan elkaar betalen voor de geleverde documenten. Wetenschappelijke bibliotheken hanteren in de regel tarieven die in een ver verleden zijn vastgelegd door de Nationale Conferentie van Universitaire Hoofdbibliothecarissen. De Vlaamse openbare bibliotheken rekenen elkaar geen leveringskosten aan voor boeken. Documentleveringen binnen FELNET (Flanders Environmental Network) zijn gratis. Het centrale clearinghouse van *Impala* maakt de onderlinge verrekening van de kosten voor de levering van documenten tussen Belgische bibliotheken zeer eenvoudig. Bibliotheken hoeven elkaar geen individuele facturen toe te sturen! Via het clearinghouse ontvangt elke bibliotheek per trimester één factuur of creditnota voor haar globale IBL-verkeer via *Impala*. Dit betekent een enorme besparing op de personeelskosten in de leverende, zowel als in de aanvragende bibliotheken.

## Besluit

*Impala* kan in 2011 haar twintigste verjaardag in schoonheid vieren. Het heeft gezorgd voor de nodige structuur in het chaotische en trage IBL-verkeer in België. De toepassing staat garant voor een hoge kwaliteitsservice met een uitstekend honoreringspercentage en snelle leveringstijden. Dit is in eerste instantie het

	Aantal ingediend door		Percentage ingediend door	
	eindgebruiker	bibliotheek	eindgebruiker	bibliotheek
2005	6.597	4.163	61%	39%
2006	8.129	3.389	71%	29%
2007	10.690	831	93%	7%
2008	9.561	426	96%	4%
2009	9.854	412	96%	4%
2010	9.048	333	96%	4%

## Kritische succesfactoren: eenvoud, betrouwbaarheid en lage kosten

Een recente studie over het IBL in de Universiteit Gent zegt het klaar en duidelijk: vergeleken met andere systemen vinden bibliothecarissen dat het weinig inspanningen vergt om *Impala* te leren gebruiken en dat het gebruik ervan zeer eenvoudig is. Het systeem is daarenboven erg betrouwbaar en het spaart tijd en kosten<sup>17</sup>. Dit zijn de kritische succesfactoren van *Impala*.

### Eenvoud

Het gebruik van *Impala* is eenvoudig aan te leren binnen de twee uur. Gebruikers kunnen meteen na de opleiding aan de slag. *Impala* is goed gedocumenteerd met een handleiding in het Nederlands en Frans. De helpdesk staat ter beschikking tijdens de werkdagen van 9u tot 17u. Gebruikers hebben enkel een browser nodig om zich via het web aan te melden<sup>18</sup>. De toepassing is drietalig (Nederlands, Frans en Engels) en aanvragen worden indien nodig onderling uitgewisseld met andere IBL-systemen. *Impala* geeft duidelijke informatie over de status van de aanvraag en de doorlooptijd van de diverse onderdelen in het IBL-proces:

- van bestelling door de aanvragende bibliotheek tot de mededeling succes door de leverende bibliotheek;
- van verzending door de leverende bibliotheek tot bevestiging van ontvangst in de aanvragende bibliotheek;
- van bestelling door de aanvragende bibliotheek tot de melding mislukt door de gesolliciteerde bibliotheek.

Op basis van de informatie aanwezig in *Impala* kan een IBL-dienst aan de lezer feedback geven over de status van zijn/haar aanvraag.

resultaat van de dagelijkse inspanningen van de 620 *Impala* partners, die de auteurs van dit artikel daarvoor willen danken.

*Impala* heeft zich zonder fundamentele wijzigingen weten stand te houden in een informatielandschap dat de laatste twintig jaar drastisch wijzigde met de komst van elektronische informatiebronnen die snel, overal en altijd toegankelijk zijn en waarvan de kosten meestal niet door de eindgebruiker maar door haar/zijn instelling of de overheid, worden gedragen.

Het aantal aanvragen voor tijdschriftartikelen is sterk gedaald sinds het begin in 2001, maar het aantal leenaanvragen voor boeken - hoofdzakelijk geplaatst door openbare bibliotheken - heeft dit verlies voor een deel gecompenseerd. De toekomst van *Impala* ziet er minder rooskleurig uit. De beschikbaarheid van nog meer e-tijdschriften ook in de humane en sociale wetenschappen, Open Access publicaties, e-boeken, projecten rond digitalisering van oudere boeken - met name *Google Books* - zorgen ervoor dat gebruikers minder afhankelijk zullen worden van IBL-diensten. Documentlevering wordt daardoor minder

belangrijk en nieuwe nog strengere maatregelen m.b.t. auteursrecht kunnen deze tendens nog versterken. Het leenverkeer van boeken zal nog stand houden gedurende de komende jaren. De rol van *Impala* is nog niet uitgespeeld, maar een hoofdrol in dit gewijzigde landschap is voor haar niet meer weggelegd.

**Jan Corthouts**

*Universiteit Antwerpen - Bibliotheek.*

Prinsstraat 13

2000 Antwerpen

jan.corthouts@ua.ac.be

<http://lib.ua.ac.be>

**Julien van Borm**

Fort VI straat 150

2610 Antwerpen

j.van.borm@telenet.be

**Michèle Van den Eynde**

Krekelenberg 46

2980 Zoersel

meynde@yahoo.com

*Juni 2011*

## Noten

- <sup>1</sup> Corthouts, Jan; Van Borm, Julien; Van den Eynde Michèle. *Impala 1991-2011. 20 jaar IBL en documentlevering in België. META. Tijdschrift voor bibliotheek en archief*, 2011, nr. 4, p.19-23.
- <sup>2</sup> Corthouts, Jan; Van Borm, Julien; Van den Eynde Michèle. *Impala 1991-2011: 20 years of ILL in Belgium. Interlending & Document Supply*, 2011, vol.39, nr. 2, p. 101-110.
- <sup>3</sup> De Universiteit Antwerpen (UA) is de fusie in 2004 van drie voorheen autonome universitaire instellingen: UFSIA (Universitaire Faculteiten St.-Ignatius Antwerpen), RUCA (Rijksuniversitair Centrum Antwerpen) en UIA (Universitaire Instelling Antwerpen). Aspecten van de bibliotheekwerking van die drie instellingen waren al voor de fusie toevertrouwd aan een overkoepelend orgaan van de Universiteit Antwerpen in wording. De UIA deed het beheer en de administratie van *Impala* tot aan de fusie.
- <sup>4</sup> Line, Maurice. *National interlending systems: a comparative study of existing systems and possible models*, Paris, 1980.
- <sup>5</sup> Corthouts, Jan. *Antilope download/upload* [online]. <<http://anet.ua.ac.be/bvv/2110>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).
- <sup>6</sup> *Unicat* [online]. <<http://www.unicat.be>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).
- <sup>7</sup> Woods, Bronwen, Ireland, Michael. eBook loans- an e-twist on a classic interlending service. *Interlending & Document Supply*, 2008, vol. 36, issue 2, p. 105-115.
- <sup>8</sup> Horton, Valerie., Bailey-Hainer, Brenda. Factors influencing delivery options. In Horton, Valerie & Smith, Bruce. *Materials moving. Physical delivery in libraries*. American Library Association, 2010. Chicago, 2010, p.11-23.
- <sup>9</sup> Philips, Richard. *Open URL specs van Antilope* [online]. <<http://anet.ua.ac.be/bvv/2092>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).
- <sup>10</sup> UniCat [online]. <<http://www.unicat.be>> (geraadpleegd op 1 juni 2011)
- <sup>11</sup> *Sempertool* [online]. <<http://www.sempertool.dk/>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).
- <sup>12</sup> *De bib* [online]. <<http://zoeken.bibliotheek.be>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).

- <sup>13</sup> Subito is een Duits IBL-systeem. *Subito* [online] <[www.subito-doc.com](http://www.subito-doc.com)> (geraadpleegd op 1 juni 2011).
- <sup>14</sup> Van Borm, Julien. To Russia with love. Copeter: an European Union project in St. Petersburg for library co-operation in general, ILDS in particular. *Interlending & Document Supply*, 2004, vol. 32, nr. 3, p. 159-163.
- <sup>15</sup> Corthouts, Jan; Van Borm, Julien; Philips, Richard. VirLib: elektronische documentleverantie in Impala. *Bibliotheek- & archiefgids*, 2000, vol.76, nr. 3, p. 14-21.
- <sup>16</sup> Corthouts, Jan. Documentleverantie in een elektronische omgeving. *Bibliotheek- & archiefgids*, 1997, vol.73, nr.5, p. 171-176.
- <sup>17</sup> Van Borm, Julien. *IBL in tijden van just in time: Een doorlichting van het IBL in de bibliotheken van de UGent*. Universiteitsbibliotheek Gent, 2010. ISBN: 9789052230054.
- <sup>18</sup> *Impala* [online] <<http://anet.ua.ac.be/impala>> (geraadpleegd op 1 juni 2011).

# IMPALA, 20 ANS EN LIGNE DROITE DANS UN MONDE DE L'INFORMATION EN EVOLUTION RAPIDE

**Jan CORTHOOTS**

Diensthoofd van Anet Bibliotheekautomatisering, Universiteit Antwerpen (UA)

**Julien VAN BORM**

Ere-hoofdbibliothecaris, Universiteit Antwerpen (UA)

**Michèle VAN DEN EYNDE**

Anciennement Hoofd van de Interbibliothecair Leenverkeerdienst, Universiteit Antwerpen (UA), et Coördinator van *Impala* (jusque fin avril 2011). Aujourd'hui pensionnée.

■ *Impala*, le système belge pour le prêt interbibliothèques (PIB) et la fourniture de documents, a été développé par l'Universiteit Antwerpen et fut accepté comme système national en 1991. Vingt ans plus tard, dans un monde de l'information qui évolue très vite, il est toujours opérationnel et continue à fonctionner sur les mêmes bases qu'au départ. Cependant, il fonctionne en version web depuis 1998 et la fourniture électronique de documents a été ajoutée en 2001. Cet article donne un aperçu des possibilités d'*Impala* et fournit en même temps des statistiques qui donnent une idée du PIB en Belgique.

*Impala* a eu vingt ans au début de l'année 2011. L'évènement a été célébré lors d'un colloque, le 23 mars 2011, à l'Universiteit Antwerpen, par deux articles publiés dans des périodiques belge<sup>1</sup> et international<sup>2</sup>. Et, à présent, dans les *Cahiers de la documentation - Bladen voor documentatie*, en français et en néerlandais (p. 11).

Depuis 20 ans, les options de départ et la conception initiale d'*Impala* n'ont pas changé. Le passage à la version web en 1998 et la fourniture électronique de documents en 2001 sont les changements et les compléments les plus importants intervenus pendant toute cette période.

Tab.1 : Les plus importantes étapes de l'historique d'*Impala*.

## Historique

*Impala* a été créé en 1990 par l'Universiteit Antwerpen<sup>3</sup>, répondant ainsi au besoin d'avoir un système efficace pour le PIB en Belgique. Jusque là, le PIB dans notre pays, était l'exemple d'une décentralisation non planifiée avec tous les inconvénients qui s'en suivent<sup>4</sup>. *Impala* a remédié aux faiblesses de ce modèle et l'a transformé en un système structuré, essentiel pour le bon fonctionnement du PIB en Belgique. *Impala* est né pour répondre à des besoins pratiques, sans initiative des autorités et sans financement officiel du projet. C'est le contexte spécifique de la Belgique qui est à l'origine de cette décision. En effet, la coopération entre bibliothèques est réglée au niveau des Communautés et, depuis de nombreuses années, il n'y a plus de plate-forme nationale de concertation pour les bibliothèques universitaires. Cela n'exclut pas pour autant que les bibliothèques, par le passé, et aujourd'hui encore, prennent des initiatives pour créer, développer et entretenir des outils de travail. *Antilope*, le catalogue collectif des périodiques<sup>5</sup>, tout comme le nouveau portail *UniCar*<sup>6</sup> sont de parfaits exemples de cette coopération pragmatique.

1990	L'Universiteit Antwerpen prend l'initiative de développer <i>Impala</i> .
1991	Démarrage d' <i>Impala</i> par l'Universiteit Antwerpen, la Stadsbibliotheek Antwerpen (actuellement Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience) et le Limburgs Universitair Centrum (actuellement Universiteit Hasselt).
1992	La conférence des bibliothécaires en chef du Fonds Nationale de la Recherche Scientifique (FNRS) adopte <i>Impala</i> comme système national de commande de documents en Belgique.
1998	Passage d' <i>Impala</i> à la version web.
2000	Un record de presque 178.000 demandes.
2001	Réalisation de la fourniture électronique de documents dans le cadre du projet fédéral <i>VirLib</i> .
2001	Toutes les bibliothèques publiques de Flandre accèdent à <i>Impala</i> .
2005	Intégration d' <i>Impala</i> dans <i>Brocade</i> , le système d'automatisation pour les bibliothèques, créé par l'Universiteit Antwerpen.
2011	20 ans d' <i>Impala</i> .

## Le modèle

Comme d'autres systèmes (nationaux) de prêt inter, le noyau d'*Impala* consiste en quelques fonctions de base :

- Localisation de documents dans les catalogues collectifs ;
- Commande en ligne de livres et d'articles de périodiques ;
- Suivi des commandes ;
- Fourniture (électronique) de livres et de documents ;
- Facturation des coûts à l'aide du clearinghouse ;
- Création de données chiffrées (nombre, délai de fourniture, etc.).

L'ouverture, l'efficacité, la fiabilité, la simplicité et l'aspect "coûts" ont retenus toute l'attention des concepteurs de ces fonctions.

## Ouvert

### Ouvert à tout type de bibliothèques

Chaque bibliothèque peut devenir membre d'*Impala* et décider de son rôle : demandeur, fournisseur ou les deux. En 2010, *Impala* comptait 620 bibliothèques adhérentes, dont entre autres la Bibliothèque Royale de Belgique, toutes les bibliothèques universitaires belges, les bibliothèques des écoles supérieures flamandes, les bibliothèques publiques de Flandre, des bibliothèques des services publics (fédéraux), des centres de documentation, des bibliothèques d'entreprises, des bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque Nationale du Luxembourg, des bibliothèques d'institutions internationales comme le Parlement Européen et des bibliothèques de la Commission Européenne.

Les bibliothèques publiques de Flandre constituent le plus grand nombre d'utilisateurs (53 %). Elles sont suivies par les bibliothèques des hautes écoles (14 %) et des universités (10 %) et par les bibliothèques scientifiques (8 %). Les bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires représentent les plus gros fournisseurs réalisant 90 % des fournitures. Ces mêmes bibliothèques sont aussi les plus gros demandeurs avec 80 % des demandes.

## Ouvert pour tout type de documents

Livres, articles de périodiques et toute sorte de matériel audiovisuel peuvent être commandés via *Impala*. La commande de e-books ne sera pas pour demain. Dans la plupart des cas, les droits d'auteur et les licences contractuelles rendent impossible l'échange de livres électroniques dans le cadre du PIB. Même si une première expérience à cet égard ait été prise au Canada, où l'Institut Canadien de l'Information Scientifique et Technique (ICIST), en collaboration avec la *MyiLibrary* d'Ingram, a mis au point un service pour les e-books<sup>7</sup>.

Pendant dix ans, la croissance d'*Impala* a été spectaculaire. Plus le nombre d'utilisateurs grandissait et plus le nombre de transactions augmentait jusqu'en 2000 avec un maximum de 177.458 demandes. Depuis 2000, l'offre des périodiques électroniques (commerciaux ou en open access) explose littéralement, avec pour

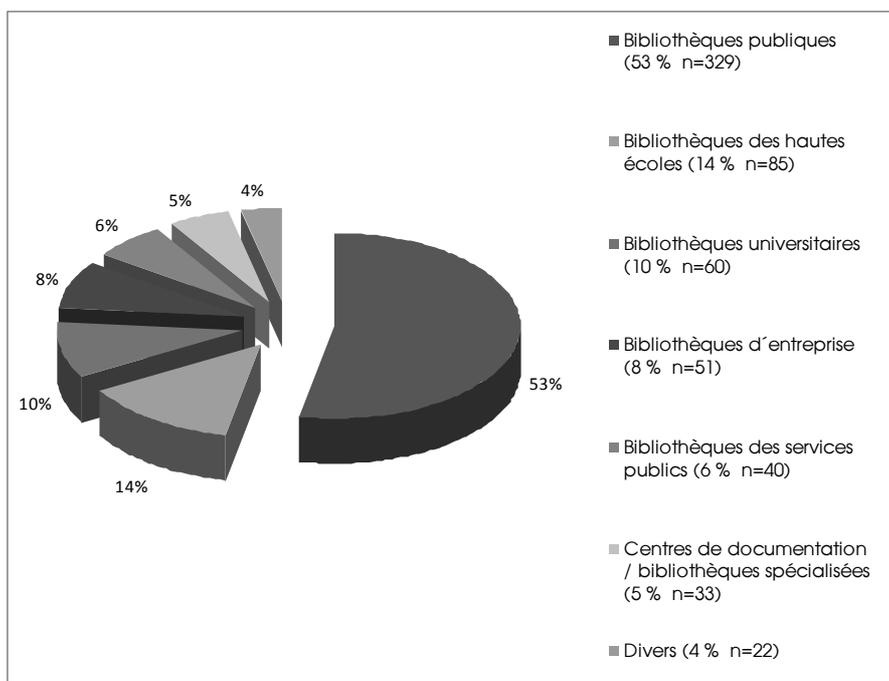


Fig. 1 : Utilisateurs d'*Impala* par type de bibliothèque en 2010.

conséquence, une chute du nombre de transactions via *Impala* jusqu'à 112.531 en 2005. L'adhésion des bibliothèques publiques de Flandre en 2001, avec essentiellement des demandes de prêt de livres, a compensé partiellement cette perte à partir de 2005. Pendant les trois dernières années, le nombre de transactions est resté stable à plus ou moins 140.000 demandes par an. Les demandes de livres ne cessent de croître, pendant que le nombre de demandes pour copies d'articles a diminué jusqu'en dessous de 50.000 par an.

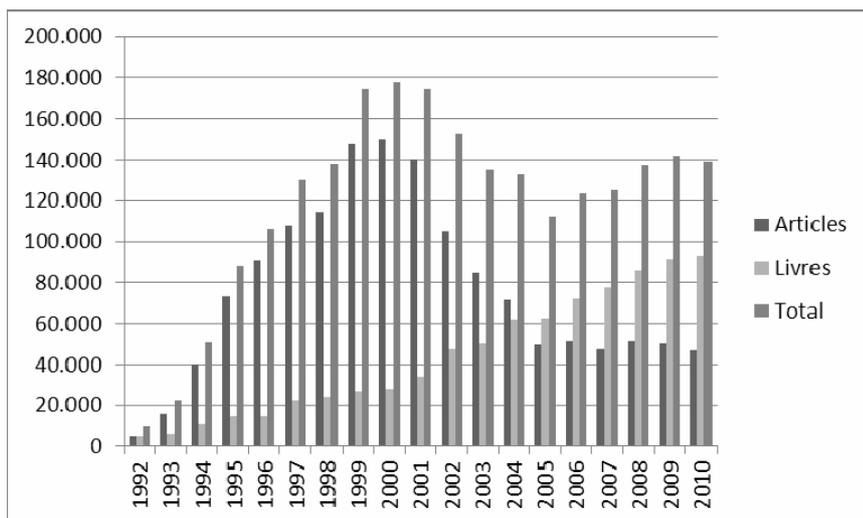


Fig. 2 : Nombre de demandes dans Impala de 1992 à 2010.

La croissance est encore possible, dans les provinces flamandes qui sont entrées plus tard dans la nouvelle version du PIB via *Impala*. La Flandre-Orientale et la Flandre-Occidentale en ont pris maintenant la tête. Ces deux provinces avaient à l'époque déjà installé le logiciel *Impala* sur leur propre serveur. Les autres provinces flamandes semblent rattraper rapidement ce retard. La croissance pourrait venir aussi d'une affiliation des bibliothèques publiques de la Communauté Française de Belgique à l'instar de leurs collègues flamands et des bibliothèques scientifiques francophones. La croissance est possible aussi dans le cas où le PIB arriverait aux chiffres de celui des États-Unis. La Flandre-Occidentale, la province la plus active en Flandre, totalise pour les bibliothèques publiques 20 demandes de prêt par an pour mille habitants

Dakota et de 280.000 à plus de 700.000 au Colorado<sup>8</sup>.

Jusqu'en 2000, ce sont essentiellement les bibliothèques universitaires qui alimentent *Impala* en fournissant surtout des articles de périodiques. Cela a changé rapidement après l'arrivée des bibliothèques publiques flamandes en 2001. En 2010, les demandes d'articles de périodiques sont tombées à 40 % du niveau de 2000. Dans la même période, le nombre de demandes de livres a triplé de 30.000 à 92.000. Le nombre de demandes aux bibliothèques publiques dépasse maintenant de loin celles aux bibliothèques universitaires (54.000 comparé à 92.000 pour les bibliothèques publiques).

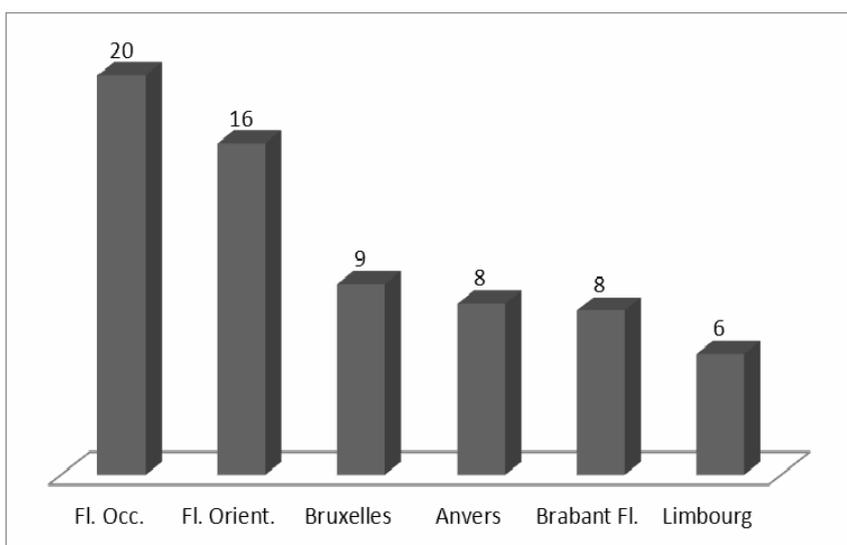


Fig. 3 : Nombre de demandes de PIB par 1000 habitants dans les bibliothèques publiques en Flandre.

### Ouvert aux catalogues collectifs

Un outil comme *Impala* ne peut fonctionner efficacement que si la bibliothèque demanderesse arrive à localiser rapidement un fournisseur potentiel. *Impala* a toujours essayé d'intégrer un maximum de catalogues collectifs. Le lien avec ces catalogues se réalise à travers les *OpenUrl specifications*<sup>9</sup>.

Tab. 2 : Nombre de demandes aux bibliothèques universitaires et publiques.

	aux bibliothèques universitaires			aux bibliothèques publiques		
	Livres	Articles	Total	Livres	Articles	Total
2000	23.660	110.896	134.556			
2001	22.662	101.629	124.291	8.082	625	8.707
2002	22.093	77.082	99.175	27.035	923	27.958
2003	20.729	63.601	84.330	33.963	1.211	35.174
2004	19.635	52.151	71.786	50.202	1.252	51.454
2005	16.666	36.299	52.965	57.192	1.113	58.305
2006	17.229	37.408	54.637	68.271	1.086	69.357
2007	16.909	34.768	51.677	73.065	1.294	74.359
2008	15.066	40.613	55.679	84.410	1.269	85.679
2009	14.589	43.252	57.841	90.177	1.132	91.309
2010	13.282	41.182	54.464	90.981	1.175	92.156

Les liens les plus importants sont :

**Antilope**, le catalogue collectif belge de titres de périodiques. Ce catalogue est produit depuis près de 40 ans par la bibliothèque de l'Universiteit Antwerpen. Il contient à ce jour 300.000 titres de périodiques disponibles dans quelques 200 bibliothèques.

**UniCat<sup>40</sup>** remplace depuis le début de 2011, le *Catalogue Collectif de livres des Bibliothèques de recherche en Belgique (CCB)* devenu périmé. Il est le produit de la coopération entre les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque Royale. L'infrastructure et la technologie sont fournies par un partenaire externe : *SemperTool*, une compagnie danoise livrant des logiciels spécialisés pour rendre accessible et gérer des ressources électroniques en bibliothèque<sup>11</sup>.

**bib.belgium.be** est un portail de bibliothèques des services publics fédéraux (SPF) et des établissements scientifiques fédéraux (ESF). Ces bibliothèques ont uni leurs catalogues dans un système de recherche commun.

Les portails des bibliothèques publiques de Flandre. Les bibliothèques publiques flamandes sont organisées en réseaux provinciaux. Et donc chaque

province offre, via un portail web, un catalogue commun. Les bibliothèques peuvent en l'occurrence utiliser ces portails ainsi que le portail coupole flamand<sup>12</sup> comme source de demandes de PIB.

#### Ouvert à d'autres systèmes PIB

Bon nombre de demandes arrivent à *Impala* après un passage dans un système de PIB au niveau local où ils sont généralement enregistrés par l'utilisateur final. C'est le cas dans à l'Universiteit Gent (UGent), à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et à la Katholieke Universiteit Leuven (K.U.Leuven). Les échanges des demandes avec *Impala* se réalisent à base de messages XML, structurés et échangés par e-mail : non seulement pour les

demandes à *Impala* mais aussi pour fournir de l'information au système local sur l'état de la demande introduite dans *Impala*.

#### Ouverts vers les centres européens de fourniture de documents

Dès le début, *Impala* s'est ouvert aux grands centres européens de fourniture de documents : le British Library Document Supply Centre (BLDSC, au Royaume-Uni), l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST, en France), la Technische Universiteit Delft, la Landbouwniversiteit Wageningen (actuellement Wageningen University) et le Nederlands Instituut voor Wetenschappelijke Informatiediensten (NIWI), tous les trois aux Pays-Bas. À cette fin, les

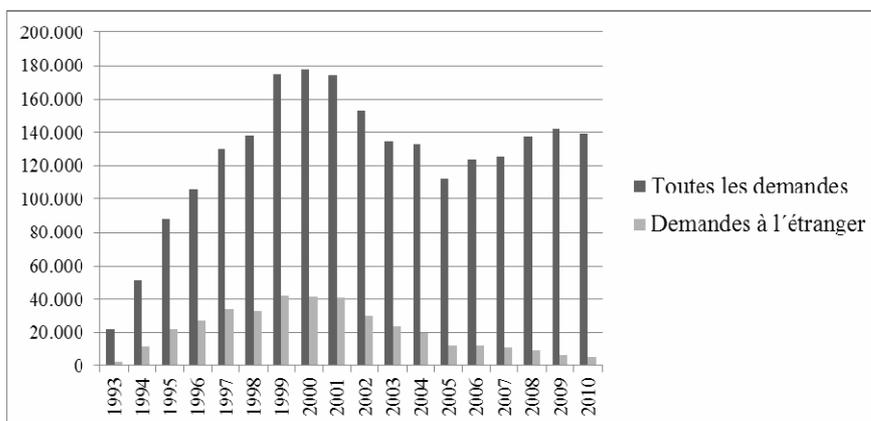


Fig. 4 : Demandes à l'étranger par rapport à toutes les demandes.

titres des périodiques en cours dans ces institutions ont été ajoutés au catalogue *Antilope*. La bibliothèque de Wageningen et la NIWI ont disparu depuis 2005 puisque la fourniture de documents ne fait plus partie de leur mission. Au début, *Impala* envoyait les demandes par fax. Celui-ci fut remplacé ultérieurement par le emailgateway. La même voie est utilisée pour les réponses du fournisseur.

Le nombre de demandes aux fournisseurs étrangers – jadis plus de 40.000 par an – a diminué depuis 2001 jusqu'à seulement 5.500 en 2010. Les clients d'*Impala* utilisent soit les sources électroniques disponibles ou cherchent des solutions moins onéreuses pour les fournisseurs estimés trop chers comme la BLDSC et l'INIST. Ils les trouvent soit en Belgique même, en Allemagne avec *Subito*<sup>13</sup> ou via le système PIB néerlandais, Nationale Centrale Catalogus - Interbibliothecair Leenverkeer (*NCC/IBL*). Grâce à un subside initial de Sabido – le comité des archives, bibliothèques et des centres de documentation de la Nederlandse Taalunie - *Impala* a été couplé en 2004 au système *NCC/IBL*. Plus de 400 bibliothèques néerlandaises sont devenues ainsi accessibles pour les utilisateurs d'*Impala* qui peuvent se connecter directement avec le système *NCC/IBL*. La gestion des demandes et la facturation se font entièrement dans le système *NCC/IBL*. Les coûts sont facturés directement aux bibliothèques belges d'après les tarifs standard aux Pays-Bas. Malgré cet accès facile, peu de bibliothèques utilisent ce lien, en l'occurrence surtout pour le prêt de livres.

## Projets internationaux

*Impala* a joué un rôle dans quelques projets internationaux. Entre autres, un projet de l'Université de Liège (ULg) au Bénin pour la fourniture de documents et le projet *COPETER*<sup>14</sup> de l'Union Européenne pour l'amélioration des catalogues collectifs et le système de prêt inter pour plusieurs universités à Saint-Petersbourg, en Russie

## Efficacité : rapidité et pourcentage de demandes honorées

La rapidité de la fourniture et le pourcentage de demandes honorées sont essentiels pour l'efficacité des prestations en PIB. L'omniprésence de l'information électronique, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (24/7), a un impact important sur les attentes de l'utilisateur final. Les ressources électroniques sont disponibles "just in time" n'importe où et à n'importe quel moment et généralement sans coût supplémentaire pour l'utilisateur final. Le PIB et *Impala* ne peuvent pas arriver à cela. Les bibliothèques fournisseuses et *Impala* tentent de toutes leurs forces de satisfaire au mieux les attentes des utilisateurs. Elles le font en utilisant de bons systèmes informatiques et en appliquant des conventions réciproques pour réagir au plus vite aux demandes qui arrivent.

Tab. 3 : Nombre de demandes envoyées au *NCC/IBL* aux Pays-Bas.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nbre de bibliothèques	18	19	18	26	23	24
Nbre de demandes						
Livres	880	1.119	1.208	1.098	1.159	1.401
Articles	698	1.019	817	684	584	679
Total	<b>1.578</b>	<b>2.138</b>	<b>2.025</b>	<b>1.782</b>	<b>1.743</b>	<b>2.080</b>
Pourcentage de succès						
Livres	87 %	87 %	87 %	89 %	90 %	83 %
Articles	82 %	78 %	84 %	81 %	89 %	82 %
Total	<b>85 %</b>	<b>83 %</b>	<b>85 %</b>	<b>86 %</b>	<b>89 %</b>	<b>83 %</b>

### Rapidité

Pendant tout le processus de la demande, la rapidité est optimisée :

- Les documents sont commandés électroniquement avec un maximum de cinq fournisseurs potentiels. Lors d'une réponse négative de la part du premier fournisseur sollicité, la demande est envoyée immédiatement et automatiquement au suivant sur la liste ;
- La bibliothèque sollicitée reçoit un message électronique pour attirer son attention sur l'arrivée d'une nouvelle demande ;
- Convention : un suivi journalier des nouvelles commandes et une réponse dans les 48 heures avec la mention "succès" ou "échec" ;

- *Impala* tient compte des périodes de fermeture des différentes bibliothèques ;
- Un suivi de la rapidité de fourniture avec des indications claires sur l'état de la demande et des statistiques journalières sur le nombre de demandes et les temps de fourniture. En utilisant ces données chiffrées, chaque bibliothèque est à même d'évaluer ses prestations et de choisir le meilleur fournisseur pour ses propres demandes.

Le tableau 4 donne, pour chaque année, la médiane des temps de fourniture : du départ de la demande, à travers la réception dans la bibliothèque sollicitée, jusqu'à la réception du document dans la bibliothèque demanderesse. Tout cela exprimé en heures 24/7.

La médiane pour la fourniture d'une copie d'un article se situait en 2010 à 48 heures. En d'autres termes, un lecteur désirant obtenir un article d'une revue reçoit celle-ci dans 50 % des cas endéans les deux jours. Bien sûr, ce résultat rapide n'est possible que dans le cas d'une fourniture électronique, une méthode de livraison qui a évolué très vite dans les dernières années (voir plus loin).

La médiane pour la fourniture d'un objet physique reste stable à 118 heures, c'est-à-dire une livraison dans 50 % des cas endéans les cinq jours. La fourniture de livres demande plus de deux fois plus de temps que la fourniture (électronique) d'un document. Et c'est logique : un livre doit passer par la poste ou une navette, système plus lent que la fourniture électronique. En plus, les livres demandés peuvent être en

Tab. 4 : Médiane pour la fourniture *Impala* en heures 24/7.

	Article	Livre
2005	71	140
2006	52	126
2007	48	118
2008	45	118
2009	45	119
2010	48	118

lecture ou empruntés dans la bibliothèque sollicitée. Dans ce cas, la demande passe à la bibliothèque suivante. Chaque étape crée son propre retard.

## Le pourcentage des demandes honorées

Le pourcentage des demandes d'articles honorées se situe à un très haut niveau (près de 90 %). Pour les livres, il est un peu plus bas puisque les titres sollicités peuvent être indisponibles chez le fournisseur. Depuis l'arrivée des bibliothèques publiques flamandes, nous constatons une remarquable hausse de 71 % en 2001 à 85 % en 2010. Ce résultat est fort probablement dû à l'utilisation intelligente d'*Impala* et des catalogues collectifs des réseaux provinciaux qui signalent la disponibilité réelle du document. Les bibliothèques publiques commandent en règle générale des livres qui, au moment de la demande, ne sont pas empruntés dans la bibliothèque sollicitée.

Tab. 5 : Pourcentage des demandes d'articles honorées.

	Articles	Livres	Total
2000	92 %	72 %	89 %
2001	91 %	71 %	87 %
2002	91 %	76 %	86 %
2003	90 %	77 %	85 %
2004	89 %	78 %	83 %
2005	88 %	79 %	83 %
2006	89 %	81 %	84 %
2007	88 %	82 %	84 %
2008	88 %	84 %	86 %
2009	89 %	84 %	86 %
2010	87 %	85 %	86 %

## Fournitures électroniques et droit d'auteur

À la suite du projet *VirLib* (1995-2000)<sup>15</sup>, plusieurs bibliothèques ont créé un service de fourniture électronique d'articles de périodiques. Elles utilisent généralement l'application *Ariel* pour la numérisation et le formatage électronique des copies. Des articles ainsi numérisés sont envoyés à une adresse e-mail, également enregistrée dans *Impala*. De cette manière, la bibliothèque fournisseuse sait à quelle adresse envoyer l'article scanné. Il peut s'agir d'une adresse locale ou de l'adresse centrale <virlib@lib.ua.ac.be>. Dans le premier cas, la bibliothèque fournisseuse envoie le document directement à la bibliothèque demanderesse et *Impala* reste dans l'ignorance de la fourniture en

cours. Dans le second cas, l'arrivée du document est enregistrée dans *Impala*. C'est ce dernier qui prend soin de la conversion éventuelle vers un document de type PDF, qui le stocke temporairement sur son serveur et qui lui accorde un URL. La bibliothèque demanderesse n'a plus qu'à faire le "download", l'impression et l'envoi éventuel par la poste ou elle peut opter pour une transmission directe par voie électronique à l'utilisateur qui en a fait la demande.

Le tableau 6 donne un aperçu de l'évolution des documents livrés électroniquement au serveur central à l'adresse *VirLib*. Jusqu'en 2009, l'utilisation de cette adresse *VirLib* était réservée aux bibliothèques qui avaient payé la cotisation *VirLib*. Depuis 2010, toute bibliothèque liée à *Impala* peut faire usage de cette adresse centrale. Cela explique le bond en avant du nombre des fournitures électroniques en 2010. À côté de cela, un certain nombre de documents électroniques est encore livré sur une adresse locale. Bien qu'*Impala* ne possède pas cette information, on peut estimer qu'en 2010, plus des trois quarts de toutes les copies d'articles sont livrés électroniquement.

Tab. 6 : Fourniture électronique d'articles

	Copies électroniques	Nombre total d'articles	Pourcentage de copies électr.
1999	3.150	136.218	2 %
2000	7.954	137.884	6 %
2001	7.300	128.075	6 %
2002	10.260	95.327	11 %
2003	16.011	76.722	21 %
2004	18.338	63.264	29 %
2005	16.970	43.821	39 %
2006	19.431	45.877	42 %
2007	17.705	41.589	43 %
2008	18.820	45.294	42 %
2009	19.033	44.540	43 %
2010	29.797	40.709	73 %

La fourniture électronique pose de nouvelles questions quant au droit d'auteur. Les exceptions au droit d'auteur pour la copie privée et pour la recherche et l'éducation nous permettent de faire des photocopies. Mais comment est-ce que cela se passe dans le monde électronique ? Certains juristes sont d'avis que l'envoi d'une copie électronique doit être caractérisé comme une communication au public. Un tel envoi tomberait

automatiquement sous l'interdiction et ne pourrait se faire qu'avec la permission préalable des ayants droits. D'autres défendent la thèse que l'envoi se fait dans le contexte de l'exception pour la copie privée car ces actes ne créent pas une banque de données où le public pourrait sélectionner des articles. Et en tout cas, l'envoi de la copie électronique ne diffère pas de l'ancienne photocopie. La seule différence étant que cette copie électronique arrive plus vite chez le client grâce aux nouvelles technologies.

## La commande et la fourniture aux clients du PIB

*Impala* est conçu comme un système de commande entre bibliothèques et n'est pas un système pour les utilisateurs finaux, les vrais clients du PIB. Un certain nombre de bibliothèques ont dès lors réalisé une interface pour leurs clients comme à l'Université Antwerpen et à l'Université Hasselt<sup>16</sup>. Elle permet aux utilisateurs d'introduire et de suivre leurs demandes, avec les fonctions suivantes :

- Identification de l'utilisateur avec nom et mot de passe ;
- Paiement cash ou sur des crédits facultaires ;
- Introduction de demandes en utilisant les catalogues disponibles à l'Université Antwerpen, ou via SFX dans une banque de données ou tout simplement comme demandes libres ;
- Validation de la demande par la bibliothèque ;
- Du feedback au client par email sur l'état de sa demande ;
- Du feedback au client via le site web de la bibliothèque ;
- Fourniture électronique d'articles au client ;
- Règlement financier en cas le paiement sur des crédits facultaires.

Le tableau 7 prouve que nos clients à l'Université Antwerpen savent bien comment faire et utilisent à presque 100 % le nouvel outil du PIB. On a toutes les raisons de croire que cela se passe ainsi dans les autres bibliothèques universitaires.

Tab. 7 : Demandes introduites par les lecteurs (uniquement Universiteit Antwerpen)

	Nombre de demandes introduites par les...		Pourcentage de demandes introduites par les...	
	...lecteurs	...bibliothèques	...lecteurs	...bibliothèques
2005	6.597	4.163	61 %	39 %
2006	8.129	3.389	71 %	29 %
2007	10.690	831	93 %	7 %
2008	9.561	426	96 %	4 %
2009	9.854	412	96 %	4 %
2010	9.048	333	96 %	4 %

Sur base des renseignements d'*Impala*, un service de PIB peut fournir à ses clients des renseignements fiables sur l'état des demandes.

### Fiabilité

À l'exception des interruptions pour entretien ou des rares problèmes de réseau, le système *Impala* est disponible 7 jours par semaine et 24 heures sur 24.

## Facteurs pertinents du succès : simplicité, fidélité et coûts limités

Une étude récente sur le PIB à l'UGent le dit clairement et d'une manière explicite : comparé à d'autres logiciels, les bibliothécaires de la UGent trouvent que l'apprentissage d'*Impala* ne demande pas beaucoup d'efforts et que l'utilisation en est très simple. De plus, le système est fiable et économe en temps et en coûts<sup>17</sup>. Tels sont les facteurs pertinents du succès d'*Impala* !

### Simplicité

L'apprentissage d'*Impala* se fait tout simplement en moins de deux heures. Après cela, les nouveaux utilisateurs peuvent démarrer tout seul le travail. *Impala* est bien documenté avec un manuel en français et néerlandais. Le helpdesk est disponible les jours ouvrables de 9h à 17h. Les utilisateurs n'ont besoin que d'un browser pour se connecter à travers le web<sup>18</sup>. L'application est accessible en trois langues (français, néerlandais et anglais). L'échange des données électroniques avec d'autres systèmes PIB est une pratique quotidienne.

*Impala* donne une information claire sur l'état de la demande ("status information") et sur le temps de transition dans les différentes étapes du processus de PIB :

- De la commande initiale par la bibliothèque demanderesse jusqu'à la mention de réussite par la bibliothèque fournisseuse ;
- De l'envoi par la bibliothèque fournisseuse à l'arrivée dans la bibliothèque demanderesse ;
- De la commande initiale par la bibliothèque demanderesse jusqu'à la mention d'échec par la bibliothèque sollicitée.

### Coûts

Les frais d'entrée pour l'affiliation et la formation initiale sont peu élevés (250 €). Il n'y a pas de cotisation annuelle à payer. Les bibliothèques affiliées paient, pour chaque demande couronnée de succès, un coût qui est actuellement de 0,61 € Ce coût suit l'évolution des tarifs postaux d'un envoi normalisé. Les demandes qui aboutissent à un échec ne sont pas facturées.

### Clearinghouse

En plus des coûts de transaction *Impala*, les bibliothèques doivent régler entre elles les frais des documents fournis. Les bibliothèques scientifiques pratiquent en règle générale les tarifs qui ont été fixés, dans un passé assez lointain, par la Conférence Nationale des Bibliothécaires en Chef des Universités. Par contre, les bibliothèques publiques flamandes appliquent un tarif zéro pour le prêt mutuel de livres, ce qui est aussi le cas pour la fourniture de copies entre les membres du FELNET (Flanders Environmental Network). Le clearinghouse central d'*Impala* simplifie la facturation des coûts pour la fourniture de documents. Aucune facture individuelle n'est nécessaire ! Le clearinghouse établit par trimestre une seule facture ou note de crédit pour chaque bibliothèque pour toutes ses transactions dans *Impala*.

### Conclusion

*Impala* fête son vingtième anniversaire en 2011 en beauté. Il a créé l'infrastructure nécessaire pour sortir du chaos du PIB en Belgique. Le système se porte garant pour un service de

qualité avec un pourcentage de demandes honorées très élevé et des fournitures rapides. Tout cela est le résultat des efforts quotidiens des 620 partenaires d'Impala, que les auteurs de cet article souhaitent remercier ici.

Impala est resté debout, sans changements fondamentaux, dans un monde de l'information qui, pendant ces vingt dernières années, a fort évolué à la suite de l'arrivée des sources électroniques. Elles sont rapidement et facilement accessibles et les coûts sont portés en règle générale non par l'utilisateur final, mais bien par son institution ou d'autres autorités.

Le nombre de demandes pour des articles de périodiques a dès lors fort diminué depuis le début en 2001. Le nombre de demandes de prêt de livres, introduits en grande majorité par les bibliothèques publiques flamandes, a compensé partiellement cette perte. Par contre, le futur d'Impala s'annonce comme moins glorieux. La disponibilité d'encore plus de périodiques électroniques, des publications en accès libre, des livres électroniques, des projets de digitalisation de vieux livres - entre autres le *Google-books Program* - rendront les utilisateurs moins dépendants du PIB. En aval, la fourniture de documents deviendra moins importante et de

nouvelles mesures en ce qui concerne les droits d'auteur ne peuvent que renforcer cette tendance. Le prêt des livres se maintiendra encore pendant les années à venir. Le rôle d'Impala n'est donc pas encore terminé, mais Impala ne sera plus une "prima donna" dans ce monde de l'information bouleversé par l'arrivée de l'information électronique.

**Jan Corthouts**

*Universiteit Antwerpen - Bibliotheek.*

Prinsstraat 13

2000 Antwerpen

jan.corthouts@ua.ac.be

<http://lib.ua.ac.be>

**Julien van Borm**

Fort VI straat 150

2610 Antwerpen

j.van.borm@telenet.be

**Michèle Van den Eynde**

Krekelenberg 46

2980 Zoersel

meynde@yahoo.com

*Juin 2011*

## Notes

- 1 Corthouts, Jan; Van Borm, Julien; Van den Eynde Michèle. Impala 1991-2011. 20 jaar IBL en documentlevering in België. *META. Tijdschrift voor bibliotheek en archief*, 2011, nr. 4, p.19-23.
- 2 Corthouts, Jan; Van Borm, Julien; Van den Eynde Michèle. Impala 1991-2011 : 20 years of ILL in Belgium. *Interlending & Document Supply*, 2011, vol.39, nr. 2, p. 101-110.
- 3 L'Universiteit Antwerpen (UA) est la fusion en 2004 de trois institutions universitaires, jadis autonomes : UFSIA (Universitaire Faculteiten St.-Ignatius Antwerpen), RUCA (Rijksuniversitair Centrum Antwerpen) et UIA (Universitaire Instelling Antwerpen). Certains aspects de la gestion des bibliothèques avaient été conférés à un organe de concertation de la future Universiteit Antwerpen en train de se créer. L'UUA s'occupait de la gestion et de l'administration d'Impala jusqu'à la fusion.
- 4 Line, Maurice. *National interlending systems : a comparative study of existing systems and possible models*, Paris, 1980.
- 5 Corthouts, Jan. *Antilope download/upload* [en ligne]. <<http://anet.ua.ac.be/bvv/2110>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 6 *Unicat* [online] <<http://www.unicat.be>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 7 Woods, Bronwen, Ireland, Michael. eBook loans- an e-twist on a classic interlending service. *Interlending & Document Supply*, 2008, vol. 36, issue 2, p. 105-115.
- 8 Horton, Valerie., Bailey-Hainer, Brenda. Factors influencing delivery options. In Horton, Valerie & Smith, Bruce. *Materials moving. Physical delivery in libraries*. American Library Association, 2010, p.11-23.
- 9 Philips, Richard. *Open URL specs d'Antilope* [online]. <<http://anet.ua.ac.be/bvv/2092>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 10 *Unicat* [en ligne]. <<http://www.unicat.be>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 11 *Sempertool* [online] <<http://www.sempertool.dk/>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).

- 12 *De bib* [online]. <<http://zoeken.bibliotheek.be>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 13 *Subito* est un système allemand pour le PIB. Subito [en ligne]. <<http://www.subito-doc.com>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).
- 14 Van Borm, Julien. To Russia with love. Copeter: an European Union project in St. Petersburg for library co-operation in general, ILDS in particular. *Interlending & Document Supply*, 2004, vol. 32, nr. 3, p. 159-163.
- 15 Corthouts, Jan ; Van Borm, Julien ; Philips, Richard. VirLib : elektronische documentleverantie in Impala. *Bibliotheek- & archiefgids*, 2000, vol.76, nr. 3, p. 14-21.
- 16 Corthouts, Jan. Documentleverantie in een elektronische omgeving. *Bibliotheek- & archiefgids*, 1997, vol.73, nr.5, p. 171-176.
- 17 Van Borm, Julien. *IBL in tijden van just in time: Een doorlichting van het IBL in de bibliotheken van de UGent*. Universiteitsbibliotheek Gent, 2010. ISBN : 9789052230054
- 18 *Impala* [online]. <<http://anet.ua.ac.be/impala>> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2011).

## UNICAT REVISITED

# Belgische collectieve catalogus opnieuw beschikbaar

Jan CORTHOOTS

Hoofd Anet Bibliotheekautomatisering, Universiteit Antwerpen (UA)

Het artikel is opgesteld naar aanleiding van een conferentie gegeven door de auteur in het kader van *Impala Gebruikersdag 2011*, georganiseerd door de Universiteit Antwerpen op 23 maart 2011 te Antwerpen.

Article rédigé suite à la conférence donnée par l'auteur dans le cadre du colloque *Impala Gebruikersdag 2011*, organisé par l'Université Antwerpen, le 23 mars 2011, à Anvers.

▪ *UniCat* is de portal die de collecties van wetenschappelijke bibliotheken - ongeveer 13 miljoen records - in België ontsluit. *UniCat* werd gerealiseerd door de Belgische universiteitsbibliotheken in samenwerking met het Deense SemperTool. Dit artikel gaat dieper in op de ontstaansgeschiedenis van *UniCat*, met voorgangers zoals *Collectieve Catalogus op Titel (CCT)* en *Collectieve Catalogus België (CCB)* en belicht de verschillende functies van de portal, waaronder integratie met *Impala*. Het artikel geeft ook aan hoe andere bibliotheken hun collecties bij *UniCat* kunnen aanmelden. Het business model van *UniCat* is gebaseerd op deelname in de kosten a rato van het aantal geleverde records. Het project wordt uitgevoerd door een technische werkgroep - bestaande uit vertegenwoordigers van de Koninklijke Bibliotheek en de universiteitsbibliotheken - en wordt aangestuurd door een stuurgroep met o.a. vertegenwoordigers van het Vlaams Overlegorgaan inzake Wetenschappelijk Bibliotheekwerk (VOWB) en van de Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB).

▪ *Unicat* est le portail qui, en Belgique, donne accès aux collections des bibliothèques scientifiques - environs 13 millions d'enregistrements. *Unicat* a été réalisé par les bibliothèques universitaires belges, en collaboration avec l'entreprise danoise SemperTool. Cet article se concentre sur la genèse de *Unicat*, avec ses prédécesseurs tels que le *Catalogue Collectif des Titres (CCT)* et le *Catalogue Collectif Belge (CCB)* et met en évidence les différentes fonctions du portail, dont l'intégration dans *Impala*. L'article indique aussi comment d'autres bibliothèques peuvent inscrire leurs collections dans *Unicat*. Le modèle commercial d'*Unicat* est basé sur une participation aux coûts en proportion du nombre d'enregistrements délivrés. Le projet est réalisé par un groupe de travail technique - comprenant des représentants de la Bibliothèque royale et des bibliothèques universitaires - et est contrôlé par un groupe pilote comprenant notamment des représentants du Vlaams Overlegorgaan inzake Wetenschappelijk Bibliotheekwerk (VOWB) et de la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB).

Sinds eind maart 2011 is *UniCat*<sup>1</sup> - de portal die de collecties van wetenschappelijke bibliotheken in België ontsluit - beschikbaar<sup>2</sup>. *UniCat* is de opvolger van de *CCB*, collectieve catalogus van België, en sluit op die manier aan bij een jarenlange traditie die teruggaat tot de jaren 80 van verleden eeuw.

## Collectieve Catalogus België

De *CCB* gaat in oorsprong terug tot een initiatief dat de Nationale Conferentie van Universitaire Hoofdbibliotheecarissen in 1985 nam om een collectieve catalogus van wetenschappelijke boektitels uit te brengen op COM-microfiches. In deze catalogus waren de titels opzoekbaar op het eerste significante titelwoord. Gezien de beperkte opzoekmogelijkheden werd de *Collectieve Catalogus op Titel (CCT)* vrijwel enkel gebruikt door bibliotheekpersoneel in functie van het interbibliothecair leenverkeer.

Na het verschijnen van de *CCT* formuleerde de Nationale Conferentie van Universitaire Hoofdbi-

bliotheecarissen (verder Nationale Conferentie) in 1988 in het kader van het project *Geautomatiseerde informatie-uitwisseling tussen bibliotheken* het project om de *CCT* als CD-ROM toepassing te produceren. Meteen werd ook een breder doelpubliek dan alleen de bibliotheekprofessionals geviseerd. Data werden aangeleverd door diverse wetenschappelijke bibliotheken in een zeer eenvoudig formaat van records met vaste lengte. Anders dan bij de *CCT* werden nu naast de titel ook gegevens geleverd over auteur(s) en editie. Het project - gecoördineerd door Rijksuniversiteit Gent (RUG, thans UGent) en Katholieke Universiteit Leuven (K.U.Leuven) - opteerde voor ORDA-B (thans Cegeka) die als technische partner instond voor de voorbehandeling van de data (aangeleverd op magneetband), indexering van de data (capaciteits- en performantieproblematiek) en ontwikkeling van een gebruikersinterface. Dat laatste was niet onbelangrijk gezien het product een breder publiek viseerde. In 1989 verscheen voor de eerste keer de *CCB* op CD-ROM. De catalogus bevatte op twee schijven ca. 2.700.000 exemplaren afkomstig uit 19 wetenschappelijke bibliotheken (universiteitsbibliothe-

ken, Koninklijke Bibliotheek van België, Quetelet-fonds) en liet toe om te zoeken op auteur en titel.

De eerste editie van de *CCB* op CD-ROM was een succes en de Nationale Conferentie zette in 1990 het licht op groen voor een tweede editie. Ook nu werd de doelstelling bijgestuurd: voortaan zou de *CCB* op periodieke basis worden uitgegeven (6 maandelijkse updates gedurende drie jaren), zouden de records in een rijker formaat worden geleverd en zou ook aandacht besteed worden aan deduplicering. De toepassing moest ook via een lokaal netwerk (LAN) aangeboden kunnen worden. Het project koos voor SGML (voorloper van XML) als uitwisselingsformaat. Na een procedure van offerteaanvragen werd het project opnieuw toegewezen aan ORDA-B die voor de realisatie het product *Dataware* inzetten, toen erg populair voor de realisatie van databanken op CD-ROM. Aan de tweede editie namen 33 wetenschappelijke bibliotheken deel. De catalogus telde ca. 3.600.000 titels (1993) en 4.250.000 titels (1995)<sup>3</sup>.

De instrumenten waarmee databanken op CD-ROM geproduceerd konden worden werden ondertussen alsnar professioneler en ook de zoekinterfaces werden krachtiger en intuïtiever. Een van de grootste spelers op de markt van bibliografische databanken in de jaren 90 was SilverPlatter (thans Ovid) die talrijke gespecialiseerde databanken aanbood via *Spis* (DOS), *WinSpis* (Windows), *MacSpis* (Apple) en uiteindelijk ook *WebSpis* (Web). Veel wetenschappelijke bibliotheken gebruikten deze platformen voor het aanbieden van gespecialiseerde *Abstract&Index* databanken via het campus netwerk. De keuze voor SilverPlatter als platform voor de publicatie van de volgende *CCB* lag dan ook voor de hand: voortaan kon de *CCB* ook via het Web aan de gebruiker worden aangeboden. Het project nam IVS (thans Iscientia) onder de arm als technische partner en van 1997 tot 2002 zou de *CCB* op periodieke basis als SilverPlatter databank verschijnen. De laatste editie verscheen in 2002.

## UniCat 1 (2002-2006)

In 2002 werkte een consortium van bibliotheken (Universiteit Antwerpen (UA), Universiteit Gent (UGent), Katholieke Universiteit Leuven (K.U.Leuven), Université Libre de Bruxelles (ULB), Université Catholique de Louvain (UCL) en Koninklijke Bibliotheek van België (KBR)) een plan uit om een opvolger voor de *CCB* te realiseren. Het consortium beschouwde het nieuwe project – *UniCat* gedoopt – als een continuering van de *CCB*, maar nu als web portal. Meer in het bijzonder was de doelstelling een infrastructuur op te zetten waarbinnen (wetenschappelijke) bibliotheken hun collecties konden aanmelden/laten oogsten. Aangeleverde data werden vervolgens geïndexeerd en via een web portal ontsloten. Het *UniCat* project<sup>4</sup> werd ingediend bij het Federale Wetenschapsbeleid (Belspo) in het kader van het *Meerjarig ondersteuningsprogramma voor de uitbouw van de informatiemaatschappij*.

Als uitwisselingsformaat voor de bibliografische data werd geopteerd voor MARCXML<sup>5</sup> en MODS<sup>6</sup>. Het mechanisme waarmee records geoogst konden worden maakte gebruik van OAI-PMH. Records werden geïndexeerd met behulp van *Lucene* en voor de creatie van een zoekportal maakte het project

gebruik van *Apache Solr* (search server) en *VUFind* (portal).

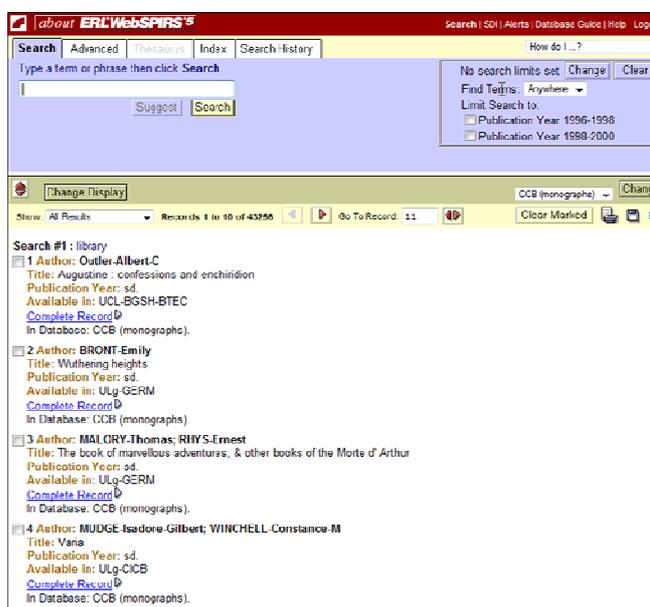


Fig. 1: CCB via WebSpis.

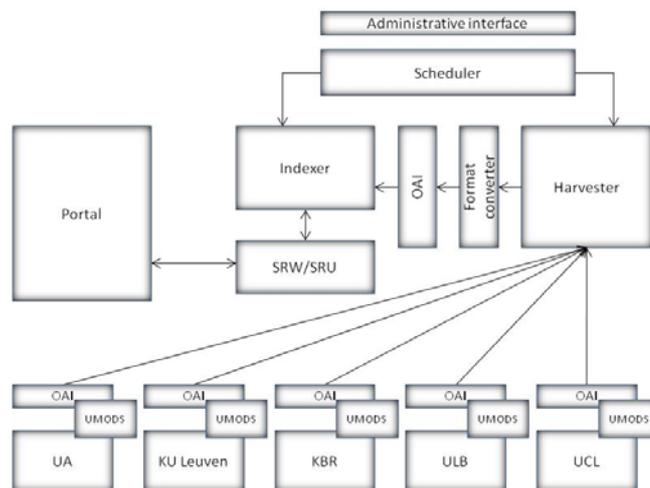


Fig. 2: Schematische voorstelling van de UniCat 1 infrastructuur.

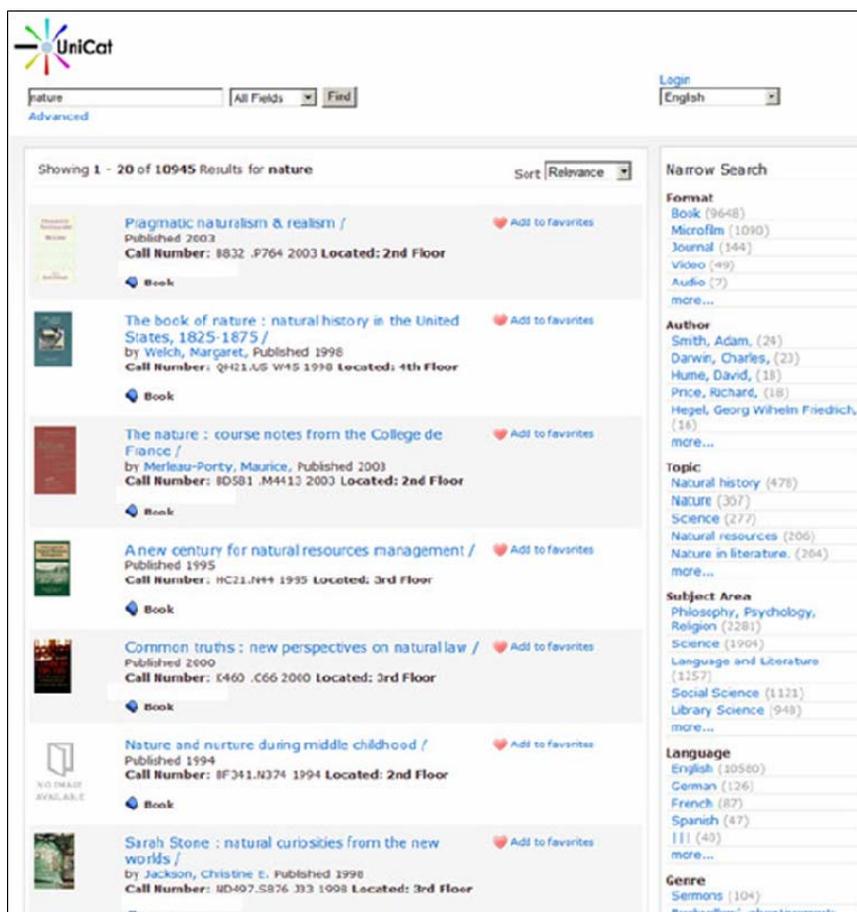


Fig. 3: Schermafdrak van de VUFind zoekinterface van UniCat 1.

Alhoewel het *UniCat* initiatief uitmondde in een werkbaar prototype, gebaseerd op OpenSource tools en grotendeels ontwikkeld door ULB, slaagde het project er niet in om centrale (overheids)financiering voor te continueren te vinden. België heeft ook geen platform meer waarbinnen universiteitsbibliotheken en grote wetenschappelijke bibliotheken op federaal niveau afspraken kunnen maken en projecten kunnen opzetten. De Nationale Conferentie / COBIRA werkt immers al lang niet meer. Dit maakt de realisatie van een collectieve catalogus niet gemakkelijk. *The project lost its momentum* en, toegegeven, sommige bibliotheken vonden dat ook geen grote prioriteit meer, zeker niet wanneer daarvoor eigen middelen zouden moeten worden ingezet.

## UniCat 2 (2010-)

Hoe dan ook leverde *UniCat 1* de partners heel wat kennis en ervaring op met betrekking tot selectie en integratie van diverse bouwstenen van een collectieve catalogus. Het project bracht tevens het inzicht dat het moeilijk is om kosten voor de werking van een collectieve catalogus te financieren vanuit eigen middelen: het idee dat

een bibliotheek moet betalen om zijn eigen data via een portal te ontsluiten is moeilijk te verkopen. Het is (technisch) niet evident om de lasten te spreiden door de benodigde infrastructuur en services op te delen en elke partner een gelijkwaardige rol toe te bedelen. Het is verkieselijk om de infrastructuur te centraliseren maar hierdoor dreigt een onevenwicht en komt de volledige last de facto op de schouders van één partner terecht.

Moeilijk is echter niet gelijk aan onmogelijk. Een ad hoc werkgroep van systeembeheerders van de universiteitsbibliotheken wilde aan het ontbreken van een collectieve catalogus remediëren en nam in 2010 het initiatief om *UniCat* nieuw leven in te blazen. Het uitgangspunt daarbij was erg pragmatisch: is het mogelijk om een collectieve catalogus

te realiseren op basis van dezelfde uitgangspunten als *UniCat 1*, maar zonder externe (project)financiering, gebaseerd op financiële bijdragen van dataleveranciers en in samenwerking met een externe partner die zou instaan voor infrastructuur en services?

De werkgroep nam contact met een aantal leveranciers en selecteerde uiteindelijk SemperTool als technische partner<sup>7</sup>. SemperTool is een Deens bedrijf dat geleid wordt door Salam Baker Shanawa. Het is gespecialiseerd in oplossingen voor digitale bibliotheken en staat o.a. in voor de ontwikkeling en het onderhoud van *DOAJ*, *The Directory of Open Access Journals*<sup>8</sup> en van *LibHub*, een centraal zoekstelsel op zowel lokale data (repository, catalogus) en remote elektronische bronnen waarop de bibliotheek geabonneerd is<sup>9</sup>.

*UniCat 2* is gebaseerd op de levering van MARXML records (zowel bulk als incrementeel) volgens de afspraken gemaakt in *UniCat 1*. Er wordt daarbij vooral aandacht besteed aan de wijze waarop:

- bezitsgegevens moeten geleverd worden (in functie van een facet op bibliotheek en in functie van de integratie met *Impala*);

- publicaties getypeerd kunnen worden (zogenaamde resource types; in functie van facet).

Identieke records worden in beperkte mate geduplicateerd: voor boeken op basis van ISBN en jaar van publicatie en voor tijdschriften op basis van ISSN. Voor het overige worden er geen pogingen ondernomen om gegevens te verfrazieren. De ervaring uit het verleden leert dat dit erg vertragend kan werken ten aanzien van de finale lancering van de portal. Dit uitgangspunt maakt bijvoorbeeld dat trefwoorden of andere elementen van onderwerpsontsluiting *as is* worden overgenomen: gecontroleerde en niet-gecontroleerde trefwoorden, trefwoorden in verschillende talen: ze worden allemaal overgenomen en geïndexeerd zonder dat er gestreefd wordt naar eenvormigheid.

De huidige partners van *Unicat* zijn:

Koninklijke Bibliotheek van België (KBR)	2.349.389 records
Anet (UA)	1.768.859 records
LIBIS-Net (KU Leuven)	3.970.779 records
BORÉAL (UCL)	1.315.727 records
Université de Liège (ULg)	1.211.259 records
Université Libre de Bruxelles (ULB)	790.723 records
Universiteit Gent (UGent)	1.260.630 records
Vrije Universiteit Brussel (VUB)	362.518 records

Het business model van *Unicat* is gebaseerd op financiering vanuit de eigen werkingsmiddelen van de partners. Elk van de partners draagt bij in de kosten en dat op basis van het aantal geleverde records.

Het *Unicat* project wordt begeleid door een stuurgroep van 5 leden: 2 vertegenwoordigers vanuit het project, 1 vertegenwoordiger van Vlaams Overlegorgaan inzake Wetenschappelijk Bibliotheekwerk (VOWB), 1 vertegenwoordiger van Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB) en 1 vertegenwoordiger van Koninklijke Bibliotheek van België. Een van de belangrijkste zaken waar de stuurgroep zich over zal buigen is de participatie van andere bibliotheken.

<http://www.unicat.be>

De *Unicat* databank bevat ongeveer 13 miljoen titels (hoofdzakelijk boeken en tijdschriften) uit volgende bibliotheken.

- KBR - Koninklijke Bibliotheek van België (Brussel)

Universiteiten:

- FUNDP - Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (Namen)
- FUCAM - Facultés universitaires catholiques de Mons (Bergen)
- FUSL - Facultés universitaires Saint-Louis (Brussel)
- K.U.Leuven - Katholieke Universiteit Leuven
- UCL - Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)
- ULg - Université de Liège (Luik)
- ULB - Université libre de Bruxelles (Brussel)
- UA - Universiteit Antwerpen
- UGent - Universiteit Gent
- UHasselt - Universiteit Hasselt
- VUB - Vrije Universiteit Brussel

Hogescholen:

- Artesis Hogeschool Antwerpen
- EHB - Erasmushogeschool Brussel
- Groep T - Internationale Hogeschool Leuven
- Hogeschool Sint-Lukas Brussel
- HUB - Hogeschool-Universiteit Brussel
- KAHO - Katholieke Hogeschool Sint-Lieven (Gent)
- KATHO - Katholieke Hogeschool Zuid-West-Vlaanderen
- KdG - Karel de Grote-Hogeschool (Antwerpen)
- KHBO - Katholieke Hogeschool Brugge-Oostende
- KHK - Katholieke Hogeschool Kempen
- KHLeuven - Katholieke Hogeschool Leuven
- KHLim - Katholieke Hogeschool Limburg
- Lessius Hogeschool (Mechelen en Antwerpen)
- LUKAS - Sint-Lukas (Brussel)
- Plantijn Hogeschool (Antwerpen)
- WENK - Hogeschool voor Wetenschap & Kunst (Brussel)
- XIOS Hogeschool Limburg

Erfgoedinstellingen:

- EHC - Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience (Antwerpen)
- Letterenhuis (Antwerpen)
- Felix Archief (Antwerpen)
- KADOC (Leuven)
- Liberaal Archief (Gent)

Museumbibliotheken:

- KBIN - Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen (Brussel)
- KMSKA - Koninklijk Museum Schone Kunsten te Antwerpen
- KMKG - Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis (Brussel)
- Koninklijk Museum voor Midden - Afrika (Tervuren)
- MPM - Museum Plantin Moretus (Antwerpen)

Religieuze bibliotheken:

- BSML - Scheut Memorial Library (Leuven)
- GBSB - Groot Seminarie Gent

- GBSJ – Jezuïeten Heverlee
- GGSB – Groot Seminarie Brugge
- GMLL – Montfort Marian Library (Leuven)
- GOCB – Karmelieten Brugge
- GOSA – Augustijns Historisch Instituut (Heverlee)
- GPAR – Abdij van Park (Heverlee)
- GROL – Groot Seminarie Rolduc (Kerkrade – NL)
- GSDB – Don Bosco Bibliotheek (Oud-Heverlee)
- GSMM – Montfort Bibliotheek (Leuven)
- TPC – Theologisch en Pastoraal Centrum Antwerpen

Overheidsbibliotheken:

- Belgisch Parlement (Brussel)
- Federale Overheidsdienst Financiën (Brussel)
- SERV - Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (Brussel)
- Vesalius Documentatie en Informatie Centrum (Brussel)
- Vlaams Parlement (Brussel)

Andere bibliotheken:

- Academia Belgica (Rome)
- ACV - Algemeen Christelijk Vakverbond (Brussel)
- BB - Belgische Boerenbond (Leuven)
- FARO – Vlaams Steunpunt voor Cultureel Erfgoed (Brussel)
- LVOK – Bibliotheek Vlaams Omroeporkest-Kamerkoor (Brussel)
- IMEC (Leuven)
- NBB – Nationale Bank van België (Brussel)
- Orde van Advocaten te Antwerpen
- Stichting Lezen – Focuspunt Jeugdliteratuur (Antwerpen)

*Unicat* kan via de optie *Snelzoeken* op eenvoudige wijze worden bevestigd. Bij het zoeken kan gebruik worden gemaakt van prefixen om zoekacties te beperken tot bepaalde velden (bv. *title:history*), van quotes om te zoeken op exacte string ("*history of belgium*") en van de tekens ? en \* om resp. 1 (*te?t*) of meer (*bru\*el\**) karakters te maskeren. Zoektermen kunnen met elkaar gecombineerd worden door middel van booleaanse operatoren AND, OR en NOT. Bij het zoeken op jaar van publicatie kan met ranges gewerkt worden, bijvoorbeeld: *year: [1560 TO 1600]*. De zoekinstructies zijn gedocumen-

teerd via hulpschermen in de toepassing.

*Unicat* beschikt ook over een scherm voor geavanceerd zoeken waarmee door middel van input velden en selectboxen een gerichte zoekvraag kan worden gelanceerd.

Uiteindelijk leidt elke zoekactie tot een resultaat-scherm waarin volgende onderdelen steeds terugkeren:

- pictogram dat het materiaaltypen aanduidt (boek, tijdschrift, ...)
- de belangrijkste bibliografische gegevens (titels, auteurs, jaar van publicatie, uitgever, ISBN, ISSN)
- "abstract" (aanklikbaar indien aanwezig)
- "keywords" (aanklikbaar indien aanwezig)
- "availability": bij het aanklikken van deze link toont *Unicat* een venster met daarin een overzicht van bibliotheken die het item in hun collectie hebben. Klikken op een van de bibliotheken brengt de gebruiker naar de lokale catalogus van die bibliotheek. Hier krijgt de gebruiker gedetailleerde informatie over het betrokken item en kan de gebruiker – indien hij/zij in die bibliotheek geregistreerd is – desgevallend specifieke bibliotheekdiensten afnemen (documentaanvraag, opvragen leenstatus,...)

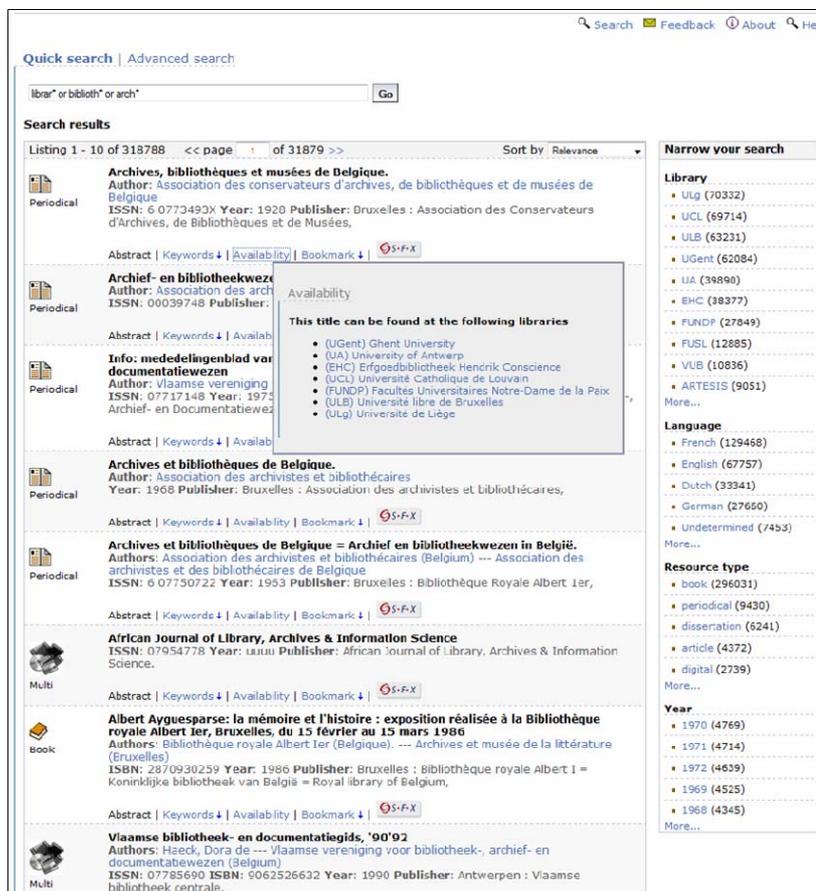


Fig. 5: Schermafdruk van een zoekresultaat in *Unicat* 2.

- "bookmark" (diep link naar het record)
- "link resolver" (indien van toepassing). Indien een link resolver beschikbaar is, kan de lezer meteen verifiëren of een elektronische versie beschikbaar is en afhankelijk van de setup van deze resolver kan de gebruiker ook een documentaanvraag indienen.

Zoekresultaten kunnen verfijnd worden door gebruik te maken van de facetten zoals bibliotheek, materiaaltipe, taal en jaar. Items in een zoekresultaat kunnen gesorteerd worden op relevantie of op jaar (op- en aflopend).

### Nieuwe partners

In de startfase beperkte *Unicat* zich tot de collecties van universiteitsbibliotheken of wetenschappelijke bibliotheeknetwerken. *Unicat* staat echter ook open voor de opname van andere collecties. De *Unicat* stuurgroep legde inmiddels de voorwaarden voor deelname<sup>10</sup> vast. De focus van *Unicat* ligt op Belgische bibliotheken met wetenschappelijke collecties. *Unicat* richt zich dus niet naar openbare bibliotheken, al kunnen openbare bibliotheken die speciale collecties bezitten, deze wel aanmelden bij *Unicat*. Deelnemers leveren hun records op geregelde tijdstippen via FTP in MARC 21 xml. De kosten voor deelname (excl. BTW) zijn als volgt:

- € 500 eenmalige setup kost
- € 500 vaste jaarlijkse verwerkingskost ongeacht aantal geleverde records
- Jaarlijkse variabele verwerkingskost van € 2 per 1.000 records



Fig. 6: Aantal UniCat bezoekers per dag (april-juli 2011).

Bibliotheken die interesse hebben voor deelname kunnen dat best melden via het feedbackformulier van *Unicat*.

### Impala en UniCat

*Unicat* is er vooral op gericht om snel en efficiënt bibliotheken te identificeren die het gezochte materiaal in hun collectie hebben. Dit maakt dat *Unicat* voor *Impala* – het nationaal systeem voor interbibliothecair leenverkeer (IBL) en documentlevering in België – een essentieel werkinstrument is. De integratie met *Impala* was in *Unicat* dan ook steeds een basisdoelstelling.

De integratie tussen *Unicat* en *Impala* werd zoals voor andere collectieve catalogi gerealiseerd op

basis van de OpenUrl specificaties<sup>11</sup>. De link vanuit *Impala* naar *Unicat* is zodanig opgezet dat *Unicat* weet dat de zoekactie vanuit *Impala* afkomstig is.



Fig. 5: Koppeling met Impala.

Het enige verschil ten aanzien van de gewone *Unicat* toepassing is dat in het venster "Availability" nu ook een link naar *Impala* wordt aangeboden. Klikken op deze link maakt dat de bibliografische gegevens en de gegevens van de potentiële leveranciers terug worden gekoppeld naar een *Impala* bestelformulier. De integratie met *Unicat* verloopt daarmee volkomen identiek met de andere collectieve catalogi die binnen *Impala* worden aangeboden.

### Gebruikscijfers

Het gebruik van *Unicat* wordt gemeten met behulp van Google Analytics.

Het gebruik van *Unicat* volgt het academisch ritme: in april en mei lag het gemiddelde aantal dagelijkse bezoekers hoger (300 tot 600) dan in de vakantie maand juli (tussen de 200 en de 400).

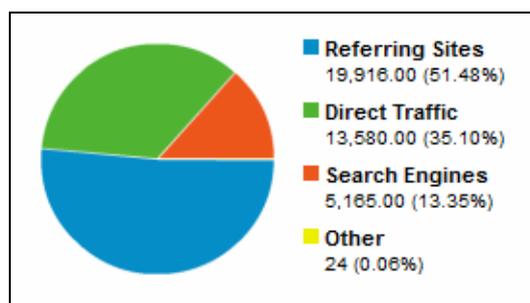


Fig. 7: Traffic sources voor UniCat (april-juli 2011).

De meeste bezoekers (51,5%) komen bij UniCat terecht via *referring sites*. Het betreft in de meeste gevallen link resolvers en websites van bibliotheken en aanverwante organisaties die op hun pagina's naar *UniCat* verwijzen. Bezoekers vertoeven gemiddeld 5 minuten op de site en bekijken daarbij 5 tot 6 pagina's.

90% van het gebruik is afkomstig vanuit België. Het gebruik is - niet onverwacht - sterk geconcentreerd rond de universiteitssteden Gent, Antwerpen, Brussel, Leuven en Luik. De link met Impala is hier zeker niet vreemd aan. Het gebruik vanuit het buitenland situeert zich vooral in Frankrijk (2,5%) en Nederland (2%) en verder hoofdzakelijk in de ons omliggende landen.

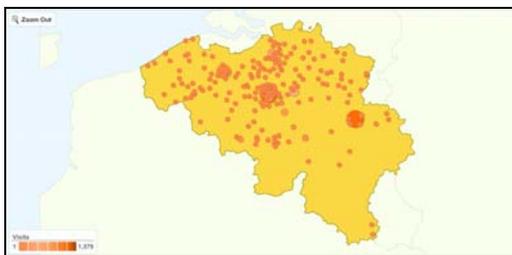


Fig. 8: Geografische verdeling UniCat bezoekers uit België (april-juli 2011).

**Jan Corthouts**  
Universiteit Antwerpen  
Bibliotheek Stadscampus  
Prinsstraat 13  
2000 Antwerpen  
jan.corthouts@ua.ac.be  
<http://lib.ua.ac.be>

Juli 2011

## Bibliografie

Corthouts, Jan; van de Sompel, Herbert. CCB: de collectieve catalogus van België op CD-ROM. *Bibliotheek- & archiefgids*, 1993, vol. 69, nr. 3, p. 119-127.

Corthouts, Jan; van de Sompel, Herbert. CCB: tweede editie van de collectieve catalogus van België op CD-ROM. In Clara, Kris (ed.) *Van geautomatiseerd beheer van archieven en bibliotheken naar geautomatiseerde informatie = D'une gestion automatisée des archives et bibliothèques vers une information automatisée*. VVBAD, 1993, p. 65-82.

Van de Sompel, Herbert; Vandenbulcke, Dirk.- De Collectieve Catalogus België (CCB): het testproject. *Bibliotheek- & archiefgids*, 1990, vol. 66, nr. 2, p. 151-170.

## Noten

- 1 UniCat [online]. <<http://www.unicat.be>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- 2 De auteur wenst Salam Baker Shanawa (SemperTool) en de collega's projectleden te bedanken voor hun gewaardeerde inzet: Imke Hansen (Koninklijke Bibliotheek van België), Johan Rademakers (Katholieke Universiteit Leuven), Benoit Erken (Université Catholique de Louvain), Frank Vandepitte (Universiteit Gent), Benoit Pauwels (Université Libre de Bruxelles), François Renaville (Université de Liège) en Stefaan Renard (Vrije Universiteit Brussel).
- 3 De cijfers m.b.t. het aantal titels zijn afkomstig uit de handleiding van de CCB.
- 4 Het UniCat project verliep in twee fasen: 2002-2003 en 2004-2006. Zie ook: Federaal Wetenschapsbeleid. *UniCat - Towards a Belgian Virtual Union Catalogue (Eerste fase: januari 2002 - december 2003)* [online]. <<http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=nl&COD=I2/AE/101>> (geraadpleegd op 13 april 2011).  
Federaal Wetenschapsbeleid. *Unicat - Towards a Belgian Virtual Union Catalogue (Tweede fase: januari 2004 - december 2006)* [online]. <<http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=nl&COD=I2/2F/101>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- 5 Library of Congress. *MARCXML* [online]. <<http://www.loc.gov/standards/marcxml/>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- 6 Library of Congress. *MODS - Metadata Object Description Schema* [online]. <<http://www.loc.gov/standards/mods/>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- 7 *SemperTool* [online]. <<http://www.sempertool.dk/>> (geraadpleegd op 13 april 2011).

- <sup>8</sup> Lund University Libraries. *Directory of Open Access Journals* [online]. <<http://www.doaj.org/>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- <sup>9</sup> Lund University Libraries. *Electronic Library Information Navigator* [online]. <<http://elin.lub.lu.se/elinInfo>> (geraadpleegd op 13 april 2011).
- <sup>10</sup> Het document met de vereisten voor deelname kunt u terugvinden op de website van UniCat: <<http://www.unicat.be>> en dan doorklikken naar *About*
- <sup>11</sup> De OpenUrl specificities voor Impala kunt u vinden op <<http://anet.ua.ac.be/bvv/2092>> (geraadpleegd op 13 april 2011).

---

# UN CONSOMMATEUR INFORMÉ EN VAUT DEUX

## Le rôle du CRIOC

### Sylvie MEJBLUM

Responsable presse, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC)

### Réjane DETHISE

Documentaliste, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC)

▪ Le CRIOC, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, réalise des études scientifiques et analyse l'information sur différentes matières en lien avec la consommation, particulièrement celles abordées au sein de commissions telles qu'entre autres, le Conseil de la Consommation, le Conseil fédéral du Développement durable, la Commission des Assurances et les groupes de travail en lien avec l'alimentation, les assuétudes l'énergie etc. Le CRIOC publie aussi des articles sur ses différents sites. Il informe le citoyen dans tous les domaines qui touche à la consommation afin de rendre le citoyen plus avisé et critique. L'information est relayée de manière claire sur le site en des termes abordables pour le consommateur (par exemple, la vulgarisation des articles juridiques). Le centre de documentation a une fonction de conservation de la littérature grise consumériste dont le fonds a été créé en 1975 et permet de retracer l'histoire des organisations de consommateurs et de la consommation en général. Il a une fonction de diffusion d'une information actualisée et spécialisée (lecture de la presse, dépouillement de périodiques spécialisés, documentation juridique, actions des organisations de consommateurs, etc.).

▪ Het Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties (OIVO) doet wetenschappelijk onderzoek en analyseert consumptie gerelateerde informatie, vooral dan deze die ter sprake komt binnen commissies zoals de Raad voor het Verbruik, de Federale Raad voor Duurzame Ontwikkeling, de Controlecommissie voor Verzekeringen en binnen verschillende werkgroepen die gaan over voeding, energieafhankelijkheid etc. OIVO publiceert tevens studies en artikels op haar verschillende sites. Ze verstrekt de burger, het individu informatie over alle aspecten van de consumptie met het doel hem voldoende kennis bij te brengen en op die manier kritischer te maken. De informatie wordt voor de consument erg toegankelijk ter beschikking gesteld via de website (bv. Door het vulgariseren van wetsteksten). Het documentatiecentrum heeft een bewaarfunctie van grijze literatuur waarvoor in 1975 de basis werd gelegd en laat toe de wordingsgeschiedenis te achterhalen van consumentenorganisaties en van de evolutie van consumptie in het algemeen. Het centrum heeft een verspreidingsfunctie van actuele en gespecialiseerde informatie (het uitpluizen van persberichten, excerptie van vakliteratuur, juridische documentatie, het opvolgen van activiteiten van consumentenorganisaties e.d.m.).

## Présentation du CRIOC

**L**e CRIOC, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, est une fondation d'utilité publique financée par le gouvernement fédéral et certains programmes régionaux ou européens. Créé en 1975 pour mutualiser les ressources des organisations de consommateurs, le CRIOC participe à la représentation des consommateurs, en complément des organisations de consommateurs, dans des commissions ou des groupes de travail tant au niveau fédéral qu'aux niveaux communautaires, régionaux et européen.

Il réalise des études scientifiques et analyse l'information en lien avec les matières abordées au sein de ces commissions et groupes de travail, y compris leur impact à tous les niveaux de la décision publique (locale, régionale, communautaire, fédérale, internationale, etc.).

Le CRIOC répond aux demandes d'informations des organisations de consommateurs et du Ser-

vice public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie. Pour ce faire, il effectue des recherches documentaires et de plus il leur assure une information permanente, notamment à travers son magazine bimensuel électronique et ses sites Internet. Il développe son centre de documentation. Il vise aussi à renforcer les organisations de consommateurs dans leurs actions et, aux côtés de 17 d'entre elles, il agit dans les différents organes de concertation traitant des questions de consommation.

Chaque année, le CRIOC réalise de nombreuses recherches sur la perception et les comportements des consommateurs en matière d'achat ou d'utilisation de produits ou de services, mais aussi sur le pouvoir d'achat, la publicité, la consommation durable, etc. Sur cette base, il informe les consommateurs mais également les décideurs et les pouvoirs publics, par la diffusion des résultats d'études et les recommandations qui en découlent.

## Conception des études : recherches approfondies

Les études réalisées par le CRIOC sont basées sur des interviews de consommateurs portant sur leurs comportements et leurs perceptions. Elles sont pour la grande majorité quantitatives et réalisées sur une période bien précise soit par téléphone, soit sur le terrain. Elles sont constituées de questions ouvertes ou fermées.

Les résultats de ces questionnaires sont regroupés dans des tableaux de données quantitatives et qualitatives qui sont ensuite traitées par les outils statistiques adéquats, afin d'assurer la concordance entre l'échantillon et la population étudiée ainsi que la validité. Il en résulte des tendances (par région, par tranche d'âge, par profession, par catégorie sociale, par groupe linguistique,...) et des conclusions synthétisées et illustrées par des graphiques.

Ces recherches et analyses sont réalisées à la demande de services publics et organismes fédéraux, régionaux, communautaires et européens, des organisations de consommateurs, de cabinets ministériels et autres instances. Certaines études sont réalisées en partenariat avec des universités, pouvoirs publics ou associations. Elles sont publiées sur les sites Internet gérés par le CRIOC<sup>1</sup> et diffusées via les médias, lors de l'organisation de séminaires, colloques ou formations.

Les études sont réalisées par le département Recherches et relèvent de plusieurs sujets touchant un large public comme, par exemple, les maisons de repos, les boissons énergisantes, le lait, les jeux de hasard et jeux d'argent...

Certaines études sont programmées pour coïncider avec certaines dates telles que la Saint Valentin, la journée contre le tabac, la semaine de l'environnement, etc.

## Publication d'articles pour informer le consommateur

De manière directe, différents experts du CRIOC écrivent des articles selon le sujet et le secteur évoqué sur le site. La communication se fait aussi à travers d'autres sites comme celui de l'Observatoire bruxellois de la Consommation durable<sup>2</sup> pour tout ce qui touche à l'environnement et au développement durable. Le site *Move-Eat!*<sup>3</sup> qui traite du domaine de la santé et de l'alimentation. Le site *Arnaques.be*<sup>4</sup> dévoile les arnaques dans les différents secteurs tels qu'Internet, l'emploi, etc.

L'information est relayée de manière claire sur le site et les termes sont compréhensibles pour le consommateur (par exemple, la vulgarisation des articles juridiques). Le CRIOC informe le consommateur dans tous les domaines qui le touche et fait en sorte de le rendre avisé et critique. Pour les articles, comme pour les études, l'information traitée est issue du département documentation.

Le CRIOC crée des "buzz" à travers plusieurs partenariats pour sensibiliser des publics précis, notamment les jeunes, et il prête une attention particulière aux consommateurs les plus vulnérables, parmi lesquels les mineurs d'âge. Le "buzz" est une technique marketing consistant à faire du bruit autour d'un nouveau produit ou service. Ce type d'actions est lancé sur une période donnée et en parallèle, des actions sont menées dans les endroits stratégiques fréquentés par les jeunes.

Le CRIOC finit par dévoiler le sens réel des actions en expliquant aux jeunes les manipulations dont ils ont fait l'objet. Les sites *ORA*<sup>5</sup> et *Ce/BeF*<sup>6</sup> en sont des exemples. Le but est d'éveiller leur sens critique et de les informer sur les techniques de marketing dont ils sont la cible.

Le CRIOC réalise aussi des supports attractifs pour le consommateur dans le cadre d'actions diverses : des fiches-conseils ont été distribuées pendant la semaine européenne des déchets ; la conception du calendrier CRIOC diffusé dans un quotidien a été réalisé dans le but d'orienter le consommateur dans sa vie quotidienne à travers des conseils variés (économie d'argent, mobilité, santé, cuisine...). Le CRIOC est également présent dans les foires et les salons, où il informe le consommateur par le biais de brochures et de dépliantes.

## Le Centre de documentation<sup>7</sup>

Le CRIOC étant un centre de recherche et d'information, son centre de documentation en est un organe essentiel. Spécialisé dans le domaine de la consommation, c'est un outil destiné aux professionnels ainsi qu'à toute personne s'interrogeant sur cette activité du quotidien. Comment lire une étiquette ? Comment reconnaître un label ? Qu'en est-il du pouvoir d'achat et de l'évolution des prix ? Comment choisir un équipement sûr ? Où comparer différents fournisseurs d'énergie ? Quelle est la consommation de tabac des jeunes ? Comment décoder les stratégies marketing et publicitaires ? Autant de réalités indissociables de notre quotidien !

## Fonction

Service d'information au sein du CRIOC, le centre de documentation a une fonction de conservation de la littérature grise consumériste dont le fonds créé en 1975 permet de retracer l'histoire des organisations de consommateurs et de la consommation en général. Il a aussi une fonction de diffusion d'une information actualisée (lecture de la presse, dépouillement de périodiques spécialisés, documentation juridique, actions des organisations de consommateurs, etc.).

## Usagers et sujets les plus demandés

Le centre de documentation vise plusieurs publics. Les collègues du CRIOC, à qui il est destiné en premier lieu, le sollicitent de plus en plus dans le cadre de leurs recherches ainsi que les organisations de consommateurs. Les journalistes y font appel pour connaître les prises de positions du CRIOC. Enfin, les étudiants du supérieur le consultent régulièrement dans le cadre de thèses ou de travaux. Au total, il a traité environ 1100 requêtes en 2010.

Les sujets traités l'année passée<sup>8</sup> sont très diversifiés et reflètent les différentes problématiques auxquelles sont confrontés les consommateurs actuellement.

Voici quelques exemples de thèmes traités :

- l'alimentation (marchés des produits alimentaires, étiquetage, allégations nutritionnelles, alimentation biologique, nanotechnologies, huile de palme, boisson énergétique, etc.) ;
- le développement durable (empreinte écologique, économie d'énergie, énergies alternatives, gaspillage, commerce équitable, lampes économiques, etc.) ;
- la protection des consommateurs (plaintes, arnaques, pratiques du commerce, soldes, etc.)
- l'éducation des consommateurs (influence de la publicité sur les enfants, argent de poche, approche pédagogique de la consommation, éducation nutritionnelle) ;
- les assuétudes (tabac, jeunes et dépendances, jeux de hasard...);
- le pouvoir d'achat et la crise...

## Fonds

La consommation est un domaine très vaste en constante évolution. Le fonds est donc pluridisciplinaire (aspects sociologique, économique, statistique, juridique, pédagogique, etc.), multilingue (principalement français et néerlandais mais également des documents en anglais), surtout belge et européen mais aussi international pour ce qui est de organisations de consommateurs.

La base de données est composée d'articles scientifiques faisant l'objet d'une recherche spécifique dans des bases de données spécialisées ou de documents plus généraux et de vulgarisation. Le choix des acquisitions est le résultat d'une étude de la littérature spécialisée et des demandes du personnel en prise avec l'actualité dans les domaines qu'il suit.

En 2010, le centre de documentation a intégré dans sa base de données environ 311 livres et documents électroniques. 1669 articles numérisés ont été encodés ainsi que 6800 articles de presse disponible en version électronique. Cela donne un total approximatif de 8780 nouvelles références dans le système informatique *DocRoom*.

## Traitement des documents

L'indexation est réalisée au moyen du thesaurus de l'OCDE<sup>9</sup> qui a été adapté en fonction de la problématique consumériste. Bilingue (français et néerlandais), il comprend environ 4000 mots-clés.

## Informatisation

Informatisée avec *DocRoom*, un programme de gestion électronique de documents (d'Arco, à Malines<sup>10</sup>), la base de données comprend plus de 80.000 références. Elle est complétée par un module de gestion des commandes et des périodiques (Biblios Light).

Cette informatisation permet de gérer les documents électroniques, de faire des recherches en texte intégral, de consulter la base de données en interne et de façon partagée, de concevoir et d'envoyer une revue de presse quotidienne en interne ainsi que de diffuser de façon sélective l'information.

Dans le cadre d'échanges d'informations, le CRIOC participe depuis dix ans au Réseau bruxellois de Documentation en promotion de la Santé<sup>11</sup>.

## Et l'avenir ?

La société de consommation est un domaine aux multiples facettes. La protection, l'information et l'éducation des consommateurs évoluent en fonction des actions menées. Certains droits sont acquis mais d'autres problèmes surgissent, liés par exemple à la complexité de l'évolution des nouvelles technologies. La problématique de l'accès à l'information des personnes plus vulnérables ou démunies est toujours d'actualité, à

l'heure où le numérique crée de nouvelles fractures. Le défi est, dans cet immense flux de données, de trouver une information fiable et de qualité, la valider, la conserver et la diffuser de façon efficace et rapide. L'évolution des techniques et des comportements suscite de nouvelles problématiques (arnaques sur Internet, protection des données électroniques, nouveaux comportements à risque, etc.) Une énorme masse d'information à gérer en perspective !

**Sylvie Mejblum**  
**Réjane Dethise**

*Centre de Recherche et d'Information  
des Organisations de Consommateurs  
(CRIOC)*

Boulevard Paepsem, 20  
1070 Bruxelles  
sylvie.mejblum@oivo-crioc.org  
rejane.dethise@oivo-crioc.org  
<http://www.oivo-crioc.org/>

Avril 2011

## **Bibliographie sélective sur le thème de l'information du consommateur Documents présents au Centre de Documentation du CRIOC**

### Français

- Aoulou, Yves ; Magnant Frédéric. *Les arnaques de la téléphonie mobile*. Le Félin, 2005. ISBN 2866455827
- Association Pénombre. *Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias*. La Découverte, 1999. ISBN 978-2-7028-3613-2
- Bougnoix, Daniel. *La communication contre l'information*. Hachette, 1995. ISBN 2-01-235159-X.
- Breton, Philippe. *La parole manipulée*. La Découverte, 1997. ISBN 2-7071-2700-0.
- Brune, François. *De l'idéologie, aujourd'hui. Analyses, parfois désobligeantes, du "discours" médiatico-publicitaire...* Parangon, 2003. ISBN 2-84190-125-4.
- Clodong, Olivier ; Carcopino, Alain. *La grande arnaque. Comment on manipule le consommateur*. Eyrolles, 2006. ISBN 2-7081-3659-3.
- Courbet, Julien. *Stop aux arnaques : le guide*. Michel Lafon, 2004. ISBN 2-7499-0097-2.
- Ettori, Fernand ; Génot, Pascal. *Manipulé, moi ? Jamais ! Influence et manipulation dans la vie quotidienne*. First Editions, 2006. ISBN 2-75400-136-0.
- Grevisse, Benoît. *Déontologie du journalisme. Enjeux éthiques et identités professionnelles*. De Boeck, 2010. ISBN 978-2-8041-3684-0.
- Heinderyckx, François. *La malinformation. Plaidoyer pour une refondation de l'information*. Éditions Labor, 2003.
- Lehnisch, Éric. *Consommateurs, ce que l'on vous cache*. Orban, 1999. ISBN 2-85565-864-0.
- Lucky Luke. L'arnaque (bande dessinée)*. SPF Économie PME, Classes Moyennes et Énergie, 2008. ISBN 9782884712422.
- Malher, Viviane. *Ados, comment on vous manipule*. Albin Michel Éditions, 2004. ISBN 2226153527.
- Muzet, Denis. *La mal info. Enquête sur des consommateurs de médias*. Éditions de l'Aube, 2007. ISBN 978-2-7526-0320-3
- Pineri, Valérie ; Avgerindis, Irène. *Les arnaques à la consommation. Informez-vous ! Protégez-vous ! Défendez-vous !* Carnot, 2003. ISBN 2-912362-68-7.
- Sequeira Carvalho, José Antonio. *L'information. Un enjeu pour les consommateurs européens*. L'Harmattan, 2001. ISBN 2-475-0383-6.
- Smets, Paul-F. *Éthique ou cosmétique ? Le retour des valeurs dans un monde paradoxal*. Bruylant, 2002. ISBN 2-8027-1575-5.
- Vandercammen, Marc. *Refusez les arnaques ! + de 100 cas réels de pièges à la consommation*. De Boeck & Larcier, 2005. ISBN 2-8041-4937-4.

## Néerlandais

Bottelberghs, Ingrid. *Consumensjes. Over kinderen, reclame en communicatie*. LannooCampus, 2007. ISBN 9789020969375.

Cooper, Alison, *Machtige media? Waarheid of propaganda? Recht op informatie of inbreuk op de privacy? Censuur of vrijheid van meningsuiting? Hoe groot is de macht van de media?* Ars Scribendi, 2006. ISBN 9055661538.

Costera Meijer, Irène; Reesink, Maarten. *Reality Soap! Big Brother en de opkomst van het multimediaconcept*. Boom Uitgeverij, 2002. ISBN 9053526099.

Dasselaar, Arjan. *Handboek digitale criminaliteit. Over daders, daden en opsporing* Van Duuren Media, 2005. ISBN 9059401697

Debels, Thierry. *Encyclopedie van fraude, zwendel en bedrog*. Van Halewyck Uitgeverij, 2007. ISBN 9789056177461.

Gifford, Clive. *Reclame en marketing. Ontwikkelingen in de markt*. Ars Scribendi, 2006. ISBN 905495955X.

Goggin, Gérard. *Cell phone culture. Mobile technology in everyday life*. Routledge, 2006. ISBN 0415367441.

Hop, Liesbeth; Delver Bamber. *De WIFI-generatie. De jeugd op het mobieleinternet*. Nationale Academie voor Media & Maatschappij, 2009. ISBN 9789080907652.

Hop, Liesbeth, *Reclame? Weet wat je ziet!. Voor kinderen, over reclame*. Vives Media B.V. / Stichting De Kinderconsument, 2007. ISBN 9080907626.

Idenburg Philip J.; Boerkamp, Ellis; De Ruyter Paula. *Oog voor de toekomst. Over marketing en consumenten in een veranderende samenleving*. Scriptum, 2005. ISBN 9055943312.

*Lucky Luke. Sluipend bedrog (stripverhaal)*. FOD Economie, KMO, Middenstand en Energie, 2008. ISBN 9782884712439

Nikken, Peter. *Mediageweld en kinderen*. SWP Uitgeverij, 2007, ISBN 9789066658868.

Peeters, Annemie; Pichal, Sven. *Wat je als bewuste consument beter kunt weten*. Standaard Uitgeverij, 2009. ISBN 9789002235269

Otten, Rik. *Achter televisie. Omroepmarkten en -structuren in West-Europa*. Garant Uitgevers, 2005. ISBN 9044117459.

Saeyns, Frieda; Verstraeten, Hans. *De media in maatschappelijk perspectief*. Academia Press, 2005, ISBN 9038208502.

Salzman, Marian; Matathia, Ira; O'Reilly Ann. *Buzzmarketing. De meest effectieve manier*. Academic Service. ISBN 9052614709

Steennot, Reinhard; Dejonghe, Sofie, *Handboek Consumentenbescherming en Handelspraktijken*. Intersentia, 2007. ISBN 9789050956949

Vandercammen, Marc. *Laat je niet oplichten! Meer dan 100 consumptievalstrikken uit de realiteit doorgelicht*. OIVO, 2005.

Van Driel, Hans; El Houssi, Amita Ait; Kaaskoek, Piet. *Consument en web. Een inleiding digitale marketingcommunicatie*. Boom Uitgeverij, 2003. ISBN 9053529020.

Van Ginneken, Jaap. *Verborgen verleiders. Hoe de media je sturen*. Boom Uitgeverij, 2000. ISBN 9053526382.

*Working With the Media. Health and Environment Communication*. World Health Communication Associates (WHCA), 2005. ISBN 0954762029

Walrave, Michel. *Met uw permissie. E-mail marketing en de opt-in regel*. De Boeck, 2004. ISBN 90-455-0979-2.

## Notes

- 1 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs [en ligne]. <<http://www.oivo-crioc.org>> (consulté le 30 avril 2011).
- 2 Bruxelles Environnement; Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. *Observatoire bruxellois de la Consommation durable* [en ligne]. <<http://www.observ.be/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 3 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. *Move-Eat!* [en ligne] <<http://www.move-eat.be/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 4 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. *Arnaques.be* [en ligne]. <<http://www.arnaques.be/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 5 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. *ORA* [en ligne]. <<http://www.ora.vu/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 6 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. CelBel [en ligne]. <<http://www.celbel.be/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 7 Le Centre de documentation est ouvert le mercredi et le jeudi de 9h à 16h sur rendez-vous auprès de Réjane Dethise : 02 547 06 10 ou <[rejane.dethise@oivo-crioc.org](mailto:rejane.dethise@oivo-crioc.org)>.
- 8 Rapport annuel en avril 2010 sur le site : <<http://www.oivo-crioc.be>> (consulté le 30 avril 2011).
- 9 Viet, J. Liste des principaux descripteurs relatifs au développement économique et social II / J. Viet. Centre de Développement de l'OCDE, 1974.
- 10 *Arco* [en ligne]. <<http://www.arco-information.com/>> (consulté le 30 avril 2011).
- 11 *RBD Santé, Réseau bruxellois de Documentation en Promotion de la Santé* [en ligne]. <<http://www.rbdsante.be/>> (consulté le 30 avril 2011).

---

## Autour d'un livre...

### Libres savoirs : les biens communs de la connaissance

---

Note de lecture par Simone Jérôme

Conservateur honoraire, Université de Liège (ULg)

■ J'ai lu pour vous le livre *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance*<sup>1</sup> J'ai choisi d'en faire un résumé détaillé car il aborde beaucoup de sujets directement liés aux professions de l'information et ce de manière approfondie. Un bref signalement ne pouvait être qu'un pâle reflet d'une réflexion aussi riche. Que le propos du livre soit politique et que certaines prises de position incitent à la polémique, on ne peut le nier. Mais c'est la première fois qu'un livre en langue française fait la synthèse de ce courant d'idées de manière particulièrement bien documentée<sup>2</sup>.

■ Ik heb voor u gelezen: *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance*. Ik koos ervoor om van dit boek een uitgebreide samenvatting te maken omdat dit werk talloze onderwerpen op grondige wijze benadert die direct betrekking hebben op de informatieberoepen. Een korte beschrijving kon alleen een heel flauwe weerkaatsing zijn van een zodanige rijke overpeinzing. Men kan niet ontkennen dat sommige uitspraken in het boek politiek gefint zijn en dat bepaalde stellingnames onvermijdelijk tot polemieken zullen leiden. Aan de andere kant is het ook voor de eerste maal dat een Franstalig werk de synthese maakt van dergelijke gedachtegang, gebruik makend van een dusdanige terdege en bijzondere documentatie.

Les bibliothécaires et les documentalistes sont dans l'imaginaire du public des personnes posées et réfléchies, plus occupées à collecter et à redistribuer l'information qu'à en devenir les acteurs et rien, en tous cas, ne les prédispose à devenir des révolutionnaires.

Et pourtant... Dans les années 90, lorsque se met en place une organisation de la société où la montée en force d'intérêts privés fondés sur la puissance économique se fait de plus en plus agressive, il s'en trouve parmi eux pour contester de manière déterminée ce qui à leur yeux mine les fondements éthiques de leur profession.

Un bref regard sur les sommaires des *Cahiers de la documentation* atteste que des membres de l'ABD se sont, en bien des occasions, impliqués dans ces débats somme toute politiques autour de la ressource en principe inépuisable qui alimente le fonctionnement de nos sociétés au 21<sup>e</sup> siècle : l'information. À tout le moins s'en sont-ils tenus informés. Que ce soit le droit d'auteur, lors de la publication de la directive européenne et la révision de la loi qui le régit en Belgique, l'accès aux données publiques, ou encore la constitution d'archives en libre accès dans le prolongement de l'*Open Archive Initiative (OAI)*. Tous ces thèmes ont été abordés à plusieurs reprises dans notre publication.

J'ai participé activement à deux de ces chantiers. La publication de la directive européenne sur le droit d'auteur dans la société de l'information a mobilisé les associations professionnelles, dont l'ABD, au sein du European Bureau of Library, Information and Documentation Associations

(EBLIDA) sous le secrétariat combatif de Theresa Hackett. L'objectif principal était de limiter les dégâts d'un premier texte dévastateur en préservant les exceptions. De l'*Open Archive Initiative*, arrivée au terme de ma vie professionnelle, je n'ai connu que les premiers balbutiements. C'est donc avec une grande curiosité que j'ai abordé l'ouvrage publié par l'Association VECAM.

Et c'est peu dire que je n'ai pas été déçue. L'ouvrage est une somme des travaux les plus significatifs sur le sujet. En replaçant la perspective dans la pensée originale de T.S. Eliot "*Where is the wisdom we have lost in knowledge?*" et non pas dans son avatar DIKW<sup>3</sup> façon "Knowledge management", l'ouvrage nous fait prendre conscience de la valeur de ce bien commun qu'est la connaissance et des défis qui l'attendent.

### Un peu d'histoire

Ce que nous retenons de nos leçons d'histoire en matière de valeurs démocratiques saute souvent de la démocratie athénienne à la Révolution française avec éventuellement un passage par le parlementarisme anglais, le reste étant occupé par des pouvoirs souvent personnalisés et toujours autoritaires. C'est un peu superficiel car on peut rencontrer de réelles avancées dans d'autres temps et d'autres structures. **Peter Linebaugh**, dans sa contribution à cet ouvrage<sup>4</sup>, nous rappelle l'épisode où, au 13<sup>e</sup> siècle, Jean sans Terre, roi d'Angleterre, est forcé par la révolte des barons de signer la *Grande Charte (Magna Carta Libertatum)* considérée comme la

source des constitutions modernes et l'origine des démocraties parlementaires. Pour Peter Linebaugh, les droits politiques forment avec les droits économiques et sociaux un ensemble indissociable que les défenseurs des biens communs doivent comprendre et renforcer. Si j'ai choisi d'abord ce texte, qui vient assez loin dans l'ouvrage, c'est parce que de nombreux auteurs avant lui font référence aux biens communs protégés par la *Magna Carta* et au mouvement des "enclosures", qui dans les siècles suivants les ont menacés.

Un autre document auquel il est souvent fait référence dans le livre, est l'essai de Garrett Hardin, paru en 1968 dans la revue *Science* sous le titre *The tragedy of the Commons*<sup>5</sup>. Selon ce biologiste, toute tentative de partage d'une ressource par une communauté se traduit nécessairement par sa surexploitation et sa destruction. Cette thèse a servi des économistes et politiciens conservateurs pour justifier la privatisation des communs. Comme l'explique **David Bollier**<sup>6</sup>, la parabole utilisée par Hardin s'applique à l'utilisation des communs en l'absence de toute régulation. L'autodiscipline dont fait preuve, entre autres, la communauté des développeurs informatiques autour du logiciel libre, montre très bien qu'une gestion organisée et autoréglée peut parfaitement donner des résultats probants.

Il faut toutefois se défier de "*la vision romantique du domaine public*"<sup>7</sup>. Les règles mondiales de propriété intellectuelle et notamment les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ont accentué le caractère propriétaire des ressources des pays développés, depuis l'"entertainment" jusqu'aux avancées technologiques, tout en laissant les ressources informationnelles du reste du monde dans l'espace des ressources partagées, disponibles à l'exploitation par les pays développés. La vision romantique selon laquelle une ressource légalement accessible à tous peut être équitablement exploitée par tous n'est qu'un mirage. Lorsque la loi crée et protège un domaine public, il est légitime de se demander à qui celui-ci profite réellement.

## Les communs de la connaissance : la recherche scientifique

**Charlotte Hess**<sup>8</sup>, dont l'article ouvre la première partie de l'ouvrage consacrée aux *communs de la recherche et de la santé*, relève qu'aujourd'hui encore lorsque différentes forces cherchent à privatiser ou dominer les ressources partagées, les menaces d'enclosures sont d'actualité et

qu'une action collective et puissante se doit d'y répondre. Charlotte Hess a créé la Digital library of Commons et a collaboré avec Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, en 2009, dont le champ de recherche est précisément l'analyse de la gouvernance économique, en particulier sur les communs.

D'après cette bibliothécaire, la connaissance a longtemps été considérée comme un bien public, non exclusif et non rival mais l'apparition des formats numériques, s'ils facilitent a priori l'accès à la connaissance, la rendent aussi infiniment plus vulnérable à l'appropriation, plus fragile face au risque de perte et plus susceptible d'altération que les savoirs exprimés sous une forme imprimée.

Pour contrer cette évolution et protéger l'accès à ces biens dont font évidemment partie les publications de recherche, il faut les transformer en biens communs reconnus et gérés comme tels afin d'éviter leur mutation en "*biens à péage voire même en biens privés*".

Hess voit avec optimisme l'avènement de communautés virtuelles basées sur la culture du partage que ce soit des réseaux comme *Facebook* ou *Wikipedia*, par exemple, ou encore les communautés du logiciel libre.

L'approche interdisciplinaire est indispensable à la compréhension des interactions complexes à l'oeuvre dans le domaine de la connaissance. Elle préconise l'emploi, comme outil d'analyse, de l'*Institutional Analysis and Development (IAD) Framework*, mis au point par Ostrom pour les ressources naturelles, dont elle esquisse le fonctionnement avec comme critères essentiels : l'équité, l'efficacité et la durabilité. Il nous faut éviter de porter un regard romantique sur les communs et de les considérer comme une panacée car le champ est complexe et mérite une analyse rigoureuse. Cet article est en outre appuyé par une bibliographie fouillée de 5 pages.

**Prabir Purkayastha et Amit Sengupta**<sup>9</sup> s'interrogent sur la production des connaissances et la structure institutionnelle de la science. Les demandes du capital mondial, par le biais du marché, dessinent de plus en plus les directions de la recherche scientifique et valorisent le gain immédiat comme moteur principal de la science. Si les universités ont longtemps gardé une certaine indépendance, alliée à un certain pouvoir d'autorégulation, elles ont été soumises à de fortes pressions et sont devenues des machines à générer des bénéfices financiers où l'éducation et la recherche sont devenues des produits et les étudiants des consommateurs. Depuis le *Bayh-Dole Act* en 1980, les institutions

américaines jusque là sans but lucratif sont autorisées à faire breveter les recherches financées par la puissance publique. La même mesure est maintenant encouragée par presque tous les gouvernements même si l'on suspecte de plus en plus que les financements privés puissent dévoyer les priorités et que les partenariats aboutissent à offrir aux entreprises privées les fruits d'une recherche financée par des fonds publics. Partout, les régimes de propriété intellectuelle se sont durcis. Sous prétexte de favoriser la créativité individuelle, c'est le droit d'entreprise qui a été légitimé et renforcé. À ce paradigme dominant de la propriété intellectuelle, les auteurs opposent celui des biens communs qui créent des communautés en réseau pour élaborer des produits comme cela s'est passé avec le logiciel libre. L'*Open Source Drug Discovery*, dans le domaine biomédical et la licence *Creative Commons*, dans le domaine artistique et littéraire en sont des exemples.

**Jean-Claude Guédon** s'intéresse de longue date à la publication scientifique et à sa diffusion. Historien des sciences, il a publié sur Internet un texte qui est devenu un classique<sup>10</sup>. Dans l'esprit de ce premier texte, il plaide ici pour la restauration de la « *république des sciences* »<sup>11</sup> et l'accès libre aux données scientifiques ainsi qu'à la publication scientifique comme le préconise l'*OAI* dont il est un des fondateurs.

**Philippe Aigrain**<sup>12</sup> partage cette vision des choses. Au début des années 90, la concentration croissante de l'édition des journaux scientifiques et l'envolée des coûts qui s'en est suivie, les ont rendus inaccessibles aux pays en développement et à de plus en plus de bibliothèques universitaires. Une situation d'autant plus paradoxale qu'en même temps se généralisait l'accès à Internet qui rendait possible la diffusion rapide et universelle des publications

La riposte a pris deux voies différentes. La première est basée sur l'auto-archivage, sur le site personnel du chercheur ou celui de son institution, des articles publiés par ailleurs dans des journaux traditionnels, soit sous forme de preprints (avant publication), soit sous forme de reprints (après publication). Cette politique aboutit à des tensions avec certains éditeurs qui s'y opposent farouchement.

La seconde voie consiste à reprendre en main l'édition scientifique en créant des journaux administrés par la communauté scientifique et en développant des modèles économiques originaux.

Quelles ont été les conséquences de ces

nouvelles pratiques ?

Bien que cela ne soit pas le but originel, les archives sont parfois devenues des moyens de communication directe entre scientifiques d'une discipline, comme c'est le cas d'*ArXiv* dans le domaine des mathématiques, de la physique et de l'astronomie<sup>13</sup>. Là où la structure-même de la publication limite d'office la lecture par le non-initié comme en biologie et dans les sciences biomédicales, c'est la deuxième voie qui a vu naître une initiative emblématique avec la création de la *Public Library of Science (PLOS)*<sup>14</sup>.

Alors que les éditeurs commerciaux ont un intérêt financier à subdiviser à l'extrême un champ de recherche afin, notamment, de multiplier les titres et donc les abonnements, les périodiques en libre accès se créent autour de thèmes plus vastes et ne se spécialisent que si la demande s'en fait sentir. Ils favorisent ainsi des échanges de savoirs dans une communauté plus large.

Mais la communication de la recherche scientifique ne se limite pas aux seules publications. Un de ses principes fondamentaux est la capacité de vérification par les pairs, mise à mal par l'accaparement des données, outils et matériaux scientifiques dans des structures propriétaires. Pour que la science soit vraiment ouverte, l'approche collaborative comme pratiquée par la communauté des logiciels libres ne suffit pas. Plusieurs grands projets expérimentaux pour l'élaboration de statuts adaptés aux données scientifiques sont cités dans l'article.

Lorsque l'information scientifique est accessible à un plus grand nombre, on voit émerger une réflexion sur des problèmes de politique scientifique parmi les chercheurs et un dialogue entre chercheurs et citoyens.

Le domaine de la santé est justement celui qui a le plus de visibilité auprès du grand public.

**Leslie Chan, Subbiah Arunachalam et Barbara Kirsop** ont publié dans la revue en ligne *Open Medicine* un article dont on trouve ici la traduction française avec la mise à jour des données chiffrées<sup>15</sup>. Leur contribution débute par un constat : malgré les milliards de dollars engloutis chaque année dans la recherche biomédicale, dans de nombreuses régions du monde, les systèmes de soins sont loin d'atteindre les résultats fixés par les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* des Nations Unies. Financer la recherche ne suffit pas, il faut aussi la favoriser par des moyens qui dépassent le cadre financier, de faire que ses résultats soient accessibles au plus grand nombre sans

que des freins techniques, légaux ou « économiques » ne viennent interrompre la chaîne de sa diffusion. La prise de conscience par des chercheurs a abouti en 2001 à la *Déclaration de Budapest pour un accès libre généralisé (Budapest Open Access Initiative – BOAI)* soit sur base d'un dépôt par l'auteur d'un article accepté et contrôlé par des pairs dans son dépôt institutionnel, soit par la publication dans des revues en libre accès. Comme le démontre la multiplication des initiatives se réclamant de ce mouvement et les statistiques montrant que celui-ci gagne en ampleur chaque année, cette voie nouvelle encourage la synergie entre les pôles de recherche fondamentale et la restauration du lien entre cette recherche et les utilisateurs.

Mais comme le souligne **Gaëlle Krikorian**<sup>16</sup>, le droit à la santé et le renforcement des droits de propriété intellectuelle s'opposent au niveau des normes internationales.

À la demande des pays industrialisés, en tête desquels on trouve toujours les États-Unis, la protection des droits de propriété industrielle a été incluse dans les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (plus connu sous l'acronyme anglais "GATT") qui devaient aboutir à la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). C'est ainsi qu'a été signé en 1994 l'accord sur les *Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC)*. Sa mise en oeuvre s'appuie sur un régime de sanctions qui permet d'en imposer le respect. Elle affecte d'innombrables aspects de la vie des individus et de l'organisation des sociétés.

Les effets de ces réglementations voulues par les multinationales et obtenues grâce à un lobbying intensif n'ont pas été longs à se faire attendre, dans le domaine de la santé notamment où leur application conduit à l'exclusion d'une partie de la population mondiale de l'accès à des soins adéquats par des interdictions de fabrication de médicaments indispensables au traitement de maladies épidémiques comme le sida ou par l'abandon de recherches sur des maladies rares jugées non rentables.

Pourtant ces règles voulues par la gouvernance néolibérale sont fondées sur un paradoxe. Alors que l'orthodoxie néolibérale prêche la suppression des monopoles publics comme privés et le libre échange, de tels accords favorisent l'institutionnalisation de monopoles et biaisent la libre concurrence.

## La culture et l'enseignement

Voilà bien un domaine où l'échange et le partage devrait avoir droit de cité. Pourtant, comme le constate **Ahrash Bissel et James Boyle**<sup>17</sup>, le conservatisme des structures institutionnelles, les programmes standardisés, la pénurie de personnel enseignant compétent dans les nouvelles technologies, sans compter les freins puissants que sont le respect de la vie privée et les restrictions liées au droit d'auteur sont autant d'obstacles pour le développement des ressources éducatives libres (Open Educational Resources – OER).

*Open Course Ware (OCW)*, l'initiative avant-gardiste du Massachusetts Institute of Technology (MIT) a, dès 2002, mis en libre accès via le Web quelque deux mille cours, dont certains ont depuis lors été traduits dans plus de 10 langues, sans bureaucratie et sans avocats. Ils sont couverts par la licence *MIT OCW Creative Commons* qui autorise la traduction pourvu que le matériel adapté cite correctement sa source, qu'il soit exclu de toute utilisation commerciale et qu'il soit partagé de manière identique à l'offre libre et gratuite selon le principe du "share alike".

Depuis lors, les initiatives se sont multipliées mais les niveaux de liberté peuvent encore varier. Si la gratuité est un principe absolu pour ces ressources, parfois la liberté se restreint à une lecture sur l'écran sans possibilité de reproduction ce qui dans le cadre d'un projet éducatif est pour le moins contraignant. Pour créer un commun mondial de la connaissance, il faut utiliser des licences compatibles et interopérables, utiliser des normes techniques compatibles et enfin dépasser l'individualisme ambiant et passer, comme le disent les auteurs, de "mon site" à "notre bien commun". De toute évidence, ce n'est pas le plus facile.

L'article de **Hala Essalmawi**<sup>18</sup>, chargée des questions de propriété intellectuelle à la bibliothèque d'Alexandrie, montre combien, dans les pays arabes, où les régimes juridiques de propriété intellectuelle sont peu développés, les *Creative Commons* sont prometteurs pour la jeune génération qui souhaite faire partie de la société de l'information. De même, elles sont facilement acceptées par les universités et les instituts de recherche publics car historiquement elles s'inscrivent dans la continuité des valeurs qui ont prévalu dans la société arabe jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle.

## Les communs du numérique

Selon **Hervé Le Crosnier**<sup>19</sup>, le mouvement des logiciels libres est une leçon d'émancipation. Le logiciel intervient dès qu'une machine sait traiter l'information, soit transformer les signaux d'entrée en signaux de sortie exploitables directement par des humains ou par d'autres machines. Il est à la fois produit, service et méthode de représentation du monde.

À la fois vecteur de création, le plus souvent collective, de travail évolutif et de production de connaissances, le logiciel a envahi tous les aspects de la vie des entreprises et des individus. Le mouvement du logiciel libre est fondé sur la logique de communauté basée sur les principes d'émulation et de coopération. Tout ce qui limite l'accès au code source va limiter la diffusion de la connaissance, privatiser les contenus et brider la créativité. À l'opposé, le logiciel libre respecte quatre libertés : liberté d'exécuter le programme pour tous, liberté d'en étudier le fonctionnement et de l'adapter à ses besoins, liberté de redistribuer des copies et liberté d'améliorer le programme et de publier ces améliorations pour en faire profiter les autres.

Conquérir et surtout préserver cet espace de liberté ne va pas sans conflits avec l'industrie du logiciel qui, pourtant, a souvent bénéficié des connaissances des chercheurs publiées sans règles ni contraintes dans la tradition académique. Le logiciel libre n'est pas gratuit, même s'il peut être redistribué gratuitement.

L'invention juridique en 1989 de la *General Public Licence (GPL)* par Richard Stallman et Eben Moglen est fondatrice de ce mouvement et d'autres qui vont exploiter la capacité des détenteurs de connaissances à construire volontairement des espaces de coopération et de liberté en s'appuyant sur le droit d'auteur.

Le mouvement est en soi une révolution sans laquelle le développement actuel des technologies de l'information n'aurait pas été possible. Fragile, elle met en avant la notion de biens communs créés et protégés par des communautés qu'elle élargit et émancipe. L'évolution du mouvement se fait alors plus politique, car les "enclosures" sont toujours menaçantes, et conduit à un foisonnement d'initiatives, citées dans l'article, auxquelles il tient lieu de modèle.

**Valérie Peugeot**<sup>20</sup> pose la question : *Le Web des données laisse-t-il une place au bien commun ?*

Le Web entre dans sa troisième phase de développement. D'abord espace d'exposition

déterritorialisé, il est ensuite devenu espace de coproduction où chacun est libre de s'exprimer, de partager, de commenter, etc. et, maintenant, il se transforme en un gigantesque réservoir de données numériques lié à l'émergence d'une société de la connaissance. La fulgurante histoire de l'Internet et du Web s'est construite sur l'équilibre entre économie de bien commun et économie marchande. L'Internet est né de la recherche publique et "*il en a gardé un statut de bien commun grâce au principe essentiel de la 'neutralité du net', principe qui garantit à tous, producteurs, créateurs ou utilisateurs, petits ou gros, un droit équivalent pour emprunter dans les mêmes conditions ces 'autoroutes de l'information' comme on les appelait autrefois*". Quant au Web, il est le résultat d'un travail coopératif au sein du collectif ouvert qu'est le W3C (World Wide Web Consortium). C'est la première fois, qu'une communauté d'intérêt auto-constituée et auto-gérée produit de la régulation et du bien commun, rôle qui était jusqu'alors dévolu aux États-nations. C'est sur la base de ces normes ouvertes qu'ont fleuri les technologies propriétaires comme les technologies libres. La même coexistence vaut pour les contenus qui, par défaut, sont protégés par le droit des pays de leur création ou par un statut juridique propre librement choisi. Celui-ci est la plupart du temps issu des communautés d'usage en rupture idéologique avec les organismes internationaux qui sont chargés de faire évoluer le droit de la propriété intellectuelle mais qui ont abandonné leur objectif initial de coexistence entre bien commun et propriété privée au profit d'un renforcement récurrent des droits privatifs.

Toutefois, à côté des contenus qui relèvent du droit d'auteur, on voit se développer des contenus qui ne sont pas des créations originales et qui ne bénéficient d'aucune protection. C'est le cas des données publiques au sujet desquelles un mouvement d'ouverture s'est amorcé malgré une résistance liée à la peur d'une perte de pouvoir. La communauté scientifique produit, elle aussi, une grande masse de données brutes qui sont essentielles pour la reproduction et donc la vérification des publications. La réticence des industries qui financent certaines recherches à publier de telles données est une atteinte sérieuse à leur crédibilité. Les utilisateurs, enfin, sont à leur tour fournisseurs de données volontairement partagées. Pour ces trois catégories, le degré d'ouverture est variable car pour en faire un bien commun, il faut qu'elles s'inscrivent dans un contexte technique, juridique et économique donné. Des exemples d'appropriation de données publiques existent. Des licences sont nécessaires à leur protection. Quant aux nombreuses données privées

généérées par les échanges sur la toile, elles sont en principe protégées en Europe par des directives mais l'effervescence du Net fragilise chaque jour davantage cette protection en raison du modèle économique du Web basé sur la publicité, de la propension des internautes à s'exposer eux-mêmes et de la demande de portabilité des données. Et c'est sans compter sur les multiples données déversées par les objets numérisés.

Les tensions entre bien commun et libertés publiques ne pourront être dissipées que si la technique est appréhendée et régulée en fonction d'un projet de société. Le débat est donc bien politique.

**Michel Bauwens**<sup>21</sup>, dont certains se souviendront d'une remarquable intervention lors d'un *Inforum*, démontre dans sa contribution que le modèle du logiciel libre ne se limite pas à la production "immatérielle" mais peut très bien s'appliquer à la production de biens matériels par des communautés de logiciel et de design connectés à des unités productrices.

## La dimension politique

**Xuan Li**<sup>22</sup> se place du côté de la théorie économique pour analyser les droits de la propriété intellectuelle. Ceux-ci, instrument économique, devraient être produits par les puissances publiques dans l'intérêt général selon un bon rapport coût/efficacité et respecter l'équilibre entre les parties prenantes, producteurs et consommateurs pour atteindre le niveau socialement optimal de production des connaissances.

Or, on constate que le domaine public, crucial pour les innovations de "second niveau" s'appuyant sur d'autres, subit une érosion permanente qui va en s'accroissant par la multiplication des régimes de protection de plus en plus complexes notamment les droits déclarés sui generis, la multiplication des types de contenus protégeables, l'assouplissement de leur définition et l'allongement des durées de protection.

Au niveau des négociations internationales, les pays en développement doivent trouver un juste équilibre entre secteur privé et secteur public alors que les pays développés tentent d'imposer des accords qui visent à réduire l'étendue du domaine public.

**Claire Brossaud**<sup>23</sup> interroge l'avenir : la sociologue analyse les traces que notre usage laisse dans les systèmes numériques où des identités

numériques propres à chaque individu se forment. Les risques encourus par les identités dites intrusives sont dénoncés depuis une dizaine d'années pour les atteintes portées à la vie privée et partant à la démocratie.

La première menace est l'administration de la vie privée à des fins sécuritaires (télé-détection, télé-surveillance...) quand science et techniques sont considérées comme des valeurs incontestables au service de l'homme.

La deuxième concerne l'exploitation des données personnelles à des fins économiques. Le consommateur est soumis à des stratégies commerciales basées sur un profil construit à partir des traces qu'il laisse. L'interconnexion des fichiers et l'interopérabilité des services à distance rendent cette situation préoccupante.

Faut-il dès lors contrôler ses traces ou les supprimer ? Approches régulatrice et libertaire s'opposent. L'auteur fait le pari de la confiance dans la capacité créative de l'homme pour négocier lui-même son identité...

Elle reconnaît toutefois que, dans une société où la vie privée devient l'affaire des publicitaires et se fond dans l'espace public, il devient urgent que la critique sociale s'empare des conditions de production et d'appropriation des traces électroniques. La formation, l'éducation et l'implication des citoyens pour leur donner la capacité de s'interroger sur ces sujets est une nécessité impérieuse.

**Silke Helfrich**<sup>24</sup> clôture l'ouvrage sur une note optimiste. Elle développe une solide argumentation en 15 points pour démontrer que c'est maintenant le moment propice pour valoriser les biens communs.

Nous sommes à une période charnière. L'État et le marché ont échoué à protéger les ressources communes et à satisfaire les besoins des gens. Les nouvelles technologies ouvrent la voie à de nouvelles formes de coopération et de production décentralisée. Les changements actuels offrent à tout un chacun une influence élargie. L'usage collectif et l'accès libre ou équitable aux biens communs bénéficient de nouvelles protections juridiques : la *General Public License (GPL)*. Les communs n'ont pas fini de nous étonner car ils apportent un vent nouveau de pensée collective, dynamique, non dogmatique et mise en oeuvre de façon innovante.

## Déclarations et manifestes

*"Les débats autour du hacking - utiliser un outil numérique au delà de son mode d'emploi - , du*

*logiciel libre - ne rien ignorer du fonctionnement d'un programme et pouvoir l'améliorer- ou du bricolage (do it yourself) sont bien plus politiques que technologiques*"<sup>25</sup>.

Il est vrai que l'outil informatique en introduisant de nouvelles manières de penser et d'agir suscite des débats sur ses finalités et c'est bien ainsi sans quoi nous serions vite réduits à l'état de cobayes. En réponse à des lois dont ils contestent le bien-fondé et plus encore à des situations de fait qui leur sont imposées en dehors de tout débat démocratique, il est normal que des communautés proposent des alternatives rédigées et soumises au débat public.

Le *Manifeste pour la récupération des biens communs* est issu du *Forum Social Mondial* qui s'est tenu en 2009 à Belém, État du Pará, au Brésil. Il demande la dé-privatisation et la dé-marchandisation des biens communs que sont les biens immatériels comme la connaissance, la culture ou l'éducation mais aussi des biens matériels comme l'eau, la terre, l'air, les ressources naturelles.

La déclaration du Cap (*Capetown Open Education Declaration*) a été rédigée en 2007 lors d'une conférence visant à amplifier les efforts pour promouvoir les ressources libres dans les pratiques pédagogiques. Elle propose aux signataires, particuliers et institutions de s'engager à appliquer trois stratégies, à savoir :

- la participation active au mouvement d'éducation libre consistant à créer, utiliser, adapter et améliorer les ressources éducatives libres, à adopter des pratiques éducatives liées à la collaboration, à la découverte et à la création de connaissances et inviter condisciples et collègues à y participer ;
- la libre diffusion des ressources éducatives par le biais de licences libres qui en favorise

l'usage, la révision, la traduction, l'amélioration et le partage ;

- une politique des gouvernements et des responsables de l'enseignement qui fasse de l'éducation libre une priorité.

Le *Manifeste pour le domaine public* est publié par Communia, the European thematic network on the digital public domain. Le domaine public des connaissances n'est pas l'équivalent de ressources en biens communs sauf à redéfinir le premier pour y inclure les seconds. Le domaine public parce qu'il ne bénéficie pas de la protection du droit d'auteur ne doit pas être un espace de pillage pour des intérêts privés.

Le manifeste s'attache à définir les catégories de biens du domaine public. Il énonce ensuite une série de principes généraux et quelques recommandations générales pour le protéger et garantir qu'il continue à fonctionner de manière adéquate dans un environnement technologique, particulièrement dans les secteurs de l'enseignement, du patrimoine et de la recherche scientifique.

Le mot de la fin est laissé à **Alain Rey**<sup>26</sup>. En quelques pages, l'historien des mots remonte le temps à l'origine du mot communiquer. "Communis", en latin, exprime le partage, les relations entre humains de "com" qui exprime la réunion et "munus", la charge, la mission mais aussi l'offrande, le cadeau. On ne changera pas le monde avec des mots, mais on peut au moins choisir ceux qui diront et accompagneront les changements nécessaires.

**Simone Jérôme**  
sjerome@skynet.be

*Août 2011*

## Notes

<sup>1</sup> Association VECAM. *Libres savoirs : les biens communs de la connaissance : produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI<sup>e</sup> siècle*. C&F éditions, 2011.

<sup>2</sup> Afin de présenter un texte cohérent avec un minimum de répétitions, j'ai été amenée à bouleverser l'ordre des communications. Une partie des articles, ceux consacrés aux ressources naturelles, à l'environnement et à la biopiraterie, ne sont pas repris dans ce compte rendu. Ce n'est certainement pas en raison de leur manque d'intérêt mais parce qu'ils sortent du cadre du travail documentaire. Pour un sommaire détaillé, voir <<http://cfeditions.com/libresSavoirs>> (consulté le 31 juillet 2011).

<sup>3</sup> DIKW : Data Information Knowledge Wisdom. Schéma établissant un lien hiérarchique entre diverses couches de l'information, de la plus simple (data, données) à la plus complexe (wisdom, sagesse). Ce modèle est fréquemment invoqué dans le domaine des sciences de l'information et de la gestion des connaissances.

<sup>4</sup> Linebaugh, Peter. *Histoire des communs : l'ombre portée de la Grande Charte*, op. cit., p. 259-275.

- 5 Hardin, Garrett. *The tragedy of the Commons*. Science, 1968, Vol. 162, p.1263-1268.
- 6 Bollier, David. *Les communs, ADN d'un renouveau de la culture politique*, op. cit., p. 305-334.
- 7 Chander, Anupam & Sunder, Madhavi. *La vision romantique du domaine public*, op. cit., p. 235-249.
- 8 Hess, Charlotte. *Inscrire les communs de la connaissance dans les priorités de la recherche*, op. cit., p. 33-54.
- 9 Purkayastha, Prabir & Sengupta, Amit : *Replacer les besoins humains au cœur de la science*, op. cit., p. 55-66.
- 10 Guédon, Jean-Claude. *À l'ombre d'Oldenburg : Bibliothécaires, chercheurs scientifiques, maisons d'édition et le contrôle des publications scientifiques* [en ligne]. <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00395366/en>> (consulté le 31 juillet 2011).
- 11 Guédon, Jean-Claude. *Connaissance, réseaux et citoyenneté : pourquoi le libre-accès*, op. cit., p. 67-76.
- 12 Aigrain, Philippe. *De l'accès libre à la science ouverte*, op. cit., p. 77-85.
- 13 Cornell University Library. *arXiv.org* [en ligne]. <<http://www.arxiv.org>> (consulté le 31 juillet 2011).
- 14 *Public Library of Science* [en ligne]. <<http://www.plos.org>> (consulté le 31 juillet 2011).
- 15 Chan, Leslie; Arunachalam, Subbiah & Kirsop, Barbara. *La chaîne de la communication dans les sciences de la santé : des chercheurs aux praticiens, l'impact du libre accès*, op. cit., p. 86-104.
- 16 Krikorian, Gaëlle. *Accès à la santé ou renforcement des droits de propriété intellectuelle : enjeux des normes internationales*, op. cit., p. 105-114.
- 17 Bissel, Ahrash ; Boyle, James. *Vers la création d'un bien commun au service de l'enseignement*, op. cit., 156-168.
- 18 Essalmawi, Hala. *Partage de la création et de la culture : les licences Creative Commons dans le monde arabe*, op. cit. p.145-155.
- 19 Le Crosnier, Hervé. *Leçons d'émancipation : l'exemple du mouvement des logiciels libres*, op. cit., p. 175-191.
- 20 Peugeot, Valérie. *Le Web des données laisse-t-il une place au bien commun*, op. cit., p. 192-210.
- 21 Bauwens, Michel. *Du design ouvert aux fabrications coopératives*, op. cit., p. 211-221.
- 22 Li, Xuan. *Propriété intellectuelle, normes, domaine public et responsabilités des pouvoirs publics*, op. cit., p. 250-257.
- 23 Brossaud, Claire. *Des identités numériques sous contrôle : qui tracera vaincra !*, op. cit., p. 276-286.
- 24 Helfrich, Silke. *Les biens communs, nouvel espoir politique pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?*, op. cit., p. 335-345.
- 25 Lafargue, Jean-Noël. *Programmées pour dominer : machines hostiles*. *Le Monde diplomatique* [en ligne], juillet 2011 .<<http://www.monde-diplomatique.fr/2011/07/LAFARGUE/20788>> (consulté le 24 août 2011)
- 26 Rey, Alain. *La guerre des "communs"*, op. cit., p. 347-351.

---

**ARCHIMAG**  
**N° 244 (mai 2011)**

---

Dans ce numéro d'*Archimag*, les pages *Actualités* sont l'occasion de se plonger notamment dans l'initiative sarkozienne relative aux enjeux d'internet dans l'économie française : le conseil national du numérique, plutôt controversé. Nous y trouvons également divers petits encarts relatifs aux projets de numérisation en cours, ainsi que des statistiques et autres recensions de lectures professionnelles.

(N.W.)

- *Panoramas de presse : toujours d'actualité* – Dossier – Bruno TEXIER - p.15-20.

*Archimag* se penche sur la pratique du panorama de presse dans une ère où l'information numérique marque sa suprématie. Le dossier proposé par la rédaction revient notamment sur la différence entre panorama et revue de presse (encadré p.17), dresse un mode d'emploi du panorama (encadré p.19) et sollicite l'avis de l'auteure d'un mémoire sur le sujet (p.20).

Si le panorama est l'œuvre d'un service documentaire à destination de ses usagers ou collaborateurs, la revue de presse, en France, ne peut être réalisée que par une entreprise de presse. Cette différenciation est extrêmement importante en matière de droit d'auteur et le panorama de presse requiert l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie pour pouvoir exister.

Parmi les pratiques de panoramas de presse (qui reste une activité au cœur du métier de documentaliste), l'auteur part du constat suivant : les panoramas tendent aujourd'hui à être automatisés ou externalisés, à l'instar d'autres produits documentaires d'ailleurs. Le panorama reste d'autant plus indispensable que l'utilisateur se noie dans une infobésité sans cesse croissante. Force est de constater que les médias sociaux et le web 2.0 sont également de nouveaux canaux d'information, et le documentaliste garde donc toute son importance

dans la valeur ajoutée qu'il apporte à une information validée et référencée. L'auteur présente également les différents types de panoramas de presse : signalétique ou sectoriel, et se penche sur la présentation de ceux-ci. Enfin, les plateformes de curation sont abordées, pour leur fonction similaire à celle des panoramas de presse. Un article clair, faisant le point sur un outil toujours et peut-être plus que jamais actuel.

(N.W.)

- *L'e-bulletin de paie devient réalité* – Christophe DUTHEIL – p.22-23.

La dématérialisation des bulletins de paie est officiellement possible en France depuis le 13 mai 2009 et la loi de "simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures". C'est pourtant deux ans plus tard que cette procédure prend véritablement cours. Cet article présente les enjeux et avantages de ce nouveau procédé, tant pour les salariés que pour les entreprises.

(N.W.)

- *L'argent de l'open source* – Christophe DUTHEIL – p.24-25.

*"L'image d'Épinal de l'open source strictement communautaire et non lucratif a vécu. Les logiciels libres, forts de leurs spécificités, génèrent aujourd'hui des revenus conséquents, partagés entre une multitude d'acteurs."* Le chapeau de cet article est éloquent. Les logiciels open source sont devenus pour certains des outils professionnels et technologiquement reconnus, sans lesquels on ne peut plus compter, alors qu'ils étaient encore il y a peu, considérés comme des "sous-solutions". Si les logiciels open source ne génèrent pas de revenus liés aux licences, c'est la création de versions payantes destinées aux entreprises qui a permis aux concepteurs desdits logiciels de positionner leur outil dans une société où les services et conseils sont indispensables pour assurer la compétitivité des entreprises.

(N.W.)

- *Services de l'information scientifique et technique : aujourd'hui et demain (1/2)* – propos recueillis par Michel REMIZE – p.26-34.

Le 5 avril 2011 se tenait à Paris une table ronde, organisée par *Archimag*, à propos de l'information scientifique et technique. Les différents professionnels concernés par ce type d'information se sont réunis et ont discuté autour de différentes thématiques. Dans cette première partie consacrée à la recherche d'informations et aux usages des ressources numériques,

quelques professionnels, quelques professionnels de l'IST répondent aux questions de Michel Remize. En matière de recherche, divers constats se dégagent : la bibliothèque ne serait plus au centre des services de l'IST et les outils de recherche sont plus que jamais au cœur des préoccupations. L'utilisateur est également en quête d'autonomie dans son processus de recherche, et le rôle du professionnel de l'information doit donc être plus subtil, entre médiation et formation des chercheurs. Une deuxième thématique abordée concerne les usages des ressources numériques, et notamment cette tendance qu'ont les chercheurs à ne pas réutiliser l'information électronique, mais à la rechercher de nouveau. Le professionnel de l'information doit également aider l'utilisateur à se positionner au sein de cette foultitude d'informations et lui faire pour cela des recommandations d'usage

(N.W.)

- *Indispensables logiciels de veille* – Michel REMIZE – p.36-39.

Au fil du temps, la veille documentaire automatisée occupe une place de plus en plus importante dans la pléthore d'outils documentaires disponibles sur le marché, gratuitement, ou par l'intermédiaire d'éditeurs spécialisés. Cet article fait le point de la situation actuelle en matière d'outils de veille documentaire, et notamment à l'aide d'un tableau récapitulatif.

(N.W.)

- *Casse-tête du calcul de la durée des droits d'auteurs* – Didier FROCHOT – p.40-41.

En deux pages, l'auteur nous dresse un très bon récapitulatif des usages en matière de droits d'auteurs, revenant sur des notions indispensables pour tout un chacun souhaitant exploiter des œuvres sans crainte d'aller à l'encontre de la loi.

(N.W.)

- *Les dictionnaires en ligne* – Bruno TEXIER – p.42.

L'auteur nous propose trois dictionnaires : *MediaDico*, hébergé par TV5 et accessible gratuitement, *Acronymes.info*, dictionnaire collaboratif en sept langues et *Le Robert*, accessible pour 4 euros par mois.

(N.W.)

- *Le data journalism est un outil de démocratisation* – propos recueillis par Michel REMIZE – p.44-45.

Cette rencontre avec le journaliste Alain Joannès est l'occasion de revenir sur l'évolution du métier de journaliste et sur la notion de data journalisme, encore peu présente en France et apparentée au multimédia. Impliquant une recherche de données, de déceler les relations entre ces données et de les mettre en forme, le data journalism est une fonction proche de celle du documentaliste.

(N.W.)

---

## ARCHIMAG

### N° 245 (juin 2011)

---

Dans ce numéro d'*Archimag*, les pages Actualités sont l'occasion de se plonger, en suite logique au numéro précédent, dans le sommet e-G8 qui s'est déroulé à Paris et a tenté de mesurer l'impact d'internet sur l'économie mondiale. Nous y lisons également un court entretien présentant l'association MetaCarto, dont l'un des activités est la mise en scène de la connaissance.

(N.W.)

- *Nouveaux bibliothécaires : bons pour le service !* – Dossier – Guillaume NUTTIN – p.14-20.

Les services aux usagers, quelle que soit l'institution concernée (publique ou universitaire), sont un aspect primordial du métier de bibliothécaire. Ces services peuvent prendre différentes formes et requièrent diverses compétences. En France, la conservation des documents semble toujours considérée comme l'élément essentiel parmi les missions des bibliothèques. Patrick Bazin, directeur de la BPI, attire l'attention sur l'évolution des attentes du public et sur ses demandes nettement plus variées qu'auparavant. Demandes auxquelles les bibliothécaires se doivent de répondre qualitativement, dans des dimensions humaines, pratiques et technologiques. Heures d'ouverture étendues, exploitation du web, et notamment du web social, ouverture d'esprit et curiosité intellectuelle des professionnels de l'information, veille technologique, et veille "sur" les usagers, mise en place d'événements... autant de pistes à suivre, sans négliger les besoins de formation qu'elles nécessitent. Et pour ce faire, deux compétences majeures se dégagent : se mettre à la place de l'utilisateur, et maîtriser les contenus.

- *La BPI explore ses publics* – François GAUDET – p. 17.

À titre d'exemple d'initiatives relatives aux services aux usagers, François Gaudet nous parle de la bibliothèque publique d'information

qui mène simultanément diverses études et enquêtes auprès de ses différents publics afin de rester la plus proche de leurs attentes. Les non-usagers sont également au cœur du propos depuis 2011 et la BPI tente ainsi de déterminer ce qui détermine la non fréquentation des bibliothèques.

(N.W.)

▪ *La BU Pierre et Marie Curie soigne ses carabins* – Cécile SWIATEK – p. 18-20.

Un autre exemple présenté dans ce dossier est celui de la bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie, qui, par l'intermédiaire de sa responsable, Cécile Swiatek, nous éclaire sur les pratiques au sein de cette institution, qui met notamment à disposition de son lectorat, une offre documentaire de fiction.

(N.W.)

▪ *Le Guichet du savoir fait référence* – Christelle DI PIETRO – p. 20.

Enfin, pour clore ce dossier, le Guichet du savoir, initiative de la bibliothèque municipale de Lyon, propose une nouvelle approche de l'utilisateur, ayant nécessité des choix en matière de compétences et de contenus proposés aux utilisateurs.

(N.W.)

▪ *L'édition électronique à l'école de la mobilité* – Bruno TEXIER – p. 22-23.

Un constat de départ : la France compte plus de 65 millions de cartes Sim, et bon nombre de Français accèdent à internet par leur téléphone portable. Une aubaine pour les éditeurs de contenus web à destination du grand public qui peuvent ainsi proposer des produits gratuits ou payants. Les éditeurs d'information professionnelle ne sont pas en reste de ce point de vue et n'hésitent pas à investir dans la création d'applications mobiles... Le marché de la mobilité est tout jeune et se développe chaque jour un peu plus, au service de ses usagers.

(N.W.)

▪ *Services de l'information scientifique et technique : aujourd'hui et demain (2/2)* - propos recueillis par Michel REMIZE – p. 24-31.

Seconde partie du dossier initié dans le numéro 244 d'*Archimag*, cet article poursuit son interrogation quant aux usages des ressources numériques. Nous y lisons divers constats et notamment l'impact qu'auront toutes les technologies d'accès mobile sur les nouveaux services aux usagers à mettre en place, et le paradoxe qui en découle, à savoir, un accès facilité aux sources papier. Le rôle des

bibliothécaires et documentalistes est ici primordial pour élaborer les choix de cette offre de services. Cette élaboration implique également les établissements et leur politique pédagogique, en particulier en matière d'e-learning.

Le troisième axe développé lors de cette table ronde concerne l'acquisition en bibliothèque universitaire. On y insiste également sur l'amalgame récurrent entre politique d'acquisition et politique de publication universitaire. Enfin, l'acquisition est aujourd'hui, pour des raisons financières bien souvent, plus liée au choix d'un éditeur que d'un titre. Le dernier axe développé est celui des perspectives d'avenir dans le domaine de l'IST. Les archives ouvertes restent un complément indispensable aux activités d'édition et de publication des institutions. La question du patrimoine scientifique est au cœur du débat, de même que la question des services possibles autour des archives ouvertes.

(N.W.)

▪ *Les moteurs de recherche deviennent globaux* – Christophe DUTHEIL – p. 32-34.

Que ce soit pour de la recherche, de la veille, les moteurs de recherche sont légion. Les search-based applications (SBA) sont des solutions combinant différentes possibilités de recherche, d'analyse textuelle, de collaboration... Un point sur la situation des moteurs de recherche d'entreprise aujourd'hui, et leurs offres, est présenté dans un tableau récapitulant les caractéristiques de chacun de ces 14 moteurs.

(N.W.)

▪ *L'économie et la finance en mode veille* – Bruno TEXIER – p. 36-37.

Les métiers de la banque et de la finance ne peuvent se passer de veille. Le métier de veilleur se décline de multiples façons ici brièvement décrites, mais avec leurs enjeux et leurs finalités. L'accent est également mis sur la diffusion de l'information, finalité du processus de veille. Enfin, trois questions sont posées à une animatrice de cellule de veille d'un grand groupe bancaire.

(N.W.)

▪ *Écrire pour le web* – Xavier DELENGAIGNE – p. 38-39.

Quasi tout employé ou salarié est amené à rédiger pour le web. L'article présente en 4 points quelques spécificités qu'il est bon de connaître pour réaliser au mieux ce travail d'écriture : favoriser un texte plus court que sur papier, aller à l'essentiel dès le début, adopter le

principe de proximité avec le lecteur, adapter le contenu de son écrit au public et au support.

(N.W.)

- *Évolution des fonds juridiques en ligne* – Stéphane COTTIN et Gwénola NEVEU – p. 40-43.

Retour sur la conférence organisée en mai 2011 par l'Association pour le développement de l'informatique juridique et l'association Juriconnexion à propos de l'évolution des contenus et des accès aux fonds juridiques en ligne. Y ont été abordées les sources officielles (législation, jurisprudence) et les sources d'information juridique.

(N.W.)

- *Archives télé en ligne* – Bruno TEXIER – p. 44.

Présentation de trois sites : l'Institut national de l'audiovisuel (qui numérise les émissions de l'ORTF, France Télévisions et de TF1), *Dailymotion* et son "journal télévisé du jour de votre naissance", et les *Archives audiovisuelles de la recherche* (couvrant les domaines des sciences sociales et humaines).

(N.W.)

- *La net-neutralité doit s'accommoder du principe de réalité* – Propos recueillis par Michel REMIZE – p. 46-47.

Rencontre avec Nicolas Curien, professeur d'économie et politique des télécommunications au Conservatoire national des arts et métiers (entre autres) à propos de la neutralité du net.

(N.W.)

- *L'innovation ouverte ou l'économie 2.0* – Bruno TEXIER – p. 48-49.

Aussi connue comme innovation distribuée, l'innovation ouverte tend à externaliser les services et productions de l'entreprise, tout en misant sur la collaboration et le partage. Bon nombre de secteurs, variés, s'intéressent à ce procédé qui a encore de longs jours devant lui.

(N.W.)

---

## **ARGUS – LA REVUE PROFESSIONNELLE DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE Vol. 40, n° 1 (printemps - été 2011)**

---

La revue Argus fête ses 40 ans d'existence avec un numéro anniversaire marqué par une nouvelle image graphique. Ce numéro s'interroge notamment sur le positionnement des professionnels de l'information dans un futur

résolument numérique. À découvrir dans le dossier *Tendances d'avenir* (p. 15-27).

(N.W.)

- *The library as a world wide web of spaces* – Vincent AUDETTE-CHAPDELAINE – p. 16-18.

L'auteur s'entretient avec deux étudiants en architecture de leur vision des nouveaux modèles de bibliothèques.

(N.W.)

- *L'hyperdocumentation et la mémoire qui fabrique le futur* – Marie MARTEL – p.20-23.

La mémoire est essentielle à notre appréhension du futur. Or, les technologies numériques transforment la mémoire matérielle : tantôt elles décuplent ses capacités, tantôt elles constituent un obstacle à la pérennité et à la circulation libre et ouverte des informations. Dans le contexte de l'hyperdocumentation et de l'essor du soi quantifié qui nous amène à consigner chaque événement, chaque fait de nos existences, les conditions de la collecte, de l'exploitation et de la sauvegarde de nos données personnelles, nouvelle épiphanie du Web, sont en question.

(Introduction)

- *La ludification de l'Univers, rien de mois...* – Thierry ROBERT ; Claude AYERDI - p.24-26.

Le "ludique" envahit nos existences à tous points de vue. S'agit-il réellement de s'amuser ou bien de concevoir la vie différemment ? Rencontre avec Seth Priebatsch, jeune conférencier dont la conviction profonde est que le jeu sera bientôt intimement lié à tous nos actes.

(N.W.)

- *Les nouveaux modèles de services de références virtuels* – Jean-Philippe ACCART - p. 33-35.

Les nouveaux modèles de services de références et d'information s'appuient principalement sur les aspects technologiques des services de référence virtuels (SRV). Ils relèvent aussi bien des bibliothèques ou services de documentation classiques que d'entreprises privées qui se lancent parfois avec succès dans la référence virtuelle. L'angle pris est celui des nouveaux services numériques à l'usager, mais pas uniquement. Quelques exemples : SRV, services offerts par le web mobile, "envoyer un sms à un bibliothécaire", bibliothécaires dans un monde virtuel, services de référence "combinés", bibliothèque sans service de référence ou sans livres offrant des ressources virtuelles, "book a librarian", le service de référence - centre d'appels, la référence 2.0... Voici quelques

tendances actuelles de la référence virtuelle, l'objectif principal de ces nouveaux services étant de garder ou de renforcer le lien virtuel avec l'utilisateur.

(Introduction)

- *Bref parcours d'un bibliothécaire sur un quart de siècle* – Albert PICARD – p. 36-39.

Le bibliothécaire Albert Picard revient sur ses 25 années au service des bibliothèques et de leurs usagers, et constate les changements terminologiques, technologiques, culturels, sociaux et humains en un quart de siècle.

(N.W.)

- *Les bibliothèques du futur en science-fiction* – Mario TESSIER – p. 40-51.

Il y a 40 ans, qui aurait pu prévoir que le développement de l'Internet et des outils informatiques comme les moteurs de recherche et les bibliothèques virtuelles révolutionnerait l'univers de la documentation ? Peu de gens du métier auraient pu anticiper ces mutations du monde de l'information. Mais, de tous ceux qui se sont essayés à ce genre d'exercice, les plus imaginatifs demeurent peut-être les auteurs de science-fiction. En effet, dans leurs efforts de concevoir le futur, ceux-ci ont fait l'inventaire des désirs et des peurs qui nous animent et qui influenceront sans doute le futur. Les écrivains de science-fiction ont-ils quelque chose à nous dire sur la place des bibliothèques dans le monde de 2050 ?

(extrait de l'introduction)

---

## **BBF - BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE**

**Vol. 56, n° 3 (mai-juin 2011)**

---

- *Le droit contre les bibliothèques ?* – Divers auteurs - Dossier p. 6-84 .

Ce dossier invite d'abord le lecteur à s'interroger sur l'acquisition et la diffusion de l'information en gardant en tête le contexte juridique lié à ces deux tâches documentaires. Mieux armé, le lecteur peut alors se poser la question du dossier : le droit contre les bibliothèques ?

(N.W.)

- *Faut-il respecter le droit en bibliothèque ?* – Lionel MAUREL – p. 6-10.

A priori, le respect du droit s'impose en bibliothèque comme dans n'importe quel service public. Mais le flou juridique entretenu sur certaines notions ne permet pas toujours aux responsables d'établissement de décider ce qui est autorisé, et ce qui est interdit. De plus, la jurisprudence est quasiment inexistante pour ce

qui concerne les bibliothèques. La notion de prise de risque juridique, familière aux bibliothécaires anglo-saxons, est quant à elle peu usitée en France. Dès lors, le problème de la bibliocompatibilité des contenus et des technologies est soulevé, et prend une ampleur particulière dans le monde numérique, invitant parfois à des innovations juridiquement hasardeuses.

(BBF)

- *Les bibliothèques dans le renouveau de la propriété intellectuelle : considérations liminaires* – Marie-Alix BOUSSARD ; Yves DESRICHARD – p. 14-17.

La mission de base des bibliothèques est de mettre des collections à la disposition de publics. Une large part de la législation liée à cette mission relève du droit de la propriété intellectuelle, qui ordonne les usages qui peuvent être faits des produits culturels et éducatifs conservés et diffusés. À l'heure d'internet, cette législation évolue, pas toujours dans un sens favorable à l'accomplissement de cette mission. Comment articuler la défense, légitime, des intérêts des auteurs et des producteurs et le souci de la diffusion la plus large possible de la bibliothèque comme "lieu accessible à usage immédiat et moderne du savoir et de la culture" ?

(BBF)

- *Licences nationales : retour d'expériences et comparaisons internationales* – Michel VAJOU - p. 18-21.

Le débat français sur les licences nationales a tout à gagner à une comparaison des situations nationales des différents pays ayant mis en place de tels systèmes. C'est ce que propose le présent article, en s'appuyant notamment sur une présentation détaillée de l'expérience pionnière d'OhioLINK, l'un des premiers consortiums créés. L'analyse révèle que la centralisation des achats est extrêmement bénéfique à la fois en termes de coûts et d'usages. D'autres modèles de consortiums à travers le monde sont examinés, au regard de leur mode de gouvernement, des modalités de leur financement et de leur fonctionnement, révélant des situations diverses mais qui peuvent nourrir les ambitions françaises en la matière.

(BBF)

- *Le code et la licence : quel encadrement juridique et quelles pratiques pour l'achat de livres numériques ?* – Sébastien RESPINGUE-PERRIN – p. 22-28.

Alors qu'une offre légale de livres électroniques émerge en France, la proposition de loi sur le prix unique du livre électronique cherche à

déterminer la future régulation de ce secteur. Ce texte ne sera pas le seul à avoir un impact sur la contractualisation entre collectivités et fournisseurs. Simultanément, le respect croissant des règles de formalisation de l'achat public impliquera de définir un subtil équilibre au carrefour des besoins de la bibliothèque, des contraintes réglementaires et des modes de commercialisation. Il s'agit donc de sensibiliser les bibliothèques à ce nouvel environnement. Face à un marché segmenté, une bonne connaissance des outils issus du Code des marchés publics permettrait de conserver une marge de négociation et de choix dans la sélection des prestataires.

(BBF)

■ *Acquérir la documentation sonore et audiovisuelle : possibilités et permisivités* – Yves ALIX – p. 29-33.

Les bibliothèques qui acquièrent de la documentation sonore et audiovisuelle sont confrontées à des contraintes juridiques fortes, au-delà des obligations afférentes à l'achat public. Pour les disques, dont toute communication est en principe soumise à autorisation, seule la diffusion sur place est encadrée. Le prêt à domicile n'est que toléré. Pour la musique, le passage au numérique a des conséquences diverses : la diffusion sur place n'est pas mise en cause, mais le prêt virtuel ne semble pas pouvoir se développer en dehors du cadre contractuel. Enfin, si la loi, en 2006, a introduit la possibilité de numériser les collections aux fins de conservation, le périmètre de ces reproductions n'est pas clairement délimité. Quant à la documentation audiovisuelle, physique (DVD) ou virtuelle (VOD), les bibliothèques ne l'achètent et ne la communiquent que dans un cadre contractuel, fortement contraint.

(BBF)

■ *Du livre enchaîné aux DRM : les freins à la diffusion du savoir au temps des livres électroniques* – Alain JACQUESSON - p. 36-41.

L'article rappelle le déploiement des bibliothèques numériques à travers quelques projets marquants, puis se concentre sur la commercialisation des livres numériques. Les producteurs ont développé des formats pour éviter la copie illégale, mais aussi pour s'approprier les utilisateurs. L'auteur défend l'utilisation des formats ouverts permettant la consultation sur différentes tablettes de lecture et différents logiciels de visualisation, par opposition aux formats propriétaires qui lient l'utilisateur à un seul et unique fournisseur. Les DRM (Digital Rights Management) sont des informations contenues dans les livres

électroniques qui empêchent notamment toute copie, même privée et légale. Les DRM permettent aussi des pratiques commerciales monopolistiques. Ces aspects rendent difficiles leur intégration en bibliothèque.

(N.W.)

■ *L'exception pédagogique est-elle applicable en bibliothèque ?* – Anne-Laure STERIN – p. 42-45.

L'ensemble des bibliothèques est confronté aux nouvelles pratiques induites par la dématérialisation des contenus. Les bibliothèques des établissements pédagogiques peuvent-elles, pour remplir leurs missions spécifiques, revendiquer l'application de certaines exceptions aux droits d'auteur et droits voisins ? Plus particulièrement, peuvent-elles revendiquer l'application de l'exception pédagogique et de recherche ? L'article postule que non, car ce dispositif, complexe à mettre en oeuvre, n'est pas destiné aux bibliothèques.

(BBF)

■ *Clones, avatars, lobbies et incompréhension autour de la loi Dadvsi* – Dominique LAHARY - p. 46-51.

À l'occasion de l'examen par le Parlement ce qui devait devenir la loi n° 2066-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, dite Dadvsi, 15 associations d'archivistes, bibliothécaires et documentalistes, réunies au sein de l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation... (IABD...) décidèrent d'exercer un rôle de lobby pour la prise en compte au sein du texte d'une partie de leurs revendications sur ces sujets. L'article expose le déroulement des débats, rend compte des forces en présence, analyse les conditions souvent difficiles de l'application de la loi, notamment au regard de l'un des grands enjeux contemporains des bibliothèques, la mise en oeuvre de politiques de numérisation de leurs collections.

(BBF)

■ *Quelles obligations pour les bibliothèques qui souhaitent offrir un accès à internet ?* – Johanna CARVAIS ; Pascal PALUT – Dossier p. 53-58.

C'est dans un contexte politique international tendu, eu égard à la montée du terrorisme et de la cybercriminalité, que des lois de surveillance du réseau internet ont prospéré un peu partout dans le monde. Elles amènent notamment les bibliothèques, qui souhaitent mettre à disposition du public leur réseau internet, à se poser la question : à quelles obligations suis-je soumise ? À l'obligation de conservation des données de trafic, issue de l'article L. 34-1 du

Code des postes et communications électroniques, s'ajoutent les obligations de la loi Informatique et libertés. Les textes imposent aux organismes la constitution de fichiers et a fortiori un certain contrôle de l'accès à leur réseau internet. Les bibliothèques doivent alors trouver des solutions pour restreindre, voire s'exonérer de leurs responsabilités, sans pour autant porter atteinte aux libertés individuelles des internautes.

(BBF)

■ *Zone grise, zone orageuse : les œuvres épuisées dans l'épicentre* – Michèle BATTISTI – p. 59-65

Utiliser les opportunités offertes par le numérique pour faire renaître les œuvres épuisées : une merveilleuse idée ! Mais les projets en cours, très attendus, présentent toutefois plusieurs pièges économiques et juridiques. Adopter un modèle équilibré pour donner accès à ce riche patrimoine, tenant compte des attentes des éditeurs, mais également de celles des auteurs et des bibliothèques, tel est, en effet, le défi lancé par plusieurs projets d'accords dont la plupart sont portés directement ou indirectement par... Google. Cet article fait le point sur une période particulièrement riche en rebondissements divers.

(BBF)

■ *Droit du livre, droit pour le livre* – Christian ROBLIN – p. 66-68.

La loi du 18 juin 2003 concernant le droit de prêt permet de ne pas peser financièrement sur les emprunteurs grâce à un fort engagement de l'État, de soutenir l'édition "vivante" et les auteurs actifs grâce à l'originalité de son mode de rémunération, de favoriser le retour des libraires en région dans les marchés publics grâce au plafonnement des remises, et de contribuer généreusement au régime de retraite des écrivains grâce à un abondement de 50 %. Dès lors, il ne faut pas affaiblir inconsidérément le droit d'auteur, à l'heure où de nombreux défis devront être relevés par l'édition numérique, et la gestion des droits des œuvres indisponibles après leur numérisation saura tirer profit de l'expérience par la mise en commun de fichiers et l'optimisation des moyens informatiques.

(BBF)

■ *Droit de copie et bibliothèques : le grand malentendu* – Philippe MASSERON – p. 69-70.

Droit de copie et bibliothèques ont, semble-t-il, beaucoup pour s'opposer. Les activités du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) qui, au titre de la loi du 3 janvier 1995, a en

charge la perception des sommes liées à l'exercice de ce droit, sont souvent mal considérées par les professionnels. L'auteur considère qu'il s'agit d'un malentendu qui doit être dissipé. Il rétablit la réalité juridique et économique de cette relation particulière en dressant un panorama du traitement, par les ayants droit de l'écrit, des différents types de reproduction d'œuvres protégées effectués dans les différents types de bibliothèques.

(BBF)

■ *Dans la forêt touffue des sciences juridiques* – Sébastien DALMON – p. 74-80.

Sont ici présentées les grandes ressources documentaires physiques du droit en France, à la Bibliothèque nationale de France, dans les bibliothèques universitaires (avec une place particulière pour la bibliothèque interuniversitaire Cujas, spécialisée en sciences juridiques), dans les bibliothèques publiques, mais aussi dans des bibliothèques dépendant d'autres ministères que ceux de la Culture ou de l'Enseignement supérieur. Ces ressources, parfois méconnues, font l'objet d'une valorisation accrue dans le cadre de programmes de numérisation, à l'exemple de l'appel à initiatives lancé par la bibliothèque interuniversitaire Cujas et la Bibliothèque nationale de France.

(BBF)

■ *Formation des professionnels de l'information et de la documentation juridique* – Isabelle FRUCTUS – p. 81-84.

L'information juridique apparaît comme très particulière. Complexe dans son organisation et ses contenus, elle est le plus souvent construite par des juristes pour répondre aux besoins des juristes, qu'ils soient universitaires ou professionnels du droit. Il faut donc entrer dans la logique de la discipline et connaître les attentes des utilisateurs pour comprendre le fonctionnement de la documentation juridique, être capable de trouver de l'information et aider le juriste apprenti ou expérimenté dans ses recherches documentaires.

(BBF)

■ *Bibliothèque numérique pour le handicap (BnH) : d'une connaissance des attentes des lecteurs à l'analyse des usages* – Viviane FOLCHER – p. 86-91.

Cet article présente les résultats d'une étude menée en ergonomie auprès de lecteurs faisant usage d'une bibliothèque numérique qui leur est dédiée, la Bibliothèque numérique pour le handicap (BnH). Deux analyses sont conduites à partir d'un recueil des attentes avant usage exprimées dans un questionnaire comprenant

une question ouverte et des expériences d'usage des lecteurs recueillies lors d'entretiens à leur domicile. Les résultats obtenus permettent d'identifier les obstacles et les possibles pour le développement de l'activité de lecture, ainsi que les conditions à satisfaire pour qu'une bibliothèque hors les murs telle que la BnH serve l'objectif d'intégration de tous à la société. La conclusion pointe les limites de ce travail et trace les perspectives de travail ouvertes.

(BBF)

---

## BBF - BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

Vol. 56, n° 4 (juillet-août 2011)

---

- *Confluences* – Dossier – Divers auteurs – p. 6-66.

Ce dossier fait la part belle aux lieux documentaires dont les pratiques, en apparences fort semblables (archives, bibliothèques, musées), recouvrent pourtant des usages fort différents et des spécificités qui leurs donnent toute leur raison d'être. Pourtant, à l'heure du numérique, des confluences s'opèrent, tant du point de vue des outils utilisés que de l'exploitation des résultats numérisés.

(N.W.)

- *Un moment de l'œuvre et du document, la reproduction photographique : passages entre Paul Otlet, Walter Benjamin et Erwin Panofsky* – Gérard REGIMBEAU – p. 6-10.

Une des phases marquantes d'analyse et de théorisation de la médiation des œuvres d'art grâce à la reproduction photographique s'est déroulée dans l'entre-deux-guerres, avec des travaux menés dans les champs de la documentation, de la philosophie de l'histoire et de l'histoire de l'art par Paul Otlet, Walter Benjamin et Erwin Panofsky. Si leurs pensées innervent maintenant les réflexions sur le document, la reproduction et l'iconologie, il reste à les interroger dans leurs apports croisés. Ces travaux relèvent, en effet, de ce qu'on peut nommer un moment épistémologique. Ils ont participé à poser la trame des enjeux documentaires de la mémoire et de la collection des œuvres dont se préoccupent les organismes chargés de leur conservation, de leur documentation et de leur diffusion. L'article rappelle quelles furent les approches et positions de ces trois auteurs tout en répercutant l'écho de ce moment dans les préoccupations actuelles à propos de la reproduction.

(BBF)

- *La médiation au service de la confluence du musée et de la bibliothèque* – Félicie CONTENOT – p. 11-15.

Musées et bibliothèques sont aujourd'hui de plus en plus associés dans leur vocation à faire partager au plus grand nombre toutes les richesses qu'ils contiennent. La confluence par la médiation semble nécessaire dans ces lieux aux missions en apparence très proches. En effet, la médiation en musée ou en bibliothèque est l'intermédiaire essentiel entre le public, le lieu et les collections, mais elle doit répondre aux attentes de publics variés et tenter de les concilier avec les objectifs de conservation des institutions. Pour ce faire, de nombreux dispositifs de médiation se mettent en place et les nouvelles technologies de l'information et de la communication occupent une place croissante.

(BBF)

- *Convergences et divergences entre archives et bibliothèques : quelques réflexions d'une archiviste* – Agnès VATICAN – p. 16-20.

Au fil des siècles, les relations entre archives et bibliothèques ont tendu vers une affirmation et une professionnalisation de chacune de ces institutions, et vers une définition plus précise de leurs missions respectives. Or, aujourd'hui, cette évolution semble souvent ignorée, voire remise en cause par des projets de mutualisation. Cette contribution se propose de réfléchir sur ces convergences souhaitées ou imposées, sur leur intérêt pour les professionnels et leurs services, ainsi que pour le public.

(BBF)

- *Les bibliothèques d'archives : des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques* – Véronique BERNARDET ; Sabine SOUILLARD – p. 22-25.

Une bibliothèque d'archives est une bibliothèque de conservation, de travail et de recherche qui fournit de l'information administrative et historique. Elle conserve les imprimés liés aux fonds d'archives et à l'histoire locale. Ses fonctions et sa typologie documentaire (littérature grise, publications officielles, revues spécialisées, etc.) l'apparentent à un centre de documentation spécialisé. Ses personnels exercent des missions similaires et conjointes à celles des bibliothécaires et archivistes : en raisonnant en termes de fonds, en rédigeant des inventaires, en collectant la majorité des documents.

(BBF)

▪ *Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine : un exemple d'approche muséale au service des bibliothèques* – Jean-François DELMAS – p. 26.

Le décret du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) et sa circulaire d'application du 17 février 2011 introduisent un élément d'importance concernant les demandes de financement pour la construction de bibliothèques. À l'instar de l'obligation en vigueur dans les musées depuis la loi de 2002, ces nouvelles dispositions réglementaires imposent désormais aux directeurs de bibliothèques la rédaction d'un projet scientifique et culturel. Outil de gouvernance et de pilotage, ce texte signale les spécificités de l'établissement en le situant dans son bassin de vie. Ce document détermine ainsi les axes stratégiques de fonctionnement et la vocation de l'institution par rapport à ses destinataires d'aujourd'hui et de demain. Cette évolution a été initiée par l'exemple du projet de l'Inguimbertaine de Carpentras. Les caractéristiques et les enjeux d'une telle réflexion pour l'avenir des bibliothèques sont exposés dans cet article.

(N.W.)

▪ *Émergence et constitution d'un patrimoine spécifique des arts du spectacle* – Joël HUTHWOHL – p. 32-35.

Le patrimoine du spectacle vivant est conservé dans différents types d'institutions : bibliothèques, musées, archives, théâtres, associations... Cette diversité est le reflet de la variété des supports qui le constitue, des manuscrits aux costumes, en passant par l'audiovisuel, les maquettes, les programmes, etc. Cette situation atypique renvoie à une histoire singulière et à une reconnaissance tardive. Elle soulève des difficultés spécifiques en matière de conservation et de valorisation, mais constitue aussi un terrain favorable au travail en réseau et à la coopération scientifique.

(BBF)

▪ *"Collections", le moteur de recherches sémantiques du ministère de la Culture et de la Communication* – Caroline CLIQUET - p. 36.

Présentation du moteur de recherches sémantiques du patrimoine culturel numérisé par le ministère de la Culture, ouvert en 2007.

(BBF)

▪ *La Bibliothèque humaniste de Sélestat : une bibliothèque aux missions atypiques ?* – Laurent NAAS ; Claire SONNEFRAUD – p. 38-42.

La bibliothèque humaniste de Sélestat témoigne de l'essor de l'humanisme en Alsace. Ses collections se constituent dès l'époque médiévale, et incluent notamment la bibliothèque personnelle de Beatus Rhenanus, illustre savant du 16<sup>e</sup> siècle. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque est une destination touristique prisée. Le transfert à une structure intercommunautaire des missions de lecture publique et celui des archives place la bibliothèque patrimoniale dans un contexte institutionnel et politique atypique, celui d'une bibliothèque-musée aux missions à définir, entre la conservation et la mise en valeur de ses collections précieuses et la nécessité de développer les actions de médiation et d'animation culturelle.

(BBF)

▪ *Quand des établissements de conservation du patrimoine mobilier se retrouvent sur [www.e-corporus.org](http://www.e-corporus.org)* – Monseigneur Paul Canart avec la collaboration de Carol Giordano – p. 44-49.

E-corporus (<<http://www.e-corporus.org>>) est une plateforme numérique collective et patrimoniale lancée en 2010 par le Centre de conservation du livre d'Arles, qui y apporte ses compétences en matière de coordination, de coopération internationale, de développement informatique et de numérisation. Cette plateforme associe depuis ses débuts les établissements conservant des collections patrimoniales et documentaires : bibliothèques, archives, musées ainsi que collections privées. Jouant le rôle d'interface entre ces institutions, e-corporus favorise une mise en commun des ressources et accroît la collaboration entre ces dernières. Ce site internet assure un accès aux collections patrimoniales et une interopérabilité entre les ressources, notamment par la mise en place d'un protocole OAI-PMH.

(BBF)

▪ *Banque numérique du savoir en Aquitaine : dix ans pour la confluence des ressources patrimoniales en région* – Jean-François SIBERS – p.50-56.

Le programme de "Banque numérique du savoir en Aquitaine" s'inscrit parfaitement dans la confluence numérique entre collections et institutions patrimoniales. Initié en 2000 par la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine et le conseil régional d'Aquitaine, il a déjà permis la mise en oeuvre d'un grand nombre de réalisations : un catalogue collectif thématique et une bibliothèque numérique sur la préhistoire, la bibliothèque numérique des ressources pyrénéennes (BNRP), mais aussi une médiathèque d'agglomération et un service patrimonial commun livre archives à Pau, le pôle

d'archives de Bayonne et du pays basque, et enfin le pôle international de la préhistoire (PIP).

(BBF)

▪ *La Bibliothèque numérique de Roubaix et autres collaborations : archives, médiathèque, musée de la ville de Roubaix* – Esther DE CLIMMER – p. 57-61.

La Bibliothèque numérique de Roubaix (bn-r) est la partie émergée d'un "iceberg" composé des ressources patrimoniales des principaux équipements culturels de la ville : la médiathèque, les archives, le musée et le conservatoire. Bien que de conception récente, elle permet la réalisation d'un projet d'inspiration bien plus ancienne, qui prévoyait déjà la mise en commun et la valorisation des éléments du patrimoine local - ou comment les initiatives de nos devanciers du 19<sup>e</sup> siècle en faveur du rapprochement des équipements culturels, poursuivies et réalisées au 21<sup>e</sup> siècle, demeurent résolument d'actualité.

(BBF)

▪ *Portrait d'un sculpteur en collectionneur, historien et archiviste : Auguste Rodin* – Hélène PINET – p. 62-66.

Le sculpteur Auguste Rodin avait entrepris de collecter des ensembles d'archives et de documents destinés à compléter son oeuvre proprement dite : bibliothèque personnelle, correspondance, photographies de ses oeuvres, coupures de presse, archives de tous ordres et de toutes provenances, constituent une masse considérable et largement hétérogène que le musée Rodin a la charge de gérer, de classer et de proposer aux chercheurs au même titre que les oeuvres elles-mêmes. Mais, en fait, les frontières peuvent être floues entre ces deux domaines, comme l'illustre les exemples des dessins utilisés comme annotation par l'artiste, ou celui des photographies, simples témoignages de l'activité du sculpteur ou, à leur tour, véritables oeuvres d'art.

(BBF)

▪ *Conduire une dynamique de changement : la mise en oeuvre du plan de développement de la lecture publique rouennais* – Françoise HECQUARD – p. 68-74.

Après l'arrêt brutal de son projet de bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) en juin 2008, la ville de Rouen a très rapidement lancé un nouveau plan de lecture publique priorisant les services de proximité. L'équipe des bibliothèques a du immédiatement rebondir pour réaliser les nouvelles actions. Cela a nécessité la mise en place d'une nouvelle culture managériale et de nouvelles méthodes de travail,

ainsi que d'une démarche approfondie de formation et de communication visant à un développement ciblé des compétences, et à l'autonomisation et à l'évolution de l'idéologie-métier des agents. Cet article présente les grands axes du nouveau plan de développement de la lecture publique (PDLP) et la démarche projet qui a été élaborée et mise en oeuvre dans ce cadre.

(BBF)

---

## **BIBLIOTHÈQUES EN CAPITALE**

### **N° 37 (juillet-septembre 2011)**

---

▪ *Inforum 2011 : I&D for dummies ???* – Catherine GÉRARD – p. 2-5.

Compte rendu des différentes interventions s'étant déroulées à l'occasion du congrès annuel de l'ABD. Au programme : outils et services à l'heure des technologies de l'information et de la communication.

(N.W.)

▪ *Périoclic à l'honneur* – Marie-Madeleine LANG – p. 6.

Une nouvelle plate-forme a vu le jour au service des usagers des bibliothèques de Belgique francophone : catalogue collectif d'articles de périodiques, *Périoclic* est une initiative du Service de la Lecture publique et des bibliothèques de la Commission de dépouillement partagé des périodiques et de la société AIS. 252 périodiques y sont dépouillés, et 14000 notices d'articles sont consultables.

(N.W.)

▪ *Les bibliothèques au défi de la communication* – Chantal STANESCU – p. 7-9.

L'Association des Bibliothécaires de France a organisé la 57<sup>ème</sup> édition de son congrès annuel. L'occasion de revenir sur les enjeux de la communication et de la visibilité des bibliothèques auprès des usagers. Ce congrès fut également le premier congrès transfrontalier de l'ABF, qui a décidé de mettre à l'honneur, pour cette occasion spéciale, le Service des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie / Bruxelles.

(N.W.)

---

## **DOCUMENTALISTE –**

### **SCIENCES DE L'INFORMATION**

#### **Vol. 48, n° 2 (juin 2011)**

---

Ce numéro propose un dossier coordonné par Anne-Marie Libmann (p.18-63) consacré aux

métiers de l'information et de la documentation, et aux compétences qui y sont liées. Le métier subit en effet de profondes mutations, et les fonctions documentaires tendent à se spécialiser.

(N.W.)

- *L'écosystème Vie-publique : du site d'information à a communauté de partage et d'échange* – Olivier GARRY – p. 4-7.

Le 15 février 2011, le portail d'information vie-publique.fr ouvre un nouvel espace de travail communautaire, mon.vie-publique.fr. Surf sur la vague du Web 2.0 ou véritable stratégie de diffusion d'information dépassant le classique site web institutionnel ? Retour sur le projet d'un réseau social d'information publique qui vient d'obtenir le Prix de l'innovation i-expo 2011 (catégorie Partage de l'information).

(chapeau)

- *Les professionnels de l'information scientifique et l'e-science* – Émilie MANON – p. 8-9.

Le développement des TIC et la nécessité constante de visibilité ont fortement encouragé les chercheurs à investir les nouveaux outils du Web. Parallèlement, les nouveaux équipements scientifiques permettent des expériences inédites qui se traduisent par un véritable déluge de données qu'il s'agit maintenant de partager et d'exploiter. En tant que médiateur de l'information scientifique, quel rôle peut tenir le documentaliste dans ce nouvel environnement ?

(chapeau)

- *L'intelligence économique finalement gagnée par la Loppsi 2* – Matthieu BERGIG – p. 12.

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieur a suscité bien des émois en 2010. Défini pour lutter contre la délinquance et la criminalité, entre autres sur Internet, ce projet envisageait aussi le cas de l'intelligence économique. Retour sur ce projet, dont une version a été adoptée par le Sénat français en février 2011.

(NW)

- *La curation met le droit dans tous ses états* – Anne-Lionel MAUREL – p. 13-14.

Pour décrire l'évolution des pratiques sur le Web, la curation pourrait bien être le nouveau terme à la mode en 2011, après ceux d'e-reputation et de community management. Décrite par certains comme un simple buzzword sans contenu, la

notion est encensée par les autres comme marquant l'entrée dans une nouvelle ère du rapport à l'information.

(chapeau)

- *Une exploration juridique du datamining* – Michèle BATTISTI – p. 14-17.

Web des données, libération des données publiques, ou journalisme des données, ces thèmes, si souvent évoqués aujourd'hui, représentent des questions juridiques passionnantes. "L'avenir est dans les données", a-t-on entendu lors du congrès I-Expo 2011. Puisque les données sont amenées à avoir un tel poids, le datamining, bien que mode traditionnel d'exploitation des données, reste approprié pour illustrer ce sujet à partir de quelques exemples.

(chapeau)

- *Les professionnels de l'information s'attellent à la (re)construction de leur avenir* – Anne-Marie LIBMANN – p. 20-21.

"L'urgence aujourd'hui est d'abord de comprendre ce qui se passe au cœur des organisations et sur le marché", écrit Anne-Marie Libmann en ouverture d'un dossier qui se veut, plus qu'un état des lieux des métiers de l'information, une invitation à réfléchir à son propre positionnement professionnel dans un univers informationnel désormais très concurrentiel

(chapeau)

- *Emploi-compétences : chiffres clés et tendances autour d'un marché ouvert* – Loïc LEBIGRE – p. 22-29.

Difficile de cerner le paysage de l'emploi dans le domaine de l'info-connaissance. Faute de données globales homogènes, on peut tenter l'exercice à partir des nombreuses enquêtes disponibles. Un réel travail de maillage est nécessaire pour entrevoir, au travers de ce kaléidoscope, une vision satisfaisante des métiers, fonctions et compétences en présence.

(chapeau)

- *À la rencontre des professionnels de l'information* – Anne-Marie LIBMANN ; Olivier ROUMIEUX – p. 30-35.

Quelques pages pour rencontrer des professionnels de l'information de tous horizons, enclins à partager leur expérience. Témoignages de documentalistes expérimentés ou de bibliothécaires débutants, de records managers, de veilleurs et autres gestionnaires de connaissances...

(N.W.)

- *Les tendances contradictoires de la fonction ID dans les grandes entreprises – Henri STILLER – Dossier p. 36-39.*

Quelle place pour la fonction information-documentation dans les grandes entreprises françaises? Pour la troisième fois en une quinzaine d'années, le cabinet Histén-Riller a enquêté pour connaître les besoins, attentes et perceptions des grands organismes en la matière. Et les résultats ne sont pas univoques. Heureusement!

(chapeau)

- *Aux frontières de l'info-doc – Propos recueillis par Anne-Marie LIBMANN - p. 44-46.*

De nouveaux témoignages sur le métier de documentaliste et sur la fonction d'information-documentation. Rencontre avec un professionnel du community management, un document controller, et retour sur le phénomène de la curation.

(N.W.)

- *Jouer sur les compétences pour mieux valoriser son savoir-faire – ADBS - p. 50-51.*

"Métiers de l'info-doc et non métier de documentaliste, prédominance masculine chez les intervenants, pas de formation initiale en info-doc pour deux d'entre eux : un "casting" à l'image du paysage informationnel qui se recompose et autant de témoignages en phase avec l'objectif assigné d'entrée par Caroline Wiegandt à cette table ronde". Compte rendu de la table ronde organisée par l'ADBS en mars 2011 au sujet des métiers de l'info-doc.

(introduction)

- *Enjeux et perspectives de la formation – Loïc LEBIGRE - p. 52-55.*

Peut-on considérer la formation comme le miroir d'un univers professionnel en devenir? C'est en tout cas le postulat de cette contribution qui, plutôt que de dresser un catalogue de formations disponibles en France, s'attache à dégager quelques lignes de force de développement de la formation initiale et continue.

(chapeau)

- *ADBS: le rôle d'une association professionnelle en matière d'emploi – Flora LAGNEAU – p. 62-63.*

Il n'est pas de bon modèle qui ne se renouvelle. L'ADBS aborde la préparation de son cinquantième en 2013 par un vaste chantier de rénovation de sa stratégie. Avec l'employabilité de ses adhérents comme fil conducteur.

(chapeau)

- *Quelles images bibliométriques de la recherche française en SIC? – Stéphanie POUCHOT ; Camille PRIME-CLAVERIE - p. 64-73.*

Cet article présente une étude comparée de la visibilité de la recherche française en sciences de l'information et de la communication dans deux sources distinctes. Elle est fondée sur une analyse bibliométrique de corpus textuels constitués de notices bibliographiques issues d'une archive ouverte (@rchiveSIC) et d'une banque de données commerciale (Francis). Le propos de **Stéphanie Pouchot** et **Camille Prime-Claverie** est d'examiner si, devant l'essor des formes de publication en accès libre, les banques traditionnelles donnent toujours une représentation satisfaisante de la recherche en SIC ou si, pour en avoir une vision pertinente, il est désormais indispensable de prendre en compte les archives ouvertes.

(chapeau)

---

## DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

### Vol. 57, n°3 (juillet-septembre 2011)

---

- *Accès aux ressources numériques et leur utilisation par les enseignants: résultats d'un sondage – Sylvie GERVAIS*

Résultats d'une recherche menée auprès d'enseignants du niveau préscolaire et primaire d'une commission scolaire de l'Outaouais. Le questionnaire en ligne soumis aux enseignants comportait quatre sections: informations générales, recherche d'information, volet pédagogique de l'exploitation de l'information, ressources documentaires et numériques. Les résultats montrent que les enseignants ont des habitudes et des pratiques de recherche d'information semblables à celles des étudiants universitaires. Ils permettent également de constater que l'intégration de la recherche d'information en classe demeure exceptionnelle. Cette recherche révèle comment les enseignants accèdent aux ressources numériques et documentaires et les utilisent ensuite dans le cadre de leurs activités pédagogiques.

(Documentation et Bibliothèques)

- *La bibliothèque hors ses murs: à la conquête du territoire – Bertrand CALENGE*

L'omniprésence de l'information et la raréfaction des espaces publics ouverts à tous conduisent à valoriser la bibliothèque comme espace de sociabilité confortable. La focalisation sur les services présentiels au sein de l'établissement ne doit pas faire oublier qu'un grand nombre de nos concitoyens n'accèdent pas à ces services, non tant par ignorance que par éloignement

physique, social ou culturel. Accompagner ces publics éloignés suppose d'imaginer la bibliothèque comme une base d'opérations extérieures, un point de départ vers le service d'un territoire. Imaginer le "hors-les-murs" impose de mettre en oeuvre des pratiques innovantes, parfois modestes mais toujours créatives, d'élaborer des projets d'action territoriaux, d'identifier les partenariats souhaitables, bref de construire une "stratégie de territoire".

(Documentation et Bibliothèques)

- *La bibliothèque Père-Ambroise : une mission d'intégration au cœur du quartier Centre-Sud de Montréal* – Claire BAILLARGEON

Le réseau des bibliothèques de la ville de Montréal s'est enrichi, le 5 janvier 2009, d'une toute nouvelle bibliothèque : la bibliothèque Père-Ambroise. Celle-ci provient de l'ancienne Centrale-jeunes relocalisée et son nouveau mandat, bibliothèque familiale, deuxième du genre dans le réseau, permet de bonifier l'offre de service à l'ensemble de la clientèle locale. La bibliothèque est située au cœur du quartier Centre-sud de l'arrondissement Ville-Marie de Montréal, un des quartiers les plus touchés par la défavorisation sociale, le décrochage scolaire et le chômage, et dont la population d'enfants âgés de 0 à 6 ans est l'une des plus élevées de l'île. Consciente du rôle social qu'elle doit jouer dans son milieu, la bibliothèque Père-Ambroise concentre ses énergies dans le développement de nombreux programmes et activités favorisant l'intégration des clientèles à risques.

(Documentation et Bibliothèques)

- *Les contrefaçons belges au Québec... au temps où le livre français était "belge"* – Jacques HELLEMANS

Au Québec, le livre belge se confond, sur le plan des genres, avec la bande dessinée (*Tintin, Alix, Blake et Mortimer, ...*), la pédagogie et la religion, et, sur le plan des maisons d'édition, avec Casterman et Marabout. Alors que les historiens du livre font généralement coïncider les relations commerciales de la Librairie belge avec le Québec au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, la présence du livre belge au Bas-Canada est attestée dès le début du XIXe siècle, notamment par le biais de l'industrie de la "réimpression" ou "contrefaçon belge". Au-delà de leurs évidentes ambitions commerciales, les éditeurs qui pratiquaient la contrefaçon ont largement contribué à répandre la littérature française dans le monde. Il fut même un temps où la Belgique détenait le monopole du livre de langue française. Ainsi, au milieu du XIXe siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins

d'Édouard-Raymond Fabre, de Jean-Baptiste Rolland et des frères Joseph et Octave Crémazie.

(Documentation et Bibliothèques)

---

## INFORMATION- WISSENSCHAFT & PRAXIS

---

### Vol 62, Nr 4 (Mai-Juni 2011)

---

- *Informations- und Wissensmanagement im deutschen Mittelstand – Fokus "externe Informationbeschaffung"* – Ragna SEIDLER-DE ALWIS – p. 149-158.

La gestion de l'information et des connaissances au sein des classes moyennes allemandes - focus sur l'approvisionnement externe en information

L'avenir des PME allemandes dépendra aussi de la manière dont elles utiliseront de façon systématique les connaissances qui sont pertinentes pour elles. Néanmoins, elles mettent peu d'efforts dans l'approvisionnement externe d'informations qui fait partie de la gestion de l'information et des connaissances. On peut clairement distinguer les facteurs de réussite et les obstacles au niveau du traitement de l'information externe pour les PME. L'importance de l'information en tant que matière première pour les processus décisionnel n'est pas sous-estimée, mais plutôt la nécessité d'un approvisionnement structurée en informations. Cependant, il existe une corrélation positive entre l'utilisation de ressources d'information externe de qualité et les domaines de l'internationalisation, de la gestion de l'innovation et de l'analyse des marchés et de la concurrence.

(H.M.)

- *Plagiatserkennungssoftware 2010* – Debora WEBER-WULFF ; Katrin KOEHLER – p. 159-166.

D'année en année il y a plus de logiciels qui prétendent être capable d'examiner un texte d'une façon fiable pour voir s'il s'agit de plagiat ou non. Mais, après une amélioration temporaire, ces systèmes ont aujourd'hui de nouveau perdu en qualité. C'est la conclusion des auteurs dans leur quatrième série de tests approfondis de logiciels pour la détection de plagiat. Ce qui est surtout piquant : certains des systèmes sont proposés par des compagnies douteuses, entre autre des sociétés qui proposent du ghostwriting.

(H.M.)

- *Orientierungsrahmen zur Vermittlung von Informationskompetenz in der Schule* – Anke WITICH ; Justina JASIEWICZ – p. 167-172.

Un cadre pour l'apprentissage de la maîtrise de l'information à l'école.

La maîtrise de l'information est déjà requise à l'école. Mais, si cette compétence clé figure en bonne place dans les programmes des étudiants universitaires, elle est très mal définie dans le cadre de l'enseignement secondaire. La présente étude compare les contenus des programmes allemands et polonais avec ceux mis en place au Royaume-Uni. Alors qu'au Royaume-Uni un cours spécifique est consacré à l'apprentissage de la maîtrise de l'information, en Allemagne et en Pologne l'apprentissage de ces compétences est dispersé dans différents cours. Afin de proposer un programme d'offres de cours coordonnés et complémentaires dans le domaine de la maîtrise de l'information, l'auteur demande la description globale des buts de l'apprentissage de ces compétences en suivant l'exemple des cours britanniques.

(H.M.)

▪ *Closed vs. Open access: Szientometrische Untersuchung dreier sozialwissenschaftlicher Zeitschriften aus der Genderperspektive* – Terje TUUR-FROHLICH – p. 173-176.

Accès Fermé vs Open Access : étude scientométrique de trois revues de sciences sociales dans une perspective d'égalité homme-femme.

L'article fait partie d'une vaste étude sur le potentiel de l'édition Open Access pour la publication et ainsi l'augmentation des possibilités de carrière des chercheuses en sciences sociales. L'auteur compare trois revues de sciences sociales qui sont similaires au niveau de leur thématique et de leur méthodologie : le périodique en accès ouvert *Forum Qualitative Sozialforschung (FQS)* et les deux journaux fermés d'accès / hybrides *Zeitschrift für qualitative Forschung* et *Sozialer Sinn*. (a) L'auteur recueille le pourcentage de membres féminins de la rédaction et du conseil consultatif de ces trois magazines (N = 184 au total), et (b) elle reconstitue et analyse, au niveau de l'équilibre entre les sexes, la totalité des auteurs des articles de ces trois magazines parus entre 2000 et 2008 (nombre total, N = 1557).

(H.M.)

▪ *Patentinformation und Patentrecht. Strategien im Angesicht der Globalisierung* – Reinhard SCHRAMM – p. 177-182.

Informations sur les brevets et le droit des brevets. Les stratégies face à la mondialisation

Dans l'ère de la mondialisation le centre du monde des brevets se déplace vers l'Asie. Pour le

monde futur des brevets, il n'est pas crucial de savoir si le centre se trouve à l'ouest ou l'est. Mais il est crucial que le flot d'informations reste gérable pour les examinateurs et les chercheurs - et cela indépendamment de leur emplacement. La bonne gestion de l'information à l'avenir signifie qu'il faut aujourd'hui améliorer les systèmes existants et mettre en question ce qui à fait ses preuves.

(H.M.)

▪ *Interlingualer Wissensaustausch in der Wikipedia. Warum das Projekt noch kein (Welt-) Erfolg ist und von Möglichkeiten, dies zu ändern* – Gregor FRANZ – p. 183-190.

L'échange de connaissances inter linguistique dans *Wikipedia*. Pourquoi le projet n'est-il pas encore un succès (mondial) et comment changer cette situation

*Wikipedia* véhicule les connaissances accumulées par un grand nombre de personnes dans de nombreuses langues sur Internet. Il est, cependant, peu connu que les versions individuelles de *Wikipedia* sont largement autonomes et indépendantes les unes des autres. Il n'y a non seulement de différences au niveau du volume total, mais également au niveau du nombre d'articles.

Des contributions sur des mots clés identiques divergent souvent de façon significative en termes de longueur, de structure et de contenu. Le partage inter linguistique de connaissances pourrait être la clé pour transmettre des informations délaissées. Après avoir donné un aperçu de la situation actuelle et des approches existantes, l'article basé sur un travail de fin d'études décrit WikiLINC, un concept pour le transfert de connaissances entre les différents *Wikipedias*.

(H.M.)

---

## INFORMATION- WISSENSCHAFT & PRAXIS Vol 62, Nr 5 (Juli-August 2011)

---

▪ *Fallbasiertes Lernen mit CaseTrain. Umsetzung und Einsatz zur Vermittlung von Informationskompetenz an der Universitätsbibliothek Würzburg* – Christiane MAIBACH ; Axel HEINRICH ; Johannes SHULZ – p. 213-233.

L'apprentissage basé sur l'étude de cas avec CaseTrain. Réalisation et mise en pratique pour l'apprentissage de compétences de l'information à l'Université de Würzburg.

Un des mots clés que l'enseignement supérieur a découvert ces dernières années est le "blended learning", "l'apprentissage mixte". Après un certain désenchantement à propos du potentiel de la formation à distance, l'idée d'une combinaison de formation classique et de formation à distance a gagné de plus en plus de terrain. La naissance de nombreux centres de formation à distance et de blended learning prouve que le renforcement des cours classiques par des unités de formation à distance n'est plus seulement le dada de quelques professeurs technophiles, mais qu'il est entre-temps largement accepté dans les institutions d'enseignement supérieur. Avec l'introduction de son projet de blended learning en 2007, l'Université de Würzburg a décidé de rendre l'enseignement supérieur plus important et d'ouvrir ainsi les portes au développement de systèmes nouveaux. Entre-temps, la plateforme Moodle s'est établie sur tout le campus de l'université sous le nom *WueCampus*. En plus de cela, un système informatique pour l'apprentissage basé sur l'examen de cas (CaseTrain) a été développé dans le cadre du projet blended learning ; ce système soutient les cours classiques dans presque toutes les facultés et intègre ainsi l'apprentissage basé sur des cas problématiques de la médecine et des sciences juridiques dans d'autres facultés. La bibliothèque universitaire a également reconnu le potentiel de ce logiciel pour l'apprentissage de compétences de l'information et utilise de plus

en plus souvent, depuis 2008, le système auprès des étudiants .

(H.M.)

- *Die Bibliothek als Ort und Raum: Verfahren zur Wirkungsmessung* – Steffen RICHTER – p. 225-236.

La bibliothèque comme espace et lieu.  
Méthodes de mesures d'impact

En général, l'effet qu'ont les bibliothèques comme espace et lieu pour leurs utilisateurs est communiqué sans preuves scientifiques. Dans la même mesure, les visiteurs ne sont pas non plus impliqués dans des altérations des bâtiments et des intérieurs. La présente étude fournit, sur base de recherches documentaires, un aperçu des méthodes pour mesurer l'impact de l'espace et du lieu qui ont été utilisés dans les bibliothèques. L'étude des visiteurs des musées et la géographie humaine sont examinés en raison de leur proximité avec les bibliothèques en ce qui concerne l'évaluation des espaces et des lieux. Les résultats retenus sont qu'il n'y a pas d'autres méthodes qui y sont utilisées. Mais on peut tirer un avantage des débats théoriques scientifiques en géographie humaine et des facteurs de la mise en œuvre réussie des résultats de la recherche sur les visiteurs dans les musées.

(H.M.)

# Écrire pour les *Cahiers*

Les *Cahiers de la documentation* sont alimentés par leurs auteurs. Si vous souhaitez partager avec l'ensemble des membres de l'ABD votre expérience dans un domaine ou vos connaissances d'un sujet ou faire le compte rendu d'une conférence à laquelle vous avez assisté, n'hésitez pas à prendre contact avec le Comité de publication : <[cahiers-bladen@abd-bvd.net](mailto:cahiers-bladen@abd-bvd.net)>

Afin d'assurer une présentation cohérente de notre périodique, nous demandons aux auteurs de respecter les instructions aux auteurs disponible sur <[http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut\\_fr.pdf](http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut_fr.pdf)>

# Schrijven voor de *Bladen*

*Bladen voor Documentatie* bestaat dankzij de auteurs. Indien u uw ervaringen binnen een domein of uw kennis van een bepaald onderwerp wilt delen met alle BVD-leden of een verslag wilt maken van een studiedag waaraan u heeft deelgenomen, aarzel dan niet om het Publicatiecomité te contacteren via <[cahiers-bladen@abd-bvd.net](mailto:cahiers-bladen@abd-bvd.net)>

Om een coherente presentatie van ons tijdschrift te verzekeren, vragen wij de auteurs de auteursaanbevelingen te respecteren : <[http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut\\_nl.pdf](http://www.abd-bvd.be/cah/instr-aut_nl.pdf)>